



61, Quai de Paludate
33 800 Bordeaux

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

MAZARS

61, QUAI DE PALUDATE - 33800 BORDEAUX - FRANCE
TEL: +33 (0)5 57 92 29 60 - FAX: +33(0)5 57 92 29 79 – www.mazars.fr
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIRET 784 824 153 00349 - APE 6920Z
SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT – 92400 COURBEVOIE - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 07 784 824 153

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

EPSCP (Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel)

Domaine Universitaire 33 607 PESSAC Cedex

SIRET : 193 317 666 00017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Université Bordeaux Montaigne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note sur le patrimoine immobilier du paragraphe 1.9 de l'annexe intitulé « La direction du patrimoine immobilier et logistique » expose les modalités de comptabilisation des travaux immobiliers dans le cadre de l'opération Plan Campus.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, ainsi que des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux autorités de tutelle, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Bordeaux, le 8 mars 2024

DocuSigned by:
Jeanne FONTAN
0D089B22D979402...

Jeanne Fontan

Associée

Agrégé (Etablissement + SACDs)

ACTIF	EXERCICE 2023			EXERCICE 2022
	BRUT	Amortissements et Provisions	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1 432 180,00	929 488,72	502 691,28	385 633,83
Immobilisations corporelles				
Terrains	14 353 194,49	202 667,17	14 150 527,32	14 039 884,11
Constructions	62 765 769,88	25 225 177,20	37 540 592,68	38 622 865,14
Installations techniques, matériels et outillage	8 166 179,26	6 046 581,43	2 119 597,83	1 751 080,49
Collections	5 496,68	0,00	5 496,68	5 496,68
Biens historiques et culturels	450,00	0,00	450,00	450,00
Autres immobilisations corporelles	18 031 229,22	13 494 218,01	4 537 011,21	3 557 811,40
Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	11 928 773,87	0,00	11 928 773,87	7 076 316,67
Avances et comptes sur commandes	585 038,31	0,00	585 038,31	783 919,53
Immobilisations grevées de droits	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (biens vivants)	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières				
Immobilisations financières	255 261,99	0,00	255 261,99	256 928,99
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	117 523 573,70	45 898 132,53	71 625 441,17	66 480 386,84
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Stocks	1 693 883,04	1 345 883,67	347 999,37	385 721,74
Créances				
Créances sur des entités publiques (État, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission Européenne	21 448 279,93	0,00	21 448 279,93	18 433 966,72
Créances sur les clients et comptes rattachés	2 731 198,50	289 502,12	2 441 696,38	1 940 804,40
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes versés par l'organisme	0,00	0,00	0,00	1 800,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	247 776,00	0,00	247 776,00	291 317,16
Créances sur les autres débiteurs	64 283,83	0,00	64 283,83	50 958,06
Charges				
Charges constatées d'avances	122 490,13	0,00	122 490,13	73 321,16
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)	26 307 911,43	1 635 385,79	24 672 525,64	21 177 889,24
TRÉSORERIE				
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	19 600 566,88	0,00	19 600 566,88	23 486 993,85
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE ACTIF	19 600 566,88	0,00	19 600 566,88	23 486 993,85
Comptes de régularisation	0,00	0,00	0,00	0,00
Écarts de conversion Actif	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	163 432 052,01	47 533 518,32	115 898 533,69	111 145 269,93

Agrégé (Etablissement + SACDs)

PASSIF	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
FONDS PROPRES		
Financement de l'actif par l'État	43 804 216,59	45 034 092,54
Financement de l'actif par des tiers	13 057 703,70	8 011 314,09
Fonds propres des fondations	0,00	0,00
Écarts de réévaluation	0,00	0,00
Réserves	24 968 417,83	27 090 324,96
Report à nouveau	5 244 066,16	2 867 526,12
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 413 574,22	143 462,20
Provisions réglementées	0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES	88 487 978,50	83 146 719,91
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	27 101,43	27 755,04
Provisions pour charges	1 141 905,53	1 034 675,34
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 169 006,96	1 062 430,38
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts sociaux souscrits auprès des établissements financiers	0,00	0,00
Dettes financières et autres emprunts	0,00	0,00
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	0,00	0,00
DETTES NON FINANCIÈRES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 268 419,13	2 473 055,11
Dettes fiscales et sociales	2 732 682,47	2 638 078,38
Avances et acomptes reçus	17 983 031,06	18 890 324,40
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	1 404 475,99	1 372 166,80
Autres dettes non financières	1 233 503,25	1 035 647,09
Produits constatés d'avance	619 436,33	526 847,86
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES	26 241 548,23	26 936 119,64
TRÉSORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE PASSIF	0,00	0,00
Compte de régularisation	0,00	0,00
Écarts de conversion Passif	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	115 898 533,69	111 145 269,93

Agrégé (Etablissement + SACDs)

PRODUITS	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charges de service public	87 973 322,00	84 769 792,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques	4 005 573,24	3 222 043,40
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'État et des autres entités publiques	0,00	0,00
Dons et legs	66 200,00	139 483,00
Produits de la fiscalité affectée	1 100 792,72	754 085,30
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activités)		
Vente de biens ou prestations de services	10 088 237,83	8 634 746,47
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00
Autres produits de gestion	64 386,59	62 213,35
Production stockée et immobilisée	89 086,80	-131 231,46
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0,00	0,00
Autres produits		
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	2 542 626,87	2 785 067,08
Reprise du financement rattaché à un produit	2 270 188,47	2 155 365,00
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	108 200 414,52	102 391 564,14
PRODUITS FINANCIERS		
Produit des participations et prêts	0,00	0,00
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0,00	0,00
Intérêts sur créances non immobilisées	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Gains de change	0,00	219,63
Autres produits financiers	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0,00	219,63
Résultat de l'activité (perte)	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS	108 200 414,52	102 391 783,77

Agrégé (Etablissement + SACDs)

CHARGES	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats		
Achats	6 724,03	4 968,99
Consommations		
Consommation de marchandises et d'approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation de stocks	11 731 692,91	11 084 385,38
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	50 664 941,37	48 083 437,87
Charges sociales	33 281 404,62	32 336 901,75
Intéressement et participation	0,00	0,00
Autres charges de personnel	450 970,69	296 468,51
Autres Charges		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	2 990 537,06	2 607 594,60
Dotations		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des charges cédés	6 590 548,44	6 349 310,33
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	105 716 819,12	100 763 067,43
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Transferts aux ménages	485 482,11	385 004,46
Transferts aux entreprises	0,00	0,00
Transferts aux collectivités territoriales	0,00	0,00
Transferts aux autres collectivités	584 539,07	1 100 249,68
Autres Charges		
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0,00	0,00
Dotations		
Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	1 070 021,18	1 485 254,14
Engagements fonds dédiés		
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	106 786 840,30	102 248 321,57
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêts	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Pertes de change	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00
Impôt sur les sociétés	0,00	0,00
Résultat de l'activité (bénéfice)	1 413 574,22	143 462,20
TOTAL CHARGES	108 200 414,52	102 391 783,77



COMPTE FINANCIER & ANNEXE COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023

**Compte financier arrêté par le Conseil d'Administration de l'Université Bordeaux Montaigne
lors de sa séance du 08/03/2024**

Le Président

L'Agent comptable

Lionel LARRÉ

Fatima AMMAR-KHODJA

Table des matières

Préambule	6
1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	7
1.1. Accueil de nouveaux personnels de Direction	7
1.2. L'élaboration du contrat établissement 2022 - 2027	7
1.3. La Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP)	8
1.4. Une distinction prestigieuse : le titre de Docteur Honoris Causa.....	9
1.5. La Direction de la Scolarité et la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation 2022-2027	9
1.6. La Direction de la Recherche.....	10
1.7. Une Université engagée dans le développement durable.....	10
1.8. Les ressources humaines.....	10
1.9. La Direction du Patrimoine Immobilier et Logistique	12
2. LES METHODES ET LES PRINCIPES COMPTABLES	15
2.1. Le cadre réglementaire	15
2.2. Les modalités de la gestion financière.....	15
2.3. Les référentiels budgétaire et comptable	16
2.4. Le régime fiscal	17
2.5. Les axes d'amélioration de la qualité comptable & budgétaire.....	18
2.6. Le contrôle interne à l'agence comptable	20
2.7. Le Contrôle Hiérarchisé de la Paye - CHP	21
2.8. Les systèmes d'information financière et comptable.....	24
2.9. Les évaluations et les méthodes.....	25
2.10. Les corrections d'erreurs et/ou régularisations	30
2.11. Les mises à jour du plan de compte.....	31
3. LES DONNEES ISSUES DE LA COMPTABILITE GENERALE ET LES EVOLUTIONS.....	32
3.1. Le compte de résultat.....	32

3.1.1.	Les charges.....	34
3.1.2.	Les produits	46
3.2.	Le bilan.....	61
3.2.1.	L'actif.....	62
3.2.1.1.	L'actif immobilisé	62
3.2.1.2.	Les amortissements & les dépréciations des immobilisations	65
3.2.1.3.	Les stocks	65
3.2.1.4.	Les créances.....	69
3.2.2.	Le passif	70
3.2.2.1.	Les capitaux propres.....	70
3.2.2.2.	Les provisions pour risques et charges	71
3.2.2.3.	Les dettes.....	72
4.	LES AGREGATS FINANCIERS	74
4.1.	Le compte de résultat.....	75
4.2.	La trésorerie.....	76
4.3.	La capacité d'autofinancement.....	80
4.4.	Le fonds de roulement	80
4.5.	Le montant des restes à payer au 31/12/2022	82
4.6.	Les différents ratios.....	86
5.	LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	87
6.	LES ENGAGEMENTS HORS BILAN	87
7.	LES EFFECTIFS.....	88
8.	VISA DU COMPTE FINANCIER 2023.....	89
9.	LES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES	93
9.1.	Les états financiers.....	93
9.1.1.	Le compte de résultat de l'Université - Consolidé	93

9.1.2.	Le compte de résultat du CFA	94
9.1.3.	Le compte de résultat du SIGDU	95
9.1.4.	Le bilan.....	96
9.1.5.	La balance avant détermination du résultat	97
9.1.6.	La balance après détermination du résultat	114
9.1.7.	Le tableau des provisions.....	131
9.1.8.	Le tableau des dépréciations	132
9.1.9.	Le tableau des variations de stocks	132
9.1.10.	Le tableau des immobilisations	133
9.1.11.	Le tableau des amortissements	134
9.1.12.	Le tableau des financements de l'actifs.....	135
9.1.13.	Le tableau des créances	136
9.1.14.	Le tableau des dettes	137
9.2.	Le compte financier	138
9.2.1.	Le tableau 1 – Des emplois.....	138
9.2.2.	Le tableau 2 – Autorisations budgétaires.....	139
9.2.3.	Le tableau 3 – Dépenses par destination et recettes par origine	140
9.2.4.	Le tableau 4 – Equilibre financier.....	141
9.2.5.	Le tableau 5 – Opérations pour compte de tiers.....	142
9.2.6.	Le tableau 6 – Situation patrimoniale	143
9.2.7.	Le tableau 7 – Plan de trésorerie	144
9.2.8.	Le tableau 8 – Opérations liées aux recettes fléchées.....	145
9.2.9.	Le tableau 9 – Tableau des opérations pluriannuelles - Dépenses.....	146
9.2.10.	Le tableau 9 – Tableau des opérations pluriannuelles – Recettes	157
9.2.11.	Le tableau 10 – Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation – Dépenses	165
9.2.12.	Le tableau 10 – Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation – Recettes.....	175

9.2.13.	Le tableau de synthèse budgétaire et comptable en exécution.....	185
9.2.14.	Le tableau retraçant les moyens des Unités Mixtes de Recherches.....	186

Préambule

Ce document est établi selon les préconisations du fascicule 1 de l'instruction comptable commune mise à jour le 16/12/2022- BOFIP-GCP-22-0014 du 16/12/2022 (application au 01/01/2023)

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **1^{er} janvier au 31 décembre 2023**.

L'annexe porte sur les comptes de l'Université Bordeaux Montaigne qui comprennent les comptes de l'Université et les comptes de ses services à comptabilité distincte : le Centre de Formation des Apprentis (CFA) et le Service Inter-Etablissements de Gestion du Domaine Universitaire (SIGDU).

L'Université est dotée de trois ordonnateurs secondaires de droit, c'est-à-dire que la délégation de pouvoir en matière d'exécution budgétaire leur a été conférée par la loi. Ils disposent de l'ensemble des compétences liées aux dépenses et aux recettes. Ce sont :

- ☞ Le Service Inter-Etablissements de Gestion du Domaine Universitaire - SIGDU - UB 920 ;
- ☞ L'Institut Universitaire de Technologie – IUT Bordeaux Montaigne - UB 904 ;
- ☞ L'Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine – IJBA - UB 906.

Les partenariats mis en place avec les autres établissements de la place sont définis par :

- ☞ La convention bilatérale avec l'Université de Bordeaux définissant le champ et les modalités de coopération et de collaboration entre les deux établissements, signée le 27/04/2015 ;
- ☞ La convention multilatérale entre l'Université Bordeaux Montaigne, l'Université de Bordeaux, Bordeaux INP, Bordeaux Sciences Agro et Sciences Po Bordeaux, arrêtant les modalités de fonctionnement, de gouvernance et de gestion des services inter-établissements, renouvelée le 10/09/2021 pour la période 2021-2026 ;
- ☞ L'arrêté du 13 mai 2020 portant approbation d'une convention de coordination territoriale : cet arrêté permet aux universités de Bordeaux, de Bordeaux-III, de la Rochelle, de Pau, à l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, à l'Institut Polytechnique de Bordeaux et à l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques de Bordeaux Aquitaine de coordonner leur offre de formation et leur stratégie de recherche et de transfert dans le cadre expérimental d'une convention de coordination territoriale prise en application de l'article 17 de l'ordonnance du 12 décembre 2018 susvisée et dénommée « Convention de coordination en Nouvelle-Aquitaine ».

L'Université Bordeaux Montaigne est également partie prenante à hauteur de 10 % du capital de la société de réalisation immobilière (SRIA), société par actions simplifiée au capital de 2.021.784 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le n° 512 530 113 (délibération du 07/11/2014, approuvée par le Rectorat et la DRFIP en janvier 2015).

Cette société a en charge la maîtrise d'ouvrage des opérations immobilières menées dans le cadre du plan campus.

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En 2023, l'Université Bordeaux Montaigne a connu différents événements marquants :

1.1. Accueil de nouveaux personnels de Direction

L'Université Bordeaux Montaigne a accueilli une nouvelle Directrice Générale des Services et une nouvelle Directrice des Ressources Humaines.

1.2. L'élaboration du contrat établissement 2022 - 2027

Le contrat d'établissement, signé avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) est un document dans lequel l'Université Bordeaux Montaigne définit sa stratégie selon des axes de développement prioritaires à atteindre d'ici la fin de la période contractuelle et au moyen d'indicateur pour son suivi.

Il est complété d'un contrat de site (Convention de Coordination Territoriale - CCT pour les établissements de Bordeaux, de Pau et de La Rochelle).

Cette démarche de contractualisation s'inscrit dans deux grandes phases comprenant plusieurs étapes :

☞ **Phase 1** : Prise en compte de l'évaluation conduite par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (Hcéres) et l'ensemble des documents produits par l'université Bordeaux Montaigne. L'auto-évaluation et l'évaluation réalisées par le Hcéres s'articulent autour de 3 volets distincts :

- La recherche ;
- La formation ;
- L'établissement.

☞ **Phase 2** : La rédaction et la signature du contrat après divers échanges avec les autorités de tutelles et les instances internes :

- Ayant débuté en 2022 par des échanges avec :
 - ☞ Les autorités de tutelle : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) et Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) ;
 - ☞ Les instances de l'UBM : Commission de la Recherche (CR) et Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) ;
 - ☞ Les assemblées générales selon les thématiques : Gouvernance et Recherche, Formation, Vie étudiante et de campus.
- Puis en 2023 par des navettes entre UBM/MESR ;
- Et enfin par la présentation d'une version stabilisée en Comité Social d'Administration et d'Etablissement (CSAE) et début 2024, au Conseil académique et en Conseil d'Administration.

Il fera l'objet d'une signature avec le MESR début 2024. Quant au contrat de site, sa signature devrait intervenir au 1^e semestre 2024.

Ce contrat pluriannuel 2022-2027, comporte : 5 axes stratégiques, 2 à 5 objectifs et des actions dédiées à l'atteinte de chacun d'eux, avec des indicateurs et des jalons.

L'Université **s'est engagée** à devenir un établissement reconnu par sa contribution à la production et transmission des connaissances scientifiques et critiques dans un contexte marqué par la crise du lien au savoir et les défis sociétaux et environnementaux :

- ☞ **Axe 1 : Un ancrage renforcé de l'Université Bordeaux Montaigne dans la politique de site**
 - Optimiser et renforcer les actions à la disposition de l'ensemble du site, en recherchant de nouveaux espaces de mutualisation ;
 - Porter les enjeux de transition environnementale et sociétale.
- ☞ **Axe 2 : Une gouvernance collégiale et éclairée, soutenue par une organisation opérationnelle au service de la stratégie et du bien-être au travail**
 - Consolider une gouvernance collégiale fondée sur la subsidiarité ;
 - Promouvoir une politique RH concertée pour mieux vivre à l'Université ;
 - Sécuriser le modèle économique au service de la stratégie ;
 - Déployer une nouvelle stratégie numérique au service de la fiabilité des données et des outils ;
 - Conforter le patrimoine.
- ☞ **Axe 3. Une recherche ALLSHS (Arts, Langues, Lettres, Sciences Humaines et Sociales) innovante et ouverte sur le monde**
 - Organiser la recherche autour de champs disciplinaires structurants et de pratiques innovantes ;
 - Equilibrer le financement de la recherche entre recherche pérenne et dispositifs d'excellence ;
 - Favoriser la promotion et la valorisation de la recherche, notamment par l'édition en science ouverte et l'innovation sociétale ;
 - Mettre en œuvre une politique de sciences avec et pour la société (SAPS) ;
 - Structurer la recherche bordelaise en sciences humaines et sociales en s'appuyant sur la Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux (MSHBx).
- ☞ **Axe 4. Une offre de formation maîtrisée s'appuyant sur la recherche et articulée au monde socio-économique**
 - Renforcer le dispositif de pilotage de l'offre de formation ;
 - Améliorer la réussite académique et personnelle de tous les étudiants ;
 - Articuler les formations avec le monde socio-économique, la recherche et les enjeux sociétaux ;
 - Consolider la politique d'internationalisation de l'Université Bordeaux Montaigne notamment à travers la CLEFF, vitrine de son rayonnement.
- ☞ **Axe 5. Une vie étudiante et de campus participative favorisant l'intégration citoyenne et le bien-être de toutes et de tous**
 - Renforcer le sentiment d'appartenance et la participation des étudiants à la vie de l'établissement ;
 - Améliorer le bien-être et l'inclusion des étudiants et des personnels dans leur diversité ;
 - Animer le campus en s'appuyant sur les compétences des associations étudiantes et en favorisant l'accès aux pratiques sportives, culturelles et artistiques.

1.3. La Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP)

Les missions de la Direction s'articulent autour de l'accompagnement des publics étudiant, futurs étudiants et diplômés dans plusieurs dimensions, l'orientation, le choix de poursuite d'études, la construction du parcours de formation et du projet professionnel ainsi que la préparation à l'insertion professionnelle. Ses missions couvrent également le développement des relations entre l'Université et le monde académique de l'enseignement secondaire pour préparer l'accueil des lycéens à l'Université et avec les milieux professionnels pour faciliter l'accès à l'emploi de nos jeunes diplômés.

Le début de l'année 2023 a été marqué, pour la DOSIP, par le ré-emménagement dans les locaux du bâtiment Accueil, avec l'agrandissement de la surface, rendu nécessaire par l'augmentation importante du nombre de personnels de la Direction.

2023 a marqué le lancement pour l'Université de son réseau d'ALUMNI avec un évènement qui a rencontré un vif succès en juin et le déploiement de la nouvelle plateforme de gestion de ce réseau ainsi que des relations avec le monde professionnel en septembre.

La plateforme ALUMNI :

Une nouvelle plateforme en ligne, ALUMNI, a été mise en place, dès le printemps 2023, pour accompagner, les étudiants, enseignants ou entreprises partenaires de l'Université Bordeaux Montaigne, en facilitant l'accès à plusieurs services :

- Parcourir les annuaires des membres et des entreprises, qui permettront de trouver en quelques clics un étudiant, un diplômé, un enseignant ou un recruteur ;
- Valoriser le parcours des étudiants et créer un système d'alerte pour les offres ;
- Déposer ou consulter les offres d'emploi, de stage, d'alternance, de service civique ... ;
- Postuler en ligne aux offres exclusives du réseau et suivre l'actualité du réseau ;
- Participer aux événements organisés par l'Université Bordeaux Montaigne.

1.4. Une distinction prestigieuse : le titre de Docteur Honoris Causa

En 2023, l'Université a attribué le titre de Docteur Honoris Causa à **Trina ROBBINS**, autrice, historienne de la bande dessinée et militante féministe américaine. Depuis les années 1980, elle a consacré plusieurs ouvrages à l'histoire des femmes dans la bande dessinée américaine - personnages féminins, autrices et lectrices.



Crédit photo : Gautier Dufau

1.5. La Direction de la Scolarité et la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation 2022-2027

Composée de 16 agents, la Direction de la Scolarité a pour mission générale de préparer, mettre en œuvre et contribuer au pilotage de l'offre de formation dispensée par l'établissement. Elle coordonne la mise en œuvre de la réglementation nationale et l'application des décisions des conseils de l'établissement relatives aux études et à la formation.

Elle est structurée en 2 pôles de gestion :

- ☞ Le pôle coordination des études (PCE) organisé en 4 bureaux ;
- ☞ Le pôle procédures et accompagnement des formations (PPAF).

Dans le cadre de l'offre de formation 2022-2027, la direction met en œuvre la **nouvelle organisation des semestres d'une durée de 14 semaines au lieu de 12.**

Ainsi, depuis la rentrée 2023, elle a pris en charge la gestion des UE « compétences transversales » de 1^{er} cycle (gestion des recrutements, mise en paiement des heures et gestion des notes).

Dans le cadre d'un projet de service lancé à l'été 2023, un assistant ingénieur affecté à l'appui au pilotage des formations rejoindra la Direction de la scolarité en 2024.

L'établissement a inauguré en 2023 la **nouvelle plateforme nationale d'admission MonMaster**. Divers ajustements sont attendus pour 2024 et en particulier la mise en place d'une procédure complémentaire gérée au sein de la plateforme. Sur le volet admission toujours, l'Université de Bordeaux a communiqué à l'automne 2023 sa décision de ne plus maintenir l'application Apoflux (gestion des admissions hors périmètres Parcoursup et MonMaster), un projet pour la **remplacer par l'application e-candidat** est en cours.

1.6. La Direction de la Recherche

La Direction de la Recherche de l'Université Bordeaux Montaigne a pour mission de **mettre en œuvre la politique scientifique** de l'établissement dans les **domaines de la recherche et de la valorisation**. Elle a aussi pour mission d'**organiser et de mettre en œuvre les opérations d'appui et de soutien liées aux activités de recherche des unités de recherche**. Elle est placée sous la direction administrative de la Directrice Générale des Services Adjointe et sous la responsabilité politique de la Vice-Présidente recherche.

La direction est organisée autour de trois pôles :

- ☞ Le pôle gestion financière et accompagnement administratif (PGF2A) ;
- ☞ Le pôle projets et partenariats ;
- ☞ Le pôle promotion et valorisation et d'un bureau d'appui aux politiques scientifiques.

Le périmètre d'activités de la Direction de la Recherche concerne **16 unités de recherche**, dont 9 Unités de Recherche, 6 Unités Mixtes de Recherche (UMR) et **1 Unité d'Appui à la Recherche (UAR)** et **les Presses Universitaires de Bordeaux (PUB)**.

L'Université Bordeaux Montaigne développe une recherche ouverte sur son environnement et riche de nombreux partenariats locaux et internationaux dont en 2023 :

- ☞ Signature de la convention avec le CNRS : DGG de l'unité Archéosciences Bordeaux ;
- ☞ Obtention d'un CPER Investissement : Equipements scientifiques pour Archéosciences ;
- ☞ Participation aux nouveaux projets suivants ;
 - Au Grand Programme de Recherche porté par la communauté des Sciences Archéologiques (GPR Human Past) y collaborent également Archéosciences Bordeaux et Ausonius : visibilité et qualité de la recherche en archéologie, les moyens financiers sont centralisés à l'UB ;
 - Au Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) dont l'Université de Bordeaux est chef de file ; l'Université Bordeaux Montaigne est responsable de la coordination de la communication institutionnelle (AXE 5) ;
 - La Chaire Diaspora, chaire d'excellence (LAM) ; Ausonius a obtenu deux projets financés par l'Agence Nationale de la recherche (ANR) et un par le Conseil Européen de la Recherche (ERC), ARTES en a eu un par l'Institut Universitaire de France (IUF) et MICA un par la Région Nouvelle Aquitaine.

1.7. Une Université engagée dans le développement durable

Au cœur de ses priorités, l'Université s'est engagée dans une démarche transversale de transition écologique et solidaire. Afin de favoriser l'engagement de la communauté, l'université s'appuie sur des référents chargés de relayer les informations et de participer à la conception d'actions et de projets :

- Recrutement d'étudiants éco-ambassadeurs : ils ont pour mission de développer et de communiquer autour des actions de développement durable ;
- Une fresque du climat à la Maison des étudiants (MDE) : organisée en septembre 2023, sur le parvis de l'université, sous forme d'un jeu ludique et collaboratif permettant de comprendre les enjeux climatiques (causes et conséquences de son dérèglement).



1.8. Les ressources humaines

Cette année encore, les nouveautés réglementaires ont été riches en matière de masse salariale et ces nouvelles mesures ont eu des impacts financiers :

- ☞ **L'allocation forfaitaire de télétravail** instaurée par le *décret n°2021-1123 du 26 août 2021 et revalorisée au 01/01/2023* : 2.88 € par jour télétravaillé dans la limite de **253.44 € par année civile**.
 - ☞ 349 agents bénéficiaires en 2023 pour 46 411.13 € bruts (exonéré d'impôts et de cotisations sociales)
- ☞ **Le forfait mobilités durables** instauré par le *décret n°2020-541 du 9 mai 2020 modifié par le décret n°2022-1562 du 13 décembre 2022 qui instaure une évolution des conditions de versements* : une augmentation des déplacements dits « mobilité douce » (vélo, covoiturage) est à noter cette année. L'Université a maintenu l'ancien système de paiement du FMD au titre de 2022 qui a été versé en janvier 2023, en attendant une nouvelle délibération du CA. Au titre de 2023, en 2024, le versement s'élèvera à 100 €, 200 € ou 300 € selon le nombre déclaré de jours d'utilisation du moyen de transport.
 - ☞ 98 agents bénéficiaires pour 18 602.67 € brut (exonéré d'impôts et de cotisations sociales)
- ☞ **Le taux de remboursement du titre de transport trajet domicile-travail a subi une augmentation par Décret n° 2023-812 du 21 août 2023 à compter du 01/09/2023.**
 - ☞ 75 % de la valeur annuelle mensualisée du titre de transport
- ☞ **Le taux de la cotisation AT/MP (Accident de travail et Maladie professionnelle)**
 - ☞ A été réévalué à la baisse à 1.02% au 01/01/2023 (il était de 1.07 % en 2022).
- ☞ **Le SMIC a été réévalué au 01/01/2023 et au 01/05/2023 :**
 - ☞ 11.27 € par heure soit une hausse de 1.81 % puis 11.52€ soit + 2.22% (1 747.20 € mensuel)
- ☞ **L'INM (Indice Nouveau Majoré) :** les décrets n° 2022-1615 du 22 décembre 2022 et n° 2023-312 du 26 avril 2023 ont relevé le minimum de traitement dans la fonction publique à deux reprises :
 - ☞ A 353 soit 1 712.06 € brut/mois au 01/01/2023 puis à 361 soit 1 750.86 € brut/mois à compter du 01/05/2023
- ☞ **L'attribution de points d'indice majorés différenciés** pour les indices bruts 367 à 418 au 01/07/2023 instauré par le décret n°2023-519 du 28/06/2023 ;
- ☞ **Le plafond de la Sécurité sociale a été relevé à 3 666 € par mois** au 01/01/2023 – Arrêté du 09/12/2022 portant fixation pour 2023 ;
- ☞ **L'institution d'une Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat dit PEPA**, sur conditions d'emploi et de rémunération instaurée par le décret n° 2023-702 du 31/07/2023
 - ☞ Montant compris entre 300 € et 800 €
- ☞ **La rémunération mensuelle minimum des doctorants a été revalorisée** à compter du 01/01/2023 – Arrêté du 26/12/2022 modifiant l'arrêté du 29/08/2016 :
 - ☞ Au 1er janvier 2023 : 2044,12 € brut : versée en février 2023 et au 1er juillet 2023 : 2074,78 € brut
- ☞ **La revalorisation de la prime enseignement supérieur (PES)** instaurée par l'arrêté du 1er août 2023 fixant le montant annuel des attributions individuelles de la prime
 - ☞ Revalorisation à 2 785 € annuel à partir du 01/09/2023
- ☞ **La revalorisation de la valeur du point d'indice** de la fonction publique au 01/07/2023
 - ☞ +1,5% : le point d'indice passe de 4,85 € à 4,92 €

L'Université Bordeaux Montaigne a également revu certains dispositifs comme :

- ☞ **La revalorisation de l'IFSE** à effet du 01/01/2022 de **23 € brut** par agent - versée en janvier 2023 ;
- ☞ **La revalorisation de la prime mensuelle des Contrats à Durée Indéterminée (CDI)** à compter du 01/01/2023 à hauteur de **100 € brut** par agent et par mois : application en paie de mars 2023 avec effet rétroactif au 01/01/2023 – Délibération n° 3 du CA du 27/01/2023 ;

- ☞ **La revalorisation de la prime mensuelle des Contrats à Durée Déterminée (CDD)** à compter du 01/01/2023 à hauteur de 50 € brut par agent et par mois : application en paie de mars 2023 avec effet rétroactif au 01/01/2023 – *Délibération n° 3 du CA du 27/01/2023.*

Par ailleurs, certains dispositifs **ont été reconduits** :

- ☞ **L'Indemnité GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat)** a été reconduite en 2023 - *Décret n° 2023-775 du 11 août 2023 modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat - Arrêté du 11 août 2023 fixant au titre de l'année 2023 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat ;*
- ☞ **La rupture conventionnelle** instaurée par le *décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019* permet à l'Université Bordeaux Montaigne et à l'agent en CDI de convenir, d'un commun accord, des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie. La rupture conventionnelle doit préciser les conditions d'indemnisation de l'agent suite à la rupture de son contrat :
 - ☞ **3 agents ont bénéficié de ce dispositif en 2023, pour un montant brut de 18 493.49 € (exonéré de cotisations et contributions ainsi que d'impôt sur le revenu)**

1.9. La Direction du Patrimoine Immobilier et Logistique

Le Président, le Vice-Président du Conseil d'Administration, le Vice-Président délégué à l'aménagement et la transition écologique et la Chargée de mission patrimoine et immobilier sont en charge de la **définition de la stratégie du patrimoine immobilier de l'université**. Cette définition se réalise en lien étroit avec le comité de direction et notamment la Direction du Patrimoine Immobilier et Logistique (DPIL) et **est validée par le Conseil d'Administration**.

Sous l'autorité de la Directrice Générale des Services, la mise en œuvre de cette stratégie est confiée à la DPIL, placée sous la responsabilité de son directeur. La DPIL a pour **mission principale de participer à la définition de la politique immobilière de l'établissement et d'en assurer sa programmation et sa mise en œuvre en pilotant les travaux de maintenance, de sécurité et de construction** ; elle a, en outre, pour mission d'assurer l'exploitation, la maintenance et la logistique de l'université.

En 2023, la Direction a vu le report de plusieurs projets actés en comité de pilotage immobilier, lié à des difficultés en matière de ressources humaines. Il est à noter que la présence d'un *Energy manager*, au sein de la direction, a permis de prévoir au plus près toutes les fluctuations des prix des marchés de l'électricité et du gaz.

*Pour rappel : le Conseil d'Administration du 15/11/2019 a validé la délibération portant approbation du conventionnement « COT/CL » avec la SRIA pour la mise en œuvre de ces derniers : convention d'occupation temporaire du domaine public assortie d'une convention de location non détachable, ainsi que de différentes annexes financières et opérationnelles. Celles-ci valident la mise à disposition à la SRIA des bâtiments A/B/C/D/E/F/G/H/I/J/K/L/M/A2/BUA2 inclus dans le périmètre du plan Campus, mais aussi des Bâtiments H, J, accueil et administration hors plan CAMPUS. Elles lui délèguent la maîtrise d'ouvrage concernant ces bâtiments et fixent pour les travaux hors plan Campus les modalités de transferts financiers à la SRIA. Conformément à la position de la DGFIP, l'Université inscrira au fil de l'eau ces aménagements, en immobilisations corporelles, dès la mise en service des bâtiments, avec contrepartie en compte de capitaux propres ; les composants remplacés seront retranchés de l'actif après évaluation par la Direction du Patrimoine et de la Logistique. **Au 31 décembre 2023, la réception des bâtiments a été opérée. En revanche l'université n'ayant pas les chiffrages exacts des travaux réalisés ainsi que l'estimation des modifications effectuées sur les bâtiments, il n'a pas été possible d'inscrire dans ses comptes 2023 les incidences de ces opérations (incidences sur le résultat et sur le bilan).***

☞ **L'opération Campus** est la plus vaste opération de rénovation, de réhabilitation et de restructuration du bâti que l'Université Bordeaux Montaigne ait engagé. Débuteront début 2024 jusqu'à l'automne 2025, des travaux de réaménagement du campus et des espaces extérieurs. Une grande partie des travaux, débutés en novembre 2020 se sont achevés en 2023 :

☞ **La Bibliothèque universitaire Droit-Lettres** : Après 3 ans de travaux, la Bibliothèque Droit - Lettres, regroupant toutes les disciplines à l'Université Bordeaux Montaigne, située au sein du bâtiment BU Droit-Lettres, accueille, progressivement depuis septembre 2023, tous les publics, dans un espace agrandi, rénové et restructuré dans le cadre de la tranche 2 de l'opération Campus, afin de mieux prendre en compte les changements des usages des publics (besoins d'espaces de travail diversifiés, augmentation du nombre de places et offre d'horaires d'ouverture plus larges). Le bâtiment est composé de :



Figure 1 - La bibliothèque Droit - Lettres

- L'Atrium ;
- La bibliothèque universitaire droit, science politique, économie ;
- La bibliothèque Lettres et Sciences Humaines.

☞ **La bibliothèque Robert ETIENNE (BRE)**, inaugurée le 17 janvier 2023, se situe à la Maison de l'archéologie. Elle offre 75 places sur 600 m² et les disciplines qui s'y trouvent sont l'archéologie, l'histoire de l'art antique et médiéval, l'histoire de l'antiquité grecque et romaine et du Moyen Âge, les langues et les littératures anciennes.



Figure 2 - La bibliothèque Robert ETIENNE

☞ **Le bâtiment Accueil**, fermé au public depuis août 2022 afin d'y effectuer des travaux de réaménagement intérieur de ses espaces en vue d'améliorer l'accueil des publics, a réouvert ses locaux en 2023. Désormais, il accueille les services suivants :

- La Direction de la scolarité (DS) ;
- La Direction d'Orientation, des Stages et de l'Insertion professionnelle (DOSIP) ;
- Le Département des Activités Physiques et Sportives (DAPS) ;
- La Direction des Relations Internationales (DRI) ;
- La Formation tout au long de la Vie (FTLV) ;
- Le Centre de Formation des Apprentis (CFA) ;
- Le Pôle Prévention, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement (PHSE).



Figure 3 - Bâtiment Accueil

☞ **La Cité des Langues Etrangères, du Français et des Francophonies (CLEFF)** : Depuis 2015, l'Université Bordeaux Montaigne s'est engagée dans un projet immobilier de grande ampleur prévoyant une extension des bâtiments actuels du DEFLE et intégrant la réhabilitation du bâtiment existant. Le financement des travaux, enfin bouclé, se répartit ainsi :

- La Région Nouvelle Aquitaine – CPER : 5,5 M € ;

- L'Etat – Plan de relance (rénovation énergétique) : 1,8 M € ;
- L'Université Bordeaux Montaigne : 1,07 M €.

Débuté en mai 2022, le chantier d'extension et de réhabilitation du bâtiment de la Cité des Langues Étrangères, du Français et des Francophonies, autrement dénommée *CLEFF*, s'est achevé fin août 2023 pour une mise en service dès novembre 2023.

L'Université Bordeaux Montaigne entend jouer son rôle d'excellence en matière d'enseignement linguistique et culturel auprès des institutions d'enseignement supérieur du site bordelais et plus largement auprès du grand public.

La *CLEFF* accueille les étudiantes, les étudiants et les publics de tous horizons et de toutes nationalités ; elle répond à la demande des adultes en formation continue et des entreprises en matière de formation linguistique et interculturelle ainsi qu'en matière de traduction. Elle est composée de deux départements : **le département des langues du monde (DLM)** et **le département d'études de français langue étrangère (DEFLE)**. Elle est équipée de salles, amphithéâtre, espaces d'apprentissages et de travail adaptés aux enseignements de langues, sur une superficie totale de 2 522m².



Figure 4 – La CLEFF

☞ **Le bâtiment de la Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux**

La Maison des sciences de l'Homme de Bordeaux est l'une des 22 que compte le réseau national des MSH. Sous forme d'Unité d'Appui et de Recherche (UAR) depuis le 01/01/2022, elle est placée sous la triple tutelle du CNRS, de l'Université Bordeaux Montaigne et de l'Université de Bordeaux. Son bâtiment occupé précédemment par l'association MSHA et appartenant au Rectorat, a été affecté, par avenant à la convention d'utilisation signée le 28/06/2017, en 2022 à l'Université Bordeaux Montaigne.

Des travaux de réhabilitation vont être engagés sur 2024 grâce à l'obtention de crédits à travers **le CPER 2021-2027 pour un montant de 5.5 M€**.

Son évaluation est en cours de réalisation par le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques ; il n'est donc pas dans le patrimoine de l'UBM au 31/12/2023.



Figure 5 – La MSHBx

☞ **La Maison de l'archéologie et l'archéopôle**

Ces bâtiments dédiés à la recherche en archéologie au sein de l'Université Bordeaux Montaigne nécessitent une réhabilitation visant à améliorer leurs performances thermiques, à les mettre en conformité aux normes d'accessibilité et sécurité et à mieux les adapter aux besoins d'occupations de salles. Ces travaux vont être engagés sur l'exercice 2024 grâce à l'obtention de crédits via **le CPER 2021-2027 pour un montant de 14 M€**.

D'une superficie de 3 490 m², la Maison de l'archéologie abrite deux unités de recherche : Ausonius (UMR 5607) et Archéosciences Bordeaux (UMR 6034).



Figure 6 – La maison de l'archéologie et l'archéopôle

2. LES METHODES ET LES PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Le cadre réglementaire

L'Université Michel de Montaigne-Bordeaux III devient l'Université Bordeaux Montaigne en 2014. C'est un Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP).

Le régime financier est défini par le décret n° 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'Education (articles R 719-52 à R 719-112).

L'Université figure dans la liste¹ des personnes morales de droit public relevant des administrations publiques mentionnées au 4° de l'article 1^{er} du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique. A ce titre, elle est soumise aux règles de la gestion budgétaire publique.

Elle bénéficie des responsabilités et compétences élargies depuis 2011 (Arrêté du 9 novembre 2010).

Les comptes de l'Université font l'objet d'une certification annuelle par un commissaire aux comptes.

2.2. Les modalités de la gestion financière

Le budget approuvé par le Conseil d'Administration se répartit en trois enveloppes dont les crédits sont limitatifs :

- ☞ L'enveloppe des dépenses de personnel ;
- ☞ L'enveloppe des dépenses de fonctionnement ;
- ☞ L'enveloppe des dépenses d'investissement.

Au sein de chaque enveloppe les crédits sont fongibles, les mouvements de crédits sont de la responsabilité de l'ordonnateur principal, le Président.

Les mouvements d'une enveloppe vers une autre nécessitent l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

Une fois le budget approuvé par l'organe délibérant, il est exécuté et mis en œuvre par le Président en sa qualité d'ordonnateur principal de l'établissement.

Les dépenses sont ventilées par destinations et les recettes par origines selon le référentiel défini par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

S'agissant des emplois, le Conseil d'Administration arrête à l'occasion du vote du budget l'enveloppe des dépenses de personnel qui constitue le plafond de la masse salariale.

Budget	Date	Éléments
Budget Initial	16/12/2022	Prévision initiale
Budget rectificatif n°1	13/07/2023	Reprogrammation des CP sur les opérations pluriannuelles et ajustement de certaines recettes
Budget rectificatif n°2	15/12/2023	Déprogrammation de crédits pour reprogrammation au BI 2024

Tableau 1 - Calendrier budgétaire 2023

¹ Liste annexée à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances du 1^{er} juillet 2013

2.3. Les référentiels budgétaire et comptable

L'Université est soumise à différents textes :

- ☞ L'Université est soumise aux règles définies par le décret n° 2012-1246 modifié du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'ensemble du Titre III ;
- ☞ Le régime financier est défini par le décret n° 2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche mis à jour par décret 2017-1896 du 29 décembre 2017 ;
- ☞ Le régime comptable est défini dans le recueil des normes comptables applicables aux établissements publics, adopté par arrêté du 1^{er} juillet 2015 modifié le 13 février 2020 ;
- ☞ Le règlement budgétaire est défini dans le recueil des règles budgétaires des organismes publics, adoptés par arrêté du 7 août 2015 et modifié le 2 août 2019 ;
- ☞ L'instruction comptable commune mise à jour le 16/12/2022- BOFIP-GCP-22-0014 du 16/12/2022 (application au 01/01/2023)
- ☞ Les dossiers de Prescriptions Générales (DPG) déclinant les principes de mise en œuvre des titres I et III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) en termes opérationnels ;
- ☞ L'instruction juridique commune du 29/06/2023 – BOFIP-GCP-23-0035 du 30/06/2023.



Loi organique relative aux lois de finances (2001) - LOLF				
Décret GBCP (2012)				
Divers arrêtés (2015 - 2023)				
Recueil des règles budgétaires	Recueil des normes comptables	Cadre de référence contrôle interne	Dématérialisation	Tableaux budgétaires EPSCP
Listes des pièces justificatives en dépenses		Listes des pièces justificatives en recettes		
Circulaire relative au cadre budgétaire et comptable				
Instruction comptable commune et plan de comptes commun		Instruction juridique commune		

Tableau 2 - Liste des textes réglementaires

2.4. Le régime fiscal

L'Université est soumise à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour l'ensemble de ses opérations entrant dans le champ d'application de la TVA. Un prorata de TVA est mis en place pour les activités relevant du champ mixte, c'est-à-dire un bien ou un service utilisé en partie par les activités de l'enseignement et par les activités de recherche dans le cadre de la valorisation.

Le prorata de TVA provisoire est calculé par l'agent comptable au 31/12/2023, celui-ci est appliqué sur toutes les dépenses de l'année 2023, il était de **31 %** pour l'exercice 2022. Au 31/12/2023, le prorata définitif pour l'exercice 2023 doit être calculé.

Il se calcule à partir des titres de recettes pris en charge par l'Université au 31/12/2023, il s'obtient ainsi :

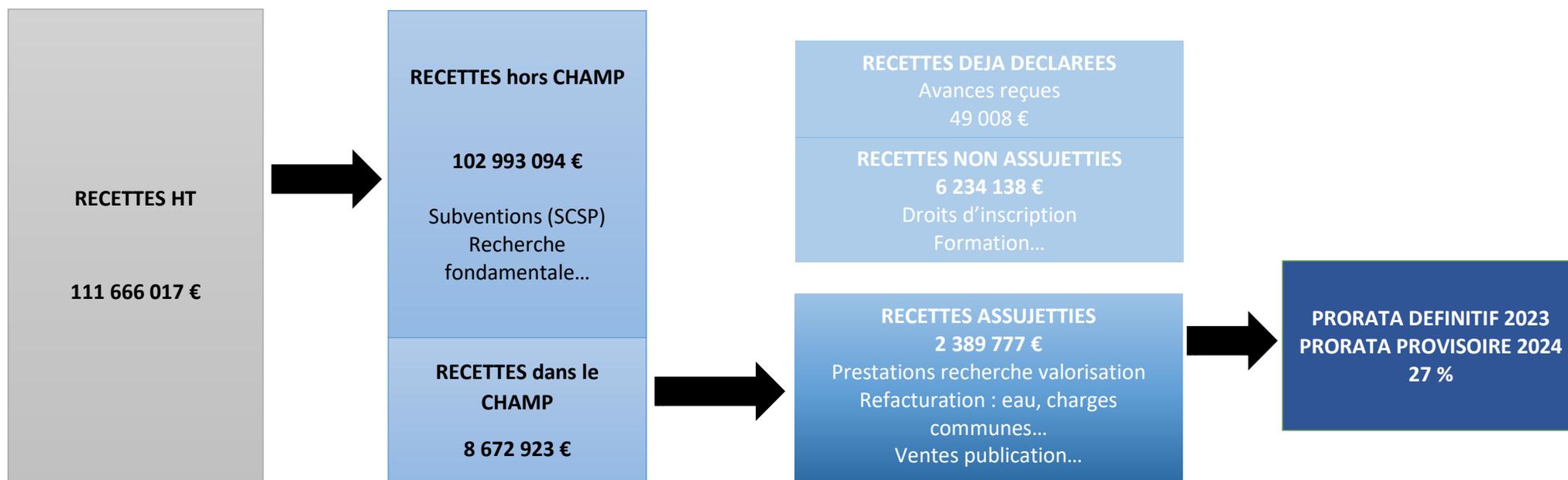


Tableau 3 - Calcul du prorata de TVA

Toutes les dépenses de l'exercice 2023 ayant fait l'objet de l'application du prorata à 31 % doivent être retraitées pour appliquer le taux définitif de **27%**. En 2023, cela signifie que l'Université doit **reverser la TVA déduite à tort** au Trésor Public.

Le montant du reversement sera imputé sur le crédit de TVA de la déclaration du 4^{ème} trimestre. Cette régularisation s'élève à 92 999.54 € dont 8 537.23 € pour le SIGDU.

2.5. Les axes d'amélioration de la qualité comptable & budgétaire

Afin de respecter les règles de la gestion budgétaire et comptable publique et d'améliorer la qualité comptable, l'agence comptable a mené diverses actions :

👉 LA REVISION DE LA POLITIQUE DE VOYAGES

En 2022, l'agence comptable a travaillé à la refonte complète de la politique de voyages tant dans sa forme que dans son contenu. Les deux axes sont la simplification des contrôles en limitant les cas de dérogations et en clarifiant la réglementation et la mise en place de nouveaux forfaits de remboursement, au vu du contexte économique actuel. Celle-ci a été approuvée au Conseil d'Administration

Afin de s'adapter à **l'évolution du cadre réglementaire** (Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat) et au contexte d'évènements exceptionnels, la politique voyages a fait l'objet d'une révision, à effet du 22/09/2023 (délibération du CA du 10/11/2023).

👉 LES RECETTES DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS

Une grande démarche d'identification des encaissements effectués par les Opérateurs de compétences (OPCO) a été entreprise par l'agence comptable, en partenariat avec le CFA, par l'accès aux plateformes des OPCO et à l'application Y-PAREO. Cette dynamique a permis l'apurement des comptes d'attente de manière significative et sera poursuivie en 2024.

👉 LA MISE EN PLACE DE LA DEMATERIALISATION DES PIECES JUSTIFICATIVES DANS COCKTAIL

A compter du 01/01/2023, a été mise en œuvre la dématérialisation des pièces justificatives de la dépense (hors frais de déplacements) au sein de notre système d'information (GFC Dépenses).

👉 LA POLITIQUE DE RECOUVREMENT

En l'absence de fixation de procédure pour les phases de recouvrement, le Président et l'agent comptable ont défini conjointement les termes d'une politique de recouvrement entrée en vigueur au 21/01/2023 en appliquant une sélectivité des poursuites suivant des seuils, par créance.

👉 NOUVEAU SEUIL D'EMISSION DES ORDRES DE RECOUVRER

Un nouveau seuil d'émission des ordres de recouvrer a été fixé à 50 € selon le décret n°2023-144 du 1^{er} mars 2023. Une délibération du Conseil d'Administration en date du 28/04/2023 porte ce seuil à 15 € pour la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique - RAFFP.

👉 LA RESPONSABILITE DU GESTIONNAIRE PUBLIC - RGP

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le régime spécifique de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics a disparu au profit d'un régime de responsabilité unifié des gestionnaires publics qui exercent des fonctions d'ordonnateur ou de comptable. Cette responsabilité a pour objectif principal de fluidifier l'action publique, en réservant l'intervention du juge aux fautes les plus graves (à enjeux financiers avérés). Pour ce faire, l'agent comptable a pleinement joué son rôle de conseiller et d'alerte en menant diverses actions de communication auprès de l'ordonnateur.

👉 LA MODERNISATION DES MOYENS DE PAIEMENTS MISE EN PLACE

Un nouvel outil de paiement en ligne, GUICHET (adaptation de l'application d'ESUP-PAY), est opérationnel à l'Université Bordeaux Montaigne. Il s'inscrit dans l'obligation du décret n°2018-689 du 1^{er} aout 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne au 1^{er} juillet 2020 pour l'Université Bordeaux Montaigne, compte tenu du montant de ses recettes.

Avec un développement toujours croissant, il permet non seulement **de clôturer certaines régies** mais également **de faire baisser la manipulation d'espèces et de chèques réduisant ainsi les impayés**. En effet, cette année, **5057 opérations ont été effectuées via GUICHET** contre 1022 en 2022, soit une augmentation de **+ 400%**.

Objet de l'encaissement	Composante/Direction	2021		2022		2023	
		Nbre opérations	Montant	Nbre opérations	Montant	Nbre opérations	Montant
Concours	IJBA			695	64 000,00	657	58 225,00
Demande de remboursement indu mobilité ERASMUS	Agence comptable	4	2 296,80				
Droits inscriptions	Scolarité					1598	336 964,00
Facturation impression	PPI					2	22,50
Inscription aux ateliers des personnels	DRH			46	2 135,00	86	3 845,00
Inscription DAEU	FTLV	2	1 089,58	10	7 851,24	23	8 798,10
Inscription DU Didactique Coréen	FTLV					14	7 060,00
Inscription Ecole Doctorale	ED					24	6 902,00
Inscription en bibliotheque universitaire	SCD	1	68,00	4	170,00	2	68,00
Inscription Galatasaray	UFR STC	92	21 750,00	84	18 150,00	83	16 350,00
Inscription JLPT	CLBM			51	4 050,00	78	6 260,00
Inscription TOEIC	CLBM			28	2 650,00	41	4 210,00
Prêts entre bibliothèque - PEB	SCD			12	128,00	18	192,00
Rachat ordinateur portable	DSIN			1	759,68		
Renouvellement carte AQUIPASS	Divers			50	500,00	204	2 040,00
Inscription - Tutoriel d'été basque en documentation linguisti	UFR LANGUES			11	1 100,00		
Remboursements divers indus (prêt, paie...)	Agence comptable	3	981,00	22	8 295,54	125	40 154,83
Remboursement bourse mobilite ORE	UFR LANGUES	1	400,00				
Inscription DU CIEPT	Scolarité	16	128 000,00	8	64 000,00	10	80 000,00
Inscriptions Diverses	CLBM					2092	170 580,00
Inscription agrégation	Scolarité						
Total général		119	154 585,38	1022	173 789,46	5057	741 671,43

Tableau 4 - Les différents encaissements par Guichet

En collaboration avec la Direction de la Scolarité, nous continuons à inciter les étudiants à effectuer leurs paiements par virement afin de réduire toujours plus le nombre de chèques.

Modes encaissements	2021	2022	2023
Espèces	23 328	19 111	20 170
PAYBOX	1 401 090	1 267 256,00	1 223 484,00
<i>Dont Rejet</i>	<i>11 285</i>	<i>33 723</i>	<i>27 983</i>
Régies	523 088	215 176	129 869
Virements	89 482	309 419	102 886
ESUP PAY	17 780	37 340	324 111
Totaux	2 054 768	1 848 302	1 800 520

Tableau 5 - Modes d'encaissements

Les expérimentations réussies, menées en 2023, nous permettront de mettre en place, en 2024, un nouveau moyen de paiement automatisé pour payer des factures, après autorisation du débiteur : le mandat SDD c'est-à-dire **le prélèvement automatique**.

LE SERVICE DE RECETTES ET RECOUVREMENT - SREC

Porté par l'établissement et en appui à une remarque des commissaires aux comptes, ce service de recettes et de recouvrement participe à une démarche de sécurisation, fiabilisation et professionnalisation de la chaîne financière de la recette. Prévu par l'arrêté du 06/06/2009, ce dispositif innovant regroupe les missions relatives aux différentes étapes de la gestion et du recouvrement d'une recette. Cette réflexion, pilotée cette année par une équipe projet, aboutira à une mise en œuvre au printemps 2024, d'un SREC, au sein du pôle comptable de l'agence comptable, participant ainsi à une meilleure identification et harmonisation du process.

2.6. Le contrôle interne à l'agence comptable

L'agence comptable poursuit son engagement avéré dans le dispositif de Contrôle Interne Comptable (CIC) en impulsant l'actualisation des organigrammes fonctionnels de chaque pôle ainsi que la cartographie des risques et le plan d'action afférent, tout en s'inscrivant dans une démarche globale au niveau de l'établissement :

- Un référent établissement CICB (Contrôle Interne Comptable et Budgétaire) et 2 référents relais (CIC/CIB) ont été désignés ;
- Une Charte du CICB a été validée au Conseil d'administration du 29/09/2023 ;
- Une cartographie des risques et un plan d'action 2024 ont été présentés au Conseil d'Administration du 15/12/2023.

L'agence comptable poursuit son action de rédaction ou d'actualisation de procédures afin d'accompagner nos collègues dans le changement de méthodes comptables et dans la montée en compétence des équipes :

- Les frais de déplacement ;
- Le traitement du relevé d'opérations – Marché voyageur ;
- L'adhésion à une association ;
- Les moyens de paiement (en cours de validation) ;
- Les opérations pluriannuelles (en cours de validation) ;



- La gestion des tiers ;
- La TVA (en cours de validation).

Cette dynamique est animée également par le souhait de simplification des circuits.

Afin de recentrer les contrôles sur les enjeux financiers, il a été mis en place des contrôles hiérarchisés des dépenses pour les dépenses courantes et la paie.

2.7. Le Contrôle Hiérarchisé de la Paye - CHP

LA REGLEMENTATION

Conformément à l'article 42 du décret GBCP et afin d'adapter les contrôles aux risques et aux enjeux réels des dépenses, l'agent comptable a la possibilité de mettre en place un contrôle hiérarchisé de la dépense.

Aujourd'hui seul le processus de la paye peut bénéficier de cette modalité de contrôle ; en effet, COCKTAIL ne gérant pas la mise en œuvre du Contrôle Hiérarchisé de la Dépense (CHD), il n'est pas possible de l'étendre à toutes les dépenses de l'Université.

Ainsi les contrôles sont adaptés aux risques réels de la paye et permettent à **l'Agent comptable de préserver sa responsabilité personnelle et pécuniaire**. La hiérarchisation des contrôles est une démarche :

- Destinée à **mieux respecter la réglementation** et le **bon emploi des fonds publics** en ciblant et donc en mieux contrôlant les dépenses à enjeux ;
- Ayant pour objet d'améliorer l'efficacité des contrôles et de mieux maîtriser les risques ;
- Permettant de valoriser **les bonnes pratiques des services ordonnateurs**. En effet, le CHD personnalise les contrôles en fonction de la qualité des pratiques et des procédures de l'ordonnateur et de ses services.

Les modalités du plan de contrôle sont les suivantes :

- **Contrôle exhaustif** pour les entrants, sortants, changements de paramètres généraux (ex : changement du taux de CSG) pour lesquels le contrôle porte sur les paramètres et non sur toutes les payes dont le montant varie en application des nouveaux paramètres ;
- **Contrôle aléatoire thématique** : les thèmes de contrôle sont arrêtés par l'agent comptable.

LE CHP A L'UNIVERSITE

Le Contrôle Hiérarchisé de la Paye est mis en place à l'Université Bordeaux Montaigne depuis l'année 2021. Ce CHP permet de recentrer les contrôles sur les éléments dont le risque financier est le plus important. Le plan de contrôle du CHP 2023 a été soumis à validation du Directeur Général des Finances Publiques le 27/12/2022 et accepté le 02/02/2023.

Pour l'année 2023, les champs de contrôle, réalisés par le Pôle Dépenses du Personnel, portaient sur les éléments suivants :

- Un contrôle des paramètres généraux (ex : changement du taux CSG) pour lesquels le contrôle porte sur les paramètres et non sur toutes les payes dont le montant varie en application des nouveaux paramètres ;
- Un contrôle mensuel exhaustif a priori des entrants et des sortants ;

- Un contrôle mensuel exhaustif a priori des indemnités des personnels BIATSS & Enseignants
- Un contrôle mensuel exhaustif a priori des informations relatives aux congés maladie de tout le personnel de l'université ;
- Un contrôle mensuel exhaustif a priori des heures de cours complémentaires ;
- Un contrôle mensuel exhaustif a priori des acomptes et trop-perçus ;
- Un visa thématique a posteriori est réalisé selon un calendrier défini en amont et validé par la DGFIP.

La Cheffe de Pôle Dépenses de Personnel rédige un compte-rendu mensuel des contrôles effectués, précise leurs modalités et indique les anomalies constatées, le cas échéant. Les anomalies ainsi comptabilisées permettent de déduire un taux global annuel. Conformément à notre engagement pris avec la DGFIP, **si ce taux dépasse les 10 %, l'Agent comptable de l'Université Bordeaux Montaigne devra revenir à un contrôle exhaustif de la paye.**

LE BILAN DE L'ANNEE 2023

Comme en 2022, le nombre de mouvements saisis en 2023 est en augmentation par rapport à ceux de 2022.

Comparaison chiffrée des contrôles *a priori* et *a posteriori* des paies de 2021 à 2023 :

	Année 2021 <i>(mise en place CHP à compter de la paie de février 2021)</i>	Année 2022	Année 2023
Nombre de paies calculées	14 774 <i>(de janvier à décembre 2021)</i>	18 054	18 304
Nombre d'éléments variables de paie	15 605 <i>(de février à décembre 2021)</i>	21 987	21 649
Nombre d'anomalies annuel	136 <i>(de février à décembre 2021)</i>	341	399
Taux d'anomalie global annuel	0,84 % <i>(de février à décembre 2021)</i>	1,55 %	1,84 %

Tableau 6 - Contrôle hiérarchisé de la paye

En 2023, le plan de contrôle du CHP a été élargi à d'autres éléments variables de paie. De plus, il faut noter que, comme ce fut le cas en 2022, de nombreuses réformes gouvernementales ont eu lieu en 2023 engendrant un nombre important de saisies supplémentaires en paie. Pour autant, le nombre d'anomalies bien que légèrement **supérieur en 2023, 1,84 %**, comparé à celui de 2022 (1,55%), reste très acceptable.

Exemple de quelques réformes gouvernementales ayant pour conséquence une augmentation significative du nombre d'éléments variables saisis en paie :

- Revalorisation du taux de prise en charge du transport du trajet domicile-travail à 75 % au lieu de 50% auparavant ;

- Rehaussement à deux reprises de l'Indice minimum de rémunération de la fonction publique afin d'être en adéquation avec la revalorisation du SMIC : INM 353 puis 361 ;
- Versement de la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat dite PEPA pour 720 agents...

Cet accroissement de saisies a engendré un peu plus d'anomalies qui, grâce à la bonne coordination et la fluidité des relations entre la DRH et le Pôle Dépenses de Personnel, ont fait l'objet de corrections ce qui a permis de **maîtriser le taux global d'anomalie**.

👉 LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE HIERARCHISE DE LA DEPENSE (CHD)

Depuis le 01/01/2022, l'agence comptable a mis en place une démarche de hiérarchisation des contrôles afin de proportionner les contrôles aux risques et aux enjeux que les dépenses comportent aboutissant à :

- ➡ Recentrer les contrôles sur les dépenses qui présentent les risques et les enjeux les plus importants ;
- ➡ Alléger les contrôles sur les autres dépenses.

Elle permet ainsi de concentrer les moyens de contrôle sur les opérations les plus sensibles, tout en renforçant la qualité comptable.

En mode facturier, la hiérarchisation prend la forme d'une modulation de l'intensité des contrôles, permettant d'alléger la charge de travail du pôle tout en maintenant la qualité et la pertinence des contrôles.

Aujourd'hui, comme ce CHD n'est pas reconnu par la DGFIP car celui-ci ne peut pas être tracé dans notre système d'information financier et comptable (COCKTAIL), nous l'effectuons à partir d'un tableur Excel. **Le bilan de l'année 2023 est le suivant :**

	Nombre			Montant		
	2022	2023		2022	2023	
Demandes de paiement émises	14 766	14 430		20 417 682	24 742 414	
Demandes de paiement contrôlées en supervision	1 335	1 288	9%	15 163 746	14 316 120	58%
Anomalies constatées	87	87	7%	669 798	1 572 743	11%

Tableau 7 - Contrôle hiérarchisé des dépenses

1 288 sur les 14 430 demandes de paiement (DP) émises par le Pôle Fournisseurs ont fait l'objet d'un contrôle de supervision pour un montant total de 14 M €, **soit 58 % du montant total des DP payées. 11 % soit 1.5 M € des demandes de paiement contrôlées**, ont nécessité une mise en attente ou un rejet comptable pour une absence ou insuffisance de pièces justificatives, une erreur d'imputation comptable, un RIB erroné ou encore une erreur dans le montant liquidé contre 4 % en 2022.

L'augmentation des anomalies s'explique par une seule demande de paiement qui s'élève à + 738 K€ pour une erreur d'imputation comptable.

En parallèle, des contrôles a posteriori ont été mis en place sur les thématiques suivantes :

- Les aides sociales accordées aux étudiants : aucune anomalie relevée ;
- Les aides sociales accordées aux personnels : 2 anomalies relevées (pièce justificative manquant et montant différent entre l'arrêté et DP) ;
- Les subventions ≥ 23 000 € et versements aux associations : 2 anomalies relevées (convention signée mais non datée et un code achat erroné) ;
- L'affacturage, comptabilisation et application : aucune anomalie relevée.

2.8. Les systèmes d'information financière et comptable

L'Université Bordeaux Montaigne utilise l'application COCKTAIL pour la comptabilisation des opérations financières et comptables et NEPTUNE pour le suivi des biens immobilisés.

☞ COCKTAIL

Ce système d'information est produit par l'association COCKTAIL et il reste encore des améliorations à apporter notamment :

- La production des états du compte financier : plusieurs états règlementaires ne sont pas produits par l'application et l'agent comptable doit les réaliser à partir de macro Excel ;
- La chaîne de la dépense : des anomalies existent entre le montant de l'EJ, du SF et de la DP, des problèmes d'arrondis sont toujours présents ;
- L'inexistence du contrôle hiérarchisé de la dépense ;
- L'objet de gestion demande de reversement n'existe pas en tant que tel, ce sont des titres de recette ;
- L'historisation des exercices n'existe pas : nous ne pouvons pas éditer une liste des restes à payer au 31/12 courant sur l'exercice suivant ;
- L'auxiliarisation des tiers est inexistante ;
- La consommation des CP a été en anomalie cette année...

Afin de pallier les déficiences de l'outil, il est nécessaire d'obtenir des moyens humains suffisants et d'anticiper les temps de confection des états de situation.

☞ NEPTUNE

Cet outil a été acquis en 2018 par l'Université Bordeaux Montaigne auprès de la société QUASAR et déployé en 2019.

Nous avons continué nos échanges tout au long de l'année 2023 avec la DSI de l'Université de Bordeaux et l'éditeur QUASAR afin de continuer la fiabilisation des éditions. Lors des mises à jour, l'outil reproduit des anomalies ou en déclenche d'autres : migration de certaines fiches vers d'autres comptes, modification de montants (écarts de centimes)

De nouveau, lors des opérations d'inventaire 2023, **il a été impossible d'obtenir des états fiables** nous permettant de comptabiliser les dotations aux amortissements et la quote-part reprise au résultat des financements. Le pôle comptable a dû effectuer un travail de contrôle de cohérence entre l'état extrait de NEPTUNE et les données dans COCKTAIL puis réaliser un retraitement des anomalies dans l'extraction NEPTUNE.

Il a été décidé, en 2024, de mener des rencontres en direct avec Quasar en présence de notre DSIN et la DSI de l'Université de Bordeaux afin de mieux solutionner les anomalies identifiées.

👉 INFINOE (INFORMATION FINANCIERE DES OPERATEURS DE L'ETAT)

L'Université Bordeaux Montaigne s'est portée candidate en qualité d'établissement testeur de la nouvelle plateforme de transfert automatique (au fil de l'eau via Cocktail) des données financières des EPN, INFINOE, se substituant ainsi à l'INFOCENTRE, à compter de juillet 2024.

Grâce à la recherche de la qualité comptable et à l'utilisation des objets de gestion corrects, nos remontées comptables 2023, en base test, se sont effectuées sans rejet. De même, un partenariat collaboratif mené entre l'Agence comptable et la Direction des Affaires financières, pour la partie Opérations pluriannuelles, a contribué à ce succès.

2.9. Les évaluations et les méthodes

👉 LES BIENS IMMOBILIERS

Le patrimoine immobilier reçu en dotation a été comptabilisé en 2010 en valeur vénale conformément aux évaluations notifiées les 23/03/2010 et 20/12/2010. Il a fait l'objet d'une évaluation complémentaire en 2017 pour les biens mis à disposition du SIGDU : forages et château d'eau qui avaient été omis lors de l'évaluation initiale.

La comptabilisation par composante a été adoptée par délibération du Conseil d'Administration du 07/06/2011. Elle a fait l'objet d'une refonte en 2019, pour les seuls biens activés à compter du 01/01/2019 (CA du 22/02/2019).

Les amortissements pratiqués en 2019 sur les bâtiments ainsi que sur les aménagements et agencements de terrains sont donc calculés sur la base des durées figurant dans le tableau ci-dessous :

Biens IMMOBILIER mis en service à compter du 01/01/2019		
213156 213556 214157 214557 2138	2nd œuvre (plâtrerie, revêtement sol, peinture, agencement, menuiserie intérieure) et installations techniques (y compris ascenseur) dont études	15 ans
213156 213556 214157 214557 2138	Couverture - étanchéité dont études	20 ans
213156 213556 214157 214557 2138	Facades, menuiseries extérieures, serrurerie dont études	30 ans
213156 213556 214157 214557 2138	tout ce qui concerne la structure : VRD (voiries, réseaux divers, aménagements paysagers), Gros œuvre, démolitions, désamiantage -forages dont études	40 ans
212556	Agencements , aménagements de terrains : aménagés/bâtis (VRD)	40 ans
212556	Agencements , aménagements de terrains : nus	10 ans
214557	Acquisition de bâtiments modulaires	10 ans

Biens IMMOBILIER mis en service avant le 01/01/2019		
212556	Agencements , aménagements de terrains : nus/aménagés/bâtis	10 ans
213156 213556 214157 214557	Fondations, constructions de sous-sol, structure, enveloppe extérieure, construction spéciale et démolition, aménagement du site	40 ans
213156 213556 214157 214558	Construction intérieure, escaliers, finitions intérieures, équipement, ameublement, électricité, portes automatiques	25 ans
213156 213556 214157 214559	Construction intérieure, escaliers, finitions intérieures, équipement, ameublement, électricité, portes automatiques	15 ans
212556	Agencements , aménagements de terrains : nus/aménagés/bâtis	10 ans
214557	Acquisition de bâtiments modulaires	10 ans
2138	Château d'eau	40 ans
2138	Forages	40 ans

Tableau 8 - Durées d'amortissement

LES BIENS MOBILIERS

Un inventaire physique a été réalisé en novembre 2011 par un prestataire extérieur privé. Si la réconciliation n'a pu être réalisée de manière exhaustive avec l'inventaire comptable, des travaux de rapprochement physico comptable des biens informatiques de l'université sont régulièrement opérés et permettent de proposer soit au Président soit au Conseil d'administration la sortie de matériels.

Tous les biens antérieurs et courants sont intégrés dans le logiciel NEPTUNE.



Est entrée en vigueur au 01/01/2023 la **délibération du Conseil d'Administration du 23/09/2022 approuvant la fixation d'un seuil unique de signification** afin de simplifier le suivi de la gestion des biens inventoriés :

- A **800 € HT** sauf pour :
 - Les serveurs, unités centrales, écrans, ordinateurs portables, les tablettes ≥ 1 € HT (compte 21832) ;
 - Les vidéoprojecteurs, appareils photo numériques et caméras numériques ≥ 500 € HT (compte 2188).

Ils sont amortis sur la base des durées adoptées par délibérations du Conseil d'Administration des 17/12/2004, 19/06/2009, 26/03/2010, 21/12/2012, 10/01/2014, 12/03/2015, 10/07/2015, 27/11/2015, 25/11/2016, 22/09/2017 et 22/02/2019).

L'amortissement est linéaire, calculé au prorata temporis.

LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement reçues, annuelles ou pluriannuelles, sont rattachées à l'exercice lorsque **le droit est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable**. L'acquisition de ce droit correspond à la réalisation, sur la période se rattachant à l'exercice clos, de l'ensemble des conditions nécessaires à la constitution du droit de l'organisme public bénéficiaire. La reconnaissance de ce droit par l'organisme financeur est formalisée par un acte attributif.

Les subventions d'équipement finançant les biens mobiliers ou des travaux immobiliers réceptionnés au 31/12, font l'objet d'un titre de recette émis avant le 31/12 calendaire conformément aux règles de la comptabilité budgétaire. Les subventions d'équipement finançant des travaux immobiliers en cours font l'objet d'une écriture de produit à recevoir sur la période d'inventaire.

LES STOCKS

L'Université Bordeaux Montaigne gère deux maisons d'édition et à ce titre doit tenir une comptabilité des stocks pour les ouvrages produits. Pour comptabiliser chaque stock au 31/12, les étapes suivantes sont réalisées :

- **Etape 1** \Rightarrow Calcul du coût de production annuel : recensement des coûts de main d'œuvre direct et de préparation de copie, des frais d'impression et de transport ;
- **Etape 2** \Rightarrow Recensement du nombre de pages produites sur l'année ;
- **Etape 3** \Rightarrow Calcul du coût de revient à la page = Coût de production annuel / Nombre de page produites sur l'année ;

- **Etape 4** ⇒ Valorisation de chaque ouvrage, insertion dans le logiciel du coût de production à la page ;
- **Etape 3** ⇒ Réalisation de l'inventaire physique des ouvrages par les équipes des PUB et d'AUSONIUS ;
- **Etape 4** ⇒ Valorisation des stocks : Nombre d'ouvrages X coût de production du livre.

Par ailleurs, les ouvrages peuvent donner lieu à comptabilisation d'une provision pour dépréciation, celle-ci se calcule sur la base de deux méthodes :

- **La méthode A**, provision pour risque de mévente : calcule une quantité à provisionner en fonction d'une cadence moyenne de vente selon l'ancienneté de l'ouvrage. Tous les livres sont provisionnés à l'exception de ceux qui soit ont :
 - Fait l'objet d'une réimpression ;
 - Un taux de rotation (de vente) supérieur à la moyenne qu'on peut escompter ;
 - Moins d'un an d'existence.

Cadence moyenne des ventes des ouvrages à la fin de	Catégories d'ouvrages		
	Première catégorie	Deuxième catégorie	Troisième catégorie
Première année	80%	70%	30%
Deuxième année	100%	90%	50%
Troisième année	100%	100%	70%
Quatrième année	100%	100%	80%
Cinquième année	100%	100%	90%
Sixième année	100%	100%	100%

Tableau 9 - Cadence de vente

- **La méthode B** complète la méthode A et reprend les livres réimprimés plus ceux dont les ventes n'ont pas dépassé 30 % du stock existant à l'ouverture du même exercice et non compté en méthode A1. Seuls les ouvrages édités sont concernés. La provision sera calculée ainsi :

Montant des ventes en %	Montant de la provision
< 5 %	Provision sur la base de 98 % du coût de production appliquée à 100 % du stock
5 % et < 10%	Provision sur la base de 98 % du coût de production appliquée à 80 % du stock
10 % et < 20%	Provision sur la base de 98 % du coût de production appliquée à 70 % du stock provisionné
20 % et < 30 %	Provision sur la base de 98 % du coût de production appliquée à 50 % du stock provisionné

Tableau 10 - Taux de la provision

Typologie des ouvrages :

- Ouvrage édité : Valorisé en stock avec un coût de fabrication (frais de personnel + charges de fonctionnement) ;
- Ouvrage réédité : Valorisé et déprécié car considéré comme un nouvel ouvrage, nouvelle entrée en stock ;
- Ouvrage diffusé : Intégré au stock mais il n'est ni valorisé ni déprécié car aucun coût, il bénéficie uniquement du réseau « commercial » des PUB ;
- Ouvrage réimprimé : Valorisé, mais pas déprécié car aucun coût n'est engagé : il s'agit d'un simple fichier numérique pour l'impression, pas de mévente.

LE RATTACHEMENT DES CHARGES A L'EXERCICE

Le rattachement des charges à l'exercice 2023 permet à l'Université d'obtenir une qualité et une sincérité des comptes conforme à la réglementation en vigueur. Ces opérations concernent :

➔ Les charges à payer

- **Les services faits certifiés sur commandes de biens et services et non payés au 31/12** sont comptabilisés au compte 4081 au fil de l'eau dans l'appliquetif GFC DEPENSES ;
- **Les charges à payer à comptabiliser (CAPAC) sur commandes de biens, services ou autres** : ce sont les services faits constatés mais non certifiés dans l'outil au 31/12 et les dépenses sans engagement juridique ;
- **Les passifs sociaux** : un recensement des charges à rattacher à l'exercice est effectué par la Direction des ressources Humaines puis elles sont comptabilisées en CAPAC.

➔ Les charges constatées d'avance

- Elles font l'objet périodiquement d'une demande de comptabilisation réalisée par le pôle fournisseur.

LE RATTACHEMENT DES PRODUITS A L'EXERCICE

Plusieurs méthodes sont réalisées suivant la typologie du produit :

➔ La formation continue

A compter de 2021, le titre de recette est émis dès que le droit est acquis, c'est-à-dire soit au moment de l'échéance soit au moment de la réalisation de la prestation de la formation. Pour effectuer le rattachement à l'exercice, nous allons analyser chaque contrat de formation et calculer le montant de la prestation réalisée au 31/12, puis le comparer au titre émis. Selon le cas, il est comptabilisé un produit à recevoir ou un produit constaté d'avance.

Ancienne procédure : Pour les titres de recette émis avant 2021 au moment de la signature du contrat pour la totalité de la prestation à la fin de l'année, un produit constaté d'avance est donc comptabilisé par une demande de comptabilisation.

Les conventions de recherche, conventions de mobilité, conventions pédagogiques, d'aide à la publication, programmes pluriannuels d'investissement sont suivies à l'avancement :

- Les avances de trésorerie allouées par le financeur pour ces projets sont comptabilisées par un titre d'avance ;

- La comptabilisation du droit n'est autorisée que lorsque celui-ci est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable : l'acquisition de la majorité des subventions accordées à l'établissement est conditionnée à la réalisation effective des dépenses qui doivent être justifiées au financeur. L'octroi du droit correspond donc à l'exécution des dépenses effectivement financées.

À la clôture de l'exercice, au vu des conditions fixées dans les actes attributifs de subventions, un recensement des droits acquis au titre de celui-ci doit donc être effectué de manière à rattacher les produits correspondants.

Si ce recensement intervient avant le 31/12 et si la convention a fait l'objet d'une justification au financeur et de la production du bilan, l'objet de gestion est un titre de recette, sinon l'objet de gestion est une demande de comptabilisation.

➔ **Les autres produits**

Si le titre n'a pas pu être émis au 31/12, une écriture de produits à recevoir doit être saisie pour chaque compte de classe 7 concerné par le biais d'une demande de comptabilisation saisie en N.

A contrario, en fin d'exercice N, si certains produits constatés sont identifiés comme imputables à l'exercice suivant, un produit constaté d'avance sera comptabilisé.

LES CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes, calculée en fonction de la situation du recouvrement et des perspectives de celui-ci. Par ailleurs, le taux de dépréciation est déterminé en fonction de l'ancienneté de chaque créance et est modulé en fonction de la situation du recouvrement.

LES PROVISIONS ET LES DEPRECIATIONS

À la fin de l'année, une revue des provisions a été organisée avec les directions concernées. Elle donne lieu au recensement et à l'analyse de l'ensemble des dossiers qui sont susceptibles de devoir faire l'objet d'une provision ou d'une reprise.

Une provision est constituée dès lors qu'une dépense est probable ou certaine, mais que l'échéance et/ou le montant ne sont pas précisément connus à la date de clôture des comptes.

2.10. Les corrections d'erreurs et/ou régularisations

Pour l'établissement, les corrections s'élèvent à **99 468.64 €** et proviennent essentiellement :

- De la régularisation du compte 4672 qui comptabilisait des sommes probablement liées à la paye qui datent de 2008 et que nous n'avons pas réussi à retracer, faute de SI opérationnel ;
- D'annulations de titres de recettes concernant des titres émis en doublon et de produits à recevoir comptabilisés à tort en 2022 ;
- De ré imputation de dépenses ;
- D'annulation de service fait, réalisé par l'ordonnateur sur l'exercice antérieur.

Pour le SIGDU, la somme de 17 728.24 € provient essentiellement de la régularisation du compte 4672, de l'annulation de service fait, réalisé par l'ordonnateur sur l'exercice antérieur.

Plusieurs écritures ont été comptabilisées sur le compte de report à nouveau :

Nature de l'opération	Etablissement	CFA	SIGDU	UBM
Apurement compte de tiers - Ecritures datant de 2008	92 941,92		17 192,99	110 134,91
Anomalie Cocktail - BE 2022 - Ecart entre la balance et l'EDS	-4,55			-4,55
Ré imputation de dépenses	2 020,72		1 068,48	3 089,20
Réduction de titres de recettes exercices antérieurs	-1 671,58			-1 671,58
Régularisation compte de charges à payer - Annulation service fait exercice antérieur	16 352,35			16 352,35
Régularisation PAR émis à tort en N-1	-10 170,22		-533,23	-10 703,45
Impact sur le fonds de roulement	99 468,64	0,00	17 728,24	117 196,88

Tableau 11 - Corrections sur le compte 110

Ces rectifications ont un impact sur le fonds de roulement ; **elles le diminuent à hauteur de 117 196.88 €.**

2.11. Les mises à jour du plan de compte

En 2023 le plan de comptes des EPSCP à évoluer, voici les modifications qui ont impacté les comptes de l'Université Bordeaux Montaigne :

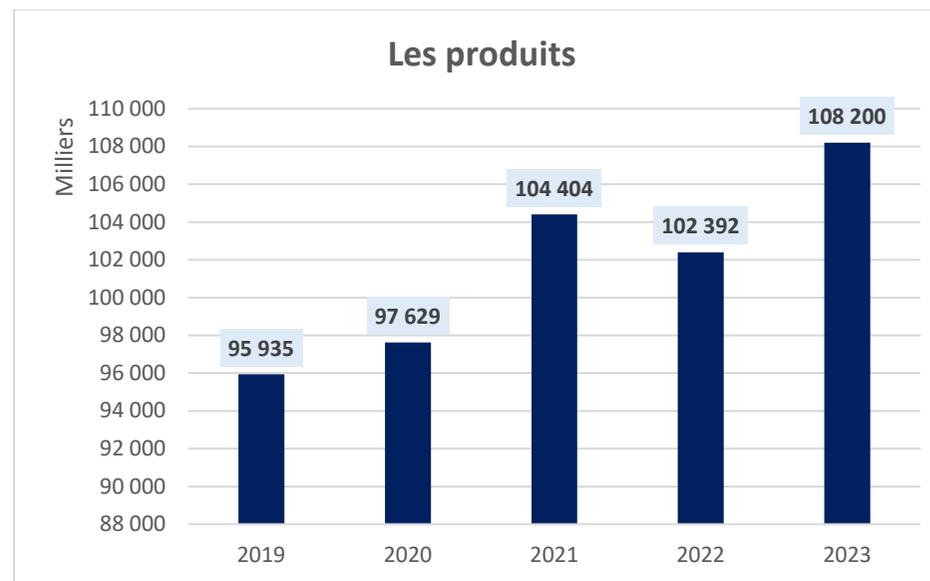
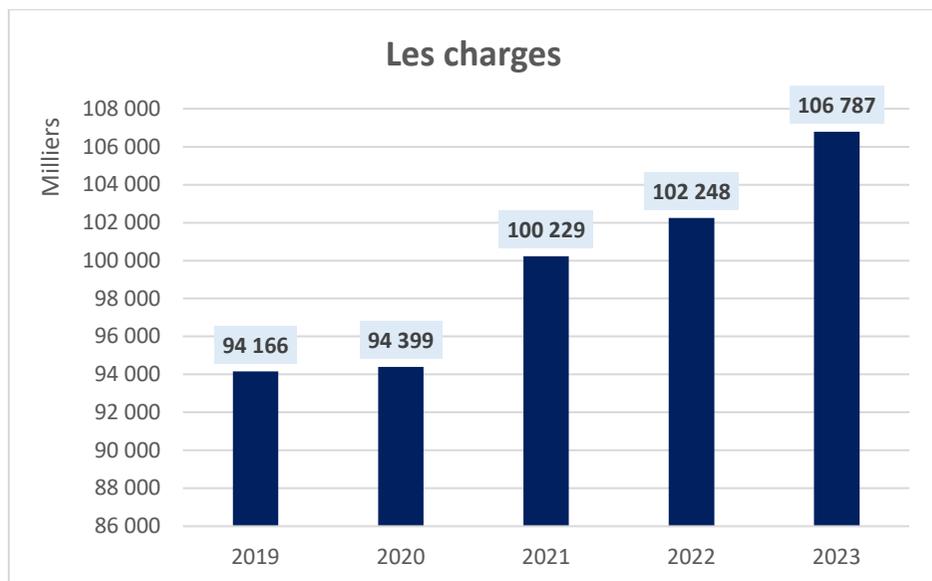
Compte 2022	Compte 2023	Libellé
212556	2126	Agencements et aménagements de terrains bâtis - Mis à disposition
2812556	28126	Agencements et aménagements de terrains bâtis - Mis à disposition
281547	2815417	Matériel acquis
281557	2815517	Outillage acquis
281567	2815617	Matériel d'enseignement acquis
281577	2815717	Agencements et aménagements du matériel et outillage acquis
4419321	441932	Avances sur revenus de la dotation ANR IA
656	6577	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés
706213	706212	Droits de scolarité applicables aux diplômés nationaux - étudiants internationaux hors pays membres de l'UE ou assimilés
706214	706213	Droits de scolarité applicables aux diplômés propres à chaque établissement
706221	7088	Redevances
741111	74111	Subvention pour charges de service public (SCSP) Tutelle principale
746		Dons, legs, mécénat
	75411	Dons manuels
	7542	Mécénats
	75431	Assurances-vie
	75432	Legs ou donations
7571	75712	Taxe affectée CVEC
756	7577	Produits des cessions d'éléments d'actif

Tableau 12 - Transposition du plan de compte

3. LES DONNEES ISSUES DE LA COMPTABILITE GENERALE ET LES EVOLUTIONS

3.1. Le compte de résultat

Le **compte de résultat** comptabilise les demandes de paiement, donc la consommation des crédits de paiement et les opérations d'inventaire comme les charges à payer, les charges à payer à comptabiliser liées aux dépenses de fonctionnement et aux dépenses de personnels, les dotations aux amortissements et aux provisions, les charges constatées d'avances, les reprises de provisions, les produits à recevoir, les produits constatés d'avances...



Le résultat de l'Université Bordeaux Montaigne s'élève à **1 413 574.22 €** et il se décompose ainsi :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Recettes C/7	102 577 133	3 177 514,85	2 445 766	108 200 415
Dépenses C/6	103 124 396	1 622 759,93	2 039 685	106 786 840
Résultat de l'exercice	-547 262	1 554 755	406 082	1 413 574

Tableau 13 - Comptes de résultat par entité

Ce résultat est essentiellement un résultat d'exploitation dont voici le détail :

CHARGES	2023	2022	2021	Var. 23/22	PRODUITS	2023	2022	2021	Var. 23/22
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
Achats	2 792 498	2 348 974	1 241 454	18,88%	Produits sans contrepartie directe				
Sous-traitance et service extérieurs	3 048 268	3 091 728	3 279 986	-1,41%	Subventions pour charges de service public	87 973 322	84 769 792	83 572 330	3,78%
Autres services extérieurs	5 897 650	5 648 653	4 370 763	4,41%	Subventions de fonctionnement Etat et autres entités publiques	4 005 573	3 222 043	5 359 361	24,32%
Charges de personnel	50 664 941	48 083 438	45 971 067	5,37%	Dons et legs	66 200	139 483	85 370	-52,54%
Charges sociales	33 281 405	32 336 902	31 493 287	2,92%	Produits de la fiscalité affectée	1 100 793	754 085	1 045 546	45,98%
Autres charges de personnel	450 971	296 469	303 003	52,11%	Produits avec contrepartie directe				
Autres charges de fonctionnement	2 990 537	2 607 595	2 784 635	14,69%	Vente de biens ou prestations de services	10 088 238	8 634 746	8 179 650	16,83%
Dotations aux amort. & provisions	6 590 548	6 349 310	7 024 358	3,80%	Produits des cessions d'éléments d'actif			0	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	105 716 819	100 763 067	96 468 551	4,92%	Autres produits de gestion	64 387	62 213	487 979	3,49%
CHARGES D'INTERVENTION					Production stockée et immobilisée	89 087	-131 231	141 608	-
Transferts aux ménages	485 482	385 004	468 189	26,10%	Reprise sur amort. & provisions	2 542 627	2 785 067	2 694 725	-8,71%
Transferts aux autres collectivités	584 539	1 100 250	3 292 480	-46,87%	Reprise du financement	2 270 188	2 155 365	2 837 116	5,33%
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	1 070 021	1 485 254	3 760 669	-27,96%	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	108 200 415	102 391 564	104 403 685	5,67%
CHARGES FINANCIÈRES					PRODUITS FINANCIERS				
Pertes de change			65		Gains de change	0	220	4	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		0	65		TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0	220	4	
TOTAL CHARGES	106 786 840	102 248 322	100 229 285	4,44%	TOTAL PRODUITS	108 200 415	102 391 784	104 403 689	5,67%
Résultat de l'activité (bénéfice)	1 413 574	143 462	4 174 404		Résultat de l'activité (perte)				
TOTAL GENERAL	108 200 415	102 391 784	104 403 689		TOTAL GENERAL	108 200 415	102 391 784	104 403 689	

Tableau 14 - Compte de résultat détaillé

Les dépenses du compte de résultat s'établissent à **106 786 840 €**, elles ont augmenté + **4.44 %** par rapport à 2022. Les recettes s'élèvent à **108 200 415 €** pour 2023, elles sont en hausse de + **5.67 %** par rapport à l'année dernière.

L'analyse qui suit permettra d'expliquer ces variations.

3.1.1. Les charges

L'augmentation des charges en 2023 par rapport à l'année 2022 est de + 4.44 % au niveau de l'Université. En revanche, lorsque nous analysons chaque poste de dépenses, nous pouvons constater une évolution disparate sur ces postes.

LES CHARGES PAR STRUCTURE

CHARGES	2023				2022			
	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM
CHARGES DE FONCTIONNEMENT								
Achats	2 403 686	197 888	190 925	2 792 498	2 025 043	177 217	146 714	2 348 974
Sous-traitance et service extérieurs	2 798 889	219 978	29 401	3 048 268	2 785 994	278 482	27 252	3 091 728
Autres services extérieurs	5 053 408	706 078	138 164	5 897 650	4 577 668	979 346	91 639	5 648 653
Charges de personnel	49 700 314	339 218	625 409	50 664 941	47 325 261	337 595	420 582	48 083 438
Charges sociales	32 709 940	190 928	380 536	33 281 405	31 848 532	194 452	293 917	32 336 902
Autres charges de personnel	448 615	950	1 405	450 971	293 960	1 491	1 018	296 469
Autres charges de fonctionnement	2 727 849	204 464	58 224	2 990 537	2 408 667	134 907	64 021	2 607 595
Dotations aux amort. & provisions	6 319 133	175 180	96 236	6 590 548	6 172 913	138 524	37 873	6 349 310
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	102 161 834	2 034 685	1 520 301	105 716 819	97 438 037	2 242 015	1 083 015	100 763 067
CHARGES D'INTERVENTION								
Transferts aux ménages	424 251	0	61 231	485 482	356 318	0	28 686	385 004
Transferts aux autres collectivités	538 311	5 000	41 228	584 539	1 100 250	0	0	1 100 250
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	962 562	5 000	102 459	1 070 021	1 456 568	0	28 686	1 485 254
CHARGES FINANCIÈRES								
Pertes de change	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL CHARGES	103 124 396	2 039 685	1 622 760	106 786 840	98 894 606	2 242 015	1 111 701	102 248 322

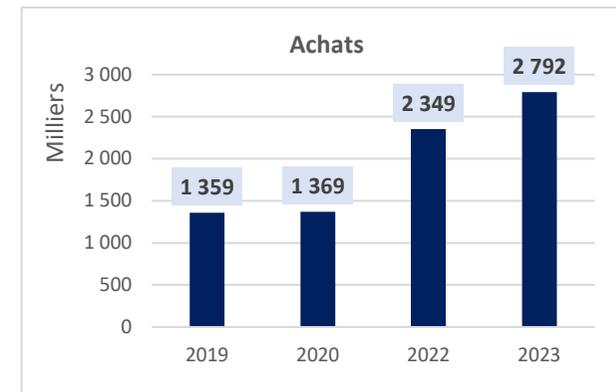
Tableau 15 - Compte de résultat par entité

LES ACHATS

➔ Les Fluides :

- Electricité : + 78 % soit + 509 K€ d'augmentation par rapport à 2022 et + 619 K€ par rapport à 2019, (cf. focus ci-dessous) ;
- Gaz : une variation moyenne annuelle de - 44 % lié à la chute du prix du gaz. (cf. focus ci-dessous) ;
- Chauffage sur réseau : le site Renaudel a été raccordé au réseau de chaleur urbain ;
- Eau : poste accusant une baisse de - 6 K€ s'expliquant par une surconsommation en 2022 durant la réalisation de travaux de rénovation du Château d'eau.

- ➔ **Les achats de fournitures et matériels d'enseignement** : Une hausse de 39 %, soit + 270 K€, est constatée provenant de la mise en place de la nouvelle politique d'amortissement au 1^{er} janvier 2023. En effet, le seuil a été fixé à 800 € HT pour la quasi-totalité des acquisitions y compris pour le mobilier qui n'est plus immobilisé dès le 1^{er} euro.

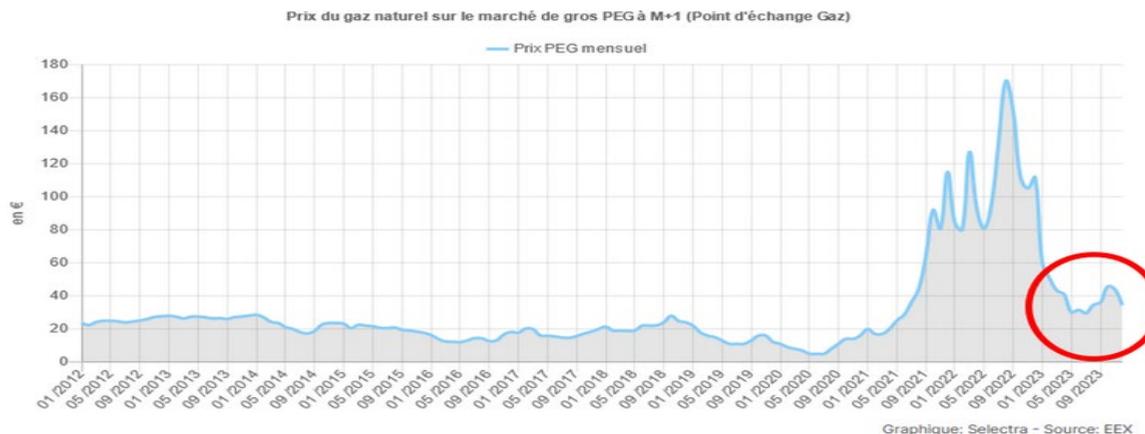


DPIL

FOCUS SUR L'AUGMENTATION DES COÛTS DE FOURNITURE D'ÉNERGIE 2022/2023

En 2023 **une hausse des factures EDF** est constatée de + 50 % par rapport à l'année 2022 malgré une baisse de 16 % des consommations en 2023. Cette hausse intervient suite à la suppression progressive du bouclier tarifaire début février 2023 par le gouvernement. Dès mars 2023, le prix du MWh avait augmenté de 215 % (lot 1 – Gros électricité) et de 82 % (lot 2 – Moyen électricité) par rapport à décembre 2022. Actuellement, le prix est de 361,56 €/MWh pour le lot 1 et de 164,89 €/MWh concernant le lot 2. La hausse des dépenses d'électricité enregistrée par l'université en 2023 est donc due à **l'augmentation du prix de l'énergie et des taxes**.

En revanche, l'université a enregistré **une baisse de dépenses de gaz** en 2023. Cette dernière s'explique par la **chute des prix du gaz en 2023**. Le prix du MWh sur le marché du PEG en décembre 2023 est de 34,317 €/MWh, contre 111,694 €/MWh en décembre 2022.



LES SERVICES EXTERIEURS

- ➔ **Les locations** sont en augmentation de + 247 K€ due aux loyers versés à la SRIA comptabilisés au 61565 en 2022.
- ➔ **Les dépenses d'assurances** diminuent de - 47 K€ suite à la comptabilisation d'une charge à payer qui concerne le compte 6285 autres prestations de service.
- ➔ **Les achats de documentation** sont relativement stables par rapport à l'année dernière (+ 4 %).
- ➔ **Les frais de colloques ou séminaires** : ce compte retrace les frais liés à des colloques organisés ou co-organisés par l'université. Ce poste continue à augmenter + 50 K€ par rapport à 2022.

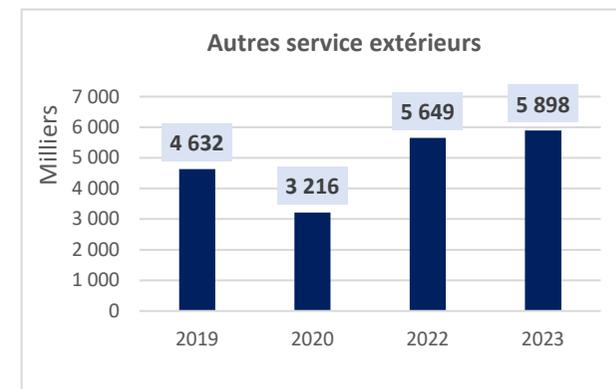
	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 23/22
Frais de colloques, séminaires, conférences	241 004	63 350	241 386	303 682	353 320	16,35%

Tableau 16 - Evolution des frais de colloques



LES AUTRES SERVICES EXTERIEURS

- ➔ **Le personnel prêté à l'établissement** : ce poste est stable.
- ➔ **Les frais d'honoraires** : + 24 K€ ; cette augmentation est principalement due au marché Audit accessibilité numérique des sites UBM du pôle Handicap mais aussi à des prestations d'avocats dans le cadre de protections fonctionnelles accordées par UBM.
- ➔ **Les frais divers** : + 50 K€ dont 30 K€ sur frais divers de traduction, études archéologiques..., 12 K€ de prestations sociales et 1 K€ des frais d'agence de voyage.
- ➔ **Les frais d'exposition** : Augmentation suite à l'expo itinérante ARTES projet VisionNages (EB 918) : + 15K€.
- ➔ **Les cadeaux** : + 48 % soit 30 K€ qui sont liés à 2 nouveaux marchés signés en 2023, la création d'une boutique en ligne et d'achats d'objets publicitaires (20 K€) et le CFA a mis en place l'octroi de chèques lire liés au premier équipement pour le Master Edition (7,8 K€).
- ➔ **Les Publications** : + 58 K€ ; cette augmentation correspond au paiement des factures liées aux marchés d'impression numérique et de façonnage d'ouvrages et d'impression offset.
- ➔ **Les frais d'inscription aux colloques** : ce poste est à peu près stable (- 4 K€).
- ➔ **Les frais de déménagement** : la baisse de - 33 K€ est liée à la fin de la quasi-totalité des travaux de l'opération campus.



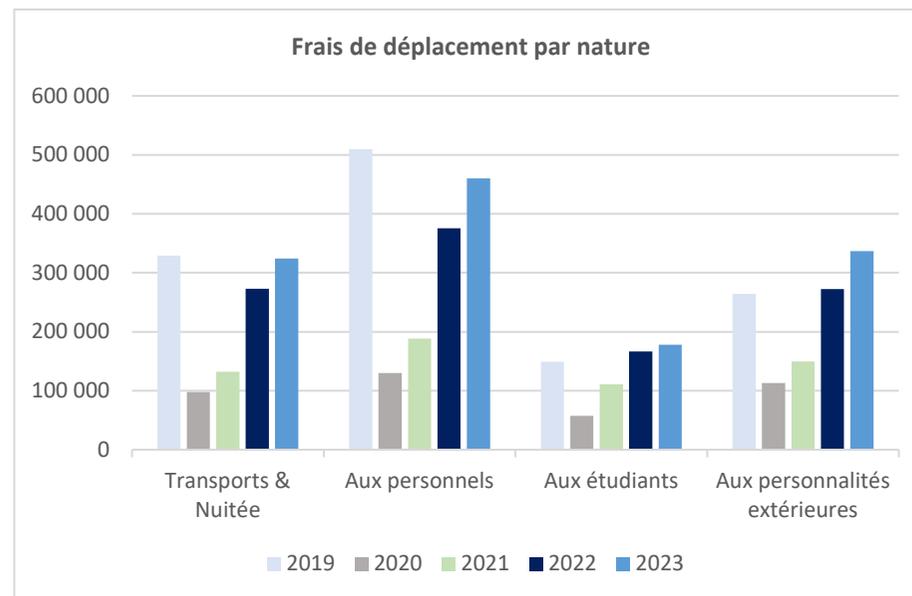
➔ **Les frais de réceptions** comptabilisent une hausse + 31% soit + 83 K€ par rapport à 2022 mais seulement de + 25 % (+70 K€) par rapport à 2019. Cette augmentation s'explique, en partie, par la conjoncture économique des marchés traiteurs et des restaurateurs affichant une hausse des tarifs des prestations.

➔ **Les frais de déplacement** ont augmenté entre 2022 et 2023 de 20 % soit + 212 K€. Cette progression est inférieure à celle de l'année passée mais elle est répartie sur l'ensemble des typologies de missionnaires.

Toutefois, en comparant le montant total des frais remboursés à celui de l'année précédant la COVID-19, la hausse est de + 46 K€. Ceci s'explique notamment par la mise en œuvre de la politique de voyages, à partir du 01/01/2023, qui prévoit une revalorisation des taux de remboursement.

A titre d'exemple, la nuitée en Métropole est désormais prise en charge entre 90 et 150 € selon les villes au lieu de 70 et 120 € et le repas remboursé à 20 € au lieu de 17.50 €. Par ailleurs, l'augmentation significative des prix des hébergements et des transports est notamment liée au contexte économique et social en France durant cette année avec une inflation généralisée des prix.

A noter également, le **changement du titulaire du marché voyages** (AMPLITUDES VIGMA) à la même date.



Type de remboursements	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 23/22
Transports & Nuitée	329 263	98 001	132 295	273 017	324 209	19%
Aux personnels	509 892	129 899	188 250	375 215	459 746	23%
Aux étudiants	148 905	57 254	111 084	166 259	178 122	7%
Aux personnalités extérieures	264 433	113 067	149 394	272 253	336 700	24%
TOTAL	1 252 494	398 221	581 024	1 086 745	1 298 777	20%

Tableau 17 - Frais de déplacement par nature

Après une hausse très importante du nombre de missions entre 2021 et 2022, l'année 2023 démontre une certaine stabilité. **Le nombre global de missions réalisées en 2023, déduction faite des missions annulées, est en légère hausse.** Même si la tendance générale du nombre de missions est légèrement en augmentation, **seules 7 EB ont augmenté leur nombre de missions.** Compte-tenu de la hausse des coûts des déplacements, ceux-ci ont été réduits dans plusieurs EB.

Il est à noter que le nombre de missions sans frais a beaucoup augmenté. Comme les années passées, l'EB réalisant le plus de missions au sein de l'université Bordeaux Montaigne reste celle de la Recherche, même si toutefois, leur nombre a diminué entre 2022 et 2023, de 4%.

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 23/22
Nombre TOTAL de missions par EB	5070	2154	2936	4519	4781	6%
900 - Support	415	102	202	386	398	3%
901 - UFR Humanités	168	53	104	154	137	-11%
902 - UFR Langues et Civilisations	217	113	136	168	163	-3%
903 - UFR Sciences des Territoires et de la Communication	468	151	211	350	338	-3%
904 - IUT	98	45	75	88	131	49%
906 - IJBA	127	66	128	151	165	9%
907 - DEFLE	11	1	13	33	12	-64%
912 - SCD	45	8	25	49	35	-29%
913 - Soutien	120	51	78	135	168	24%
915 - DPIL	3	0	0	1	1	0%
916 - DSIN	17	4	0	8	10	25%
918 - Recherche	1572	572	846	1208	1157	-4%
920 - SIGDU	8	0	1	2	3	50%
921 - CFA	49	8	44	90	99	10%
<i>Missions sans frais</i>	<i>1529</i>	<i>529</i>	<i>918</i>	<i>1462</i>	<i>1733</i>	<i>19%</i>
<i>Missions annulées</i>	<i>223</i>	<i>451</i>	<i>155</i>	<i>234</i>	<i>231</i>	<i>-1%</i>

A noter : le nombre de missions indiqué dans ce tableau n'inclut pas les dépenses réalisées directement auprès du titulaire du marché voyages, AMPLITUDES VIGMA, pour lesquelles un OM n'est pas toujours demandé par les EB.

Déplacements par zone géographique	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 23/22
AFRIQUE	67	26	18	48	73	52%
AMERIQUE	101	9	5	26	43	65%
ASIE	25	2	1	5	10	100%
EUROPE	3115	1135	1836	2729	2683	-2%
EUROPE-ASIE	6	1	2	15	1	-93%
<i>Dont France</i>			<i>1704</i>	<i>2381</i>	<i>2359</i>	<i>-1%</i>
OCEANIE	0	0	1	0	1	
OUTRE-MER	4	1	0	0	6	
<i>Missions sans frais</i>	<i>1529</i>	<i>529</i>	<i>918</i>	<i>1462</i>	<i>1733</i>	<i>19%</i>
<i>Missions annulées</i>	<i>223</i>	<i>451</i>	<i>155</i>	<i>234</i>	<i>231</i>	<i>-1%</i>
Nbre de déplacements	5070	2154	2936	4519	4781	6%

Tableau 19 - Déplacements par zone géographique

Tableau 18 - Nombre de missions par EB

Cette année, ce sont de nouveau **les déplacements hors Europe qui ont augmenté** confirmant ainsi la tendance de l'année 2022. Malgré les différents conflits internationaux intervenus en 2023 (guerre en Ukraine, conflit entre Israël et le Hamas, conflit au Soudan), les missionnaires ont maintenu leurs déplacements à l'étranger, en respectant les conseils et consignes de sécurité applicables à chaque pays et préconisés par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

En revanche, **les déplacements en Europe, et particulièrement en France, ont, quant à eux, diminué.**

FOCUS SUR LE NOUVEAU MARCHÉ VOYAGE A L'UNIVERSITE

Depuis le 01/01/2023, l'université Bordeaux Montaigne a **intégré un marché national géré par la Direction des Achats de l'Etat (DAE)** dont le titulaire retenu est **AMPLITUDES VIGMA**. Le paiement des dépenses dans le cadre du marché voyage est effectué grâce au système de **carte logée** (ou carte voyageur ou BTA) permettant de gérer simplement et efficacement les dépenses liées aux déplacements professionnels des missionnaires de l'établissement en les centralisant sur un compte unique.

Ainsi, AMERICAN EXPRESS recense l'ensemble de ces frais (transport et hébergement), rembourse AMPLITUDES VIGMA puis transmet à l'université un Relevé d'Opérations (ROP). Ce ROP mensuel reprend toutes les informations saisies par les gestionnaires chargés de voyage lors d'une réservation effectuée sur la plateforme KDS-NEO.

Le traitement du ROP, document très dense, nécessitant un retraitement minutieux, a fait l'objet d'une rédaction par l'Agence comptable en 2023 d'une fiche de procédure précisant la méthodologie de gestion.

Le Pôle Dépenses de Personnel est en charge de la mise en paiement du ROP avant tout contrôle. Puis celui-ci effectue les contrôles de payeur (respect des taux de remboursement de la politique voyages, contrôle des ordres de missions...) et émet les demandes de paiement sur chaque EB.

EB	Montant payé TTC	Nombre de DP
900 - Support	167 872	610
901 - UFR Humanités	20 845	69
902 - UFR Langues et Civilisations	19 177	132
903 - UFR Sciences des Territoires et de la Communication	51 700	74
904 - IUT	10 960	53
906 - IJBA	50 658	112
907 - DEFLE	2 998	8
912 - SCD	2 916	18
913 - Soutien	19 547	77
915 - DPIL	446	1
916 - DSIN	194	2
918 - Recherche	337 621	965
920 - SIGDU	0	0
921 - CFA	25 268	30
TOTAL	710 202	2151

Tableau 20 – Demandes de paiement liées au marché voyageur

- ➔ **Les autres frais et commissions**, ce poste enregistre les commissions sur carte bleue et frais de virements internationaux. Il affiche une hausse de 37 % soit + 5 K€ expliquée par la mise en place du paiement des inscriptions via Guichet.
- ➔ **La formation continue du personnel** enregistre une nouvelle hausse de + 12 % (+ 24 K€) liée à la mise en place du plan de formation et de développement des compétences.
- ➔ **Les prestations de gardiennage** : -16 % soit -50 K€ s'expliquant notamment par la régularisation en 2022 d'une facture de 2021 (- 40 K€).
- ➔ **Les prestations de nettoyage**, une hausse de 24 % soit + 129 K€ provenant de la livraison de nouveaux bâtiments dans le cadre de l'opération Campus.
- ➔ **Les prestations extérieures d'informatique** affichent une baisse de - 16 % et reviennent à hauteur des dépenses de l'année 2021. Il est à noter le nouveau marché d'acquisition, d'hébergement et de maintenance d'une application Web "Plateforme relation entreprise et alumni" pour un montant de plus de 26 K€.
- ➔ **Les autres prestations diverses** : La redevance assainissement, prise en charge par le SIGDU, a diminué de - 274 K€. Il faut noter que la facture émise par la Compagnie SUEZ concernant cette redevance, au titre de l'exercice 2023, ne sera émise que sur le premier semestre 2024. Par conséquent, une

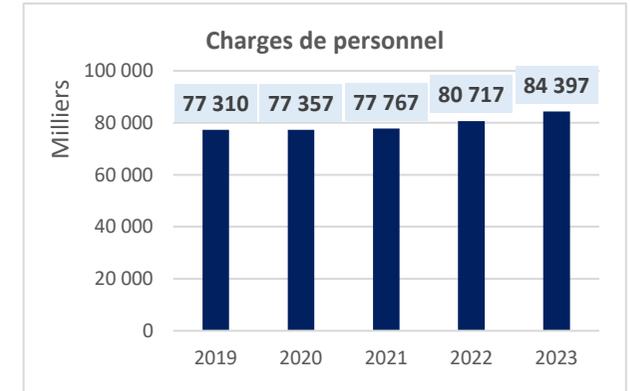
estimation est réalisée par le SIGDU afin de rattacher les charges à l'exercice. La diminution s'explique donc par cette évaluation qui est compliquée à chiffrer. Cette année l'écart entre l'évaluation et la facture reçue au titre de 2022 est de - 87 K€ alors qu'elle était de + 158 K€. L'évaluation au titre de 2023 s'élève à 778 K€.

LES IMPOTS ET TAXES

- ➔ **Les redevances** : Les taxes pollution et prélèvement eau potable ont augmenté + 15 K€ dont 5 K€ pour la facture au titre de 2022 et + 10 K€ pour l'estimation au titre de 2023.
- ➔ **La contribution FIPHFP** : La contribution affiche une baisse régulière depuis 5 ans. En 2023, - 62 % notamment grâce au recensement de 8 nouveaux agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) de plus de 50 ans et valorisés à une unité et demie l'année de recrutement.

	2020	2021	2022	2023	Var. 23/22
Contributions FIPHFP	148 993	131 186	101 003	37 824	-62,55%

Tableau 21 - Evolution de la contribution versée au FIPHFP



LES CHARGES DE PERSONNEL

Pour rappel en comptabilité budgétaire, les impôts et taxes sont rattachés à l'enveloppe de personnel. Afin de faciliter l'analyse, nous allons donc les inclure.

La masse salariale et les impôts et taxes rattachés affichent une augmentation par rapport à l'année 2022 : **+ 4.05 %**.

L'écart entre la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire s'explique par :

- Les titres de recette émis pour les reversements des congés paternités, congés maladies (CPAM)... : - 152 836 € ;
- La variation entre les charges à comptabiliser des passifs sociaux de 2021 et celles de 2022 (les passifs sociaux 2023 sont en augmentation) : + 196 514 € ;
- Des réimputations des dépenses comptabilisées en enveloppe de fonctionnement au lieu de personnel : 85 321 €.

	2020	2021	2022	2023	Var. 23/22
Salaires et traitements	45 652 932	45 971 067	48 083 438	50 664 941	5,37%
Rémunérations principales	39 316 459	39 161 912	40 405 741	41 863 095	3,61%
Rémunérations accessoires dont heures complémentaires	3 166 080	3 343 325	3 500 700	3 394 571	-3,03%
Passifs sociaux au titre des congés	-27 576	-120 209	-8 227	207 772	
Rémunérations accessoires primes et indemnités	2 911 012	3 348 208	3 992 517	4 887 182	
PPCR (transfert prime-point)	-262 163	-258 815	-255 903	-253 012	25,80%
Indemnité compensatrice à la hausse de la CSG	315 280	311 992	312 228	459 123	
Supplément familial de traitement	310 372	296 070	273 634	259 046	-5,33%
Indus liés à la paye	-35 751	-23 846	-107 953	-102 884	
Reversement IJSS	-40 781	-87 571	-21 637	-45 045	11,35%
Remboursement au titre des congés paternité			-7 662	-4 907	
Charges sociales	31 529 675	31 493 287	32 336 902	33 281 405	2,92%
Autres charges de personnel	174 398	303 003	296 469	450 971	52,11%
Prestations directes	106 935	161 142	194 673	210 152	7,95%
Œuvres sociales	25 263	14 629	24 718	27 996	13,26%
Médecine du travail	39 200	39 200	39 200	128 800	228,57%
Autres prestations directes	3 000	0			
Autres charges de personnel		88 032	37 878	84 022	121,82%
Impôts et taxes sur rémunérations	1 168 546	1 156 208	1 157 712	1 132 045	-2,22%
Versement de transport	815 671	819 450	845 454	875 685	3,58%
Cotisation FNAL	203 882	204 860	211 256	218 536	3,45%
Contributions FIPHFP	148 993	131 186	101 003	37 824	-62,55%
Divers		711	0	0	0
Comptabilité générale	78 525 551	78 923 565	81 874 520	85 529 361	4,46%
Comptabilité budgétaire	78 582 747	78 987 713	82 076 164	85 400 362	4,05%

Tableau 22 - La masse salariale

La variation des crédits de paiement consommés entre 2022 et 2023 s'élève à **+ 3,3 M€**, soit **+ 4.05%** contre 3.74 %.

Grâce à l'analyse réalisée par la **Cellule d'Aide au pilotage**, la variation 2022-2023 s'explique par les divers éléments ci-dessous.

Tout d'abord, l'évolution des salaires et des traitements est de **5,37 %** soit 2,5 M€. Les principaux facteurs sont :

- ➔ **Les hausses du point d'indice** impactant la rémunération principale : intervenues le 1^{er} juillet 2022 pour 3.5 % et le 1^{er} juillet 2023 pour 1,5 % ont un impact financier de plus de **1,8 M€ sur 2023** ;
- ➔ **Le GVT global est de + 500 K€** ;
- ➔ **Les différentes mesures impactant les rémunérations accessoires, primes et indemnités.**

Des mesures obligatoires et à la discrétion de l'établissement ont conduit à une **revalorisation des primes et indemnités des personnels de l'établissement** :

- Suite à l'annonce des mesures « Guérini », une **prime de pouvoir d'achat exceptionnelle** a été versée à **719 agents** sous conditions de rémunération et de période de contrat. Le coût chargé de cette prime s'évalue à + **531 K€** ;
- **L'indemnitaire BIATSS** évolue de + **206 K€** : cette hausse est liée à la **revalorisation de l'IFSE** pour l'ensemble des agents BIATSS en janvier 2023 de **23€/mois** et par agent et ce avec effet rétroactif en date du **1^{er} janvier 2022** ;
- **Le Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC)** évolue avec sa **mise en œuvre progressive**, notamment en revalorisant l'indemnitaire statutaire (C1). **Le montant annuel passe de 2 800 € à 3 500 €**. Puis une revalorisation également de l'indemnitaire fonctionnel (C2).
- **L'établissement a mis en œuvre de nouvelles mesures** indemnitaires pour les contractuels BIATSS :
 - Un **versement mensualisé sans condition d'ancienneté et revalorisé**. Pour rappel, chaque agent en CDD perçoit 50 € brut par mois (soit 600 €/an) en lieu et place de 341 € et chaque CDI perçoit 100 € bruts par mois (soit 1 200 € par an) en lieu et place de 600 € ;
 - Une **trentaine d'agents** en CDD sont passés en CDI en septembre 2023 à la suite de la mise en place du dispositif de « cdisation » anticipée, entraînant une hausse de leur indemnitaire.

Concernant **les heures de cours complémentaires**, les deux hausses du point d'indice ont eu un impact sur le taux horaire HTD brut, passant de 41,41 € à 43,50 €. Cette augmentation n'a pas pesé financièrement sur ce poste de dépenses car le volume d'heures complémentaires a diminué. Cette diminution des heures s'explique pour partie par les pleins effets de la nouvelle offre de formation et la baisse des effectifs étudiants.

L'accroissement des charges sociales est en corrélation avec l'augmentation des salaires et traitements.

L'évolution constatée sur les autres charges de personnel s'explique en grande partie par la signature de **la nouvelle convention de médecine préventive** avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour 128 800 €, soit une hausse de 89 600 €.

L'évaluation **des charges à payer des passifs sociaux** est réalisée par la Direction des Ressources Humaines puis contrôlée et comptabilisée par l'agence comptable pendant la période d'inventaire. Le montant total est en **augmentation de 8 % par rapport à 2022**.

PASSIFS SOCIAUX	2019	2020	2021	2022	2023	Variation en %	Variation en montant
HC ETS	642 518	614 797	578 066	627 504,14	638 925,10	1,82%	11 421
HC EXT	669 345	715 296	646 941	663 125,28	689 982,50	4,05%	26 857
INDEMNITAIRE	306 568	303 540	433 583	128 719,34	112 233,89	-12,81%	-16 485
RAFP	23 150	23 476	25 333	25 280,45	25 670,42	1,54%	390
TRAITEMENT	138 145	188 236	166 524	317 319,53	157 757,76	-50,28%	-159 562
CET	53 601	62 073	47 664	52 171,39	53 098,12	1,78%	927
FIPHFP	138 414	153 442	150 912	102 951,00	55 296,00	-46,29%	-47 655
CONGES CONTRACTUELS	150 029	219 770	112 689	121 012,99	218 714,54	80,74%	97 702
CONGES TITULAIRES	669 502	530 978	473 694	440 726,19	688 016,87	56,11%	247 291
FORFAIT TELETRAVAIL			14 195	15 045	17 857,47	18,70%	2 813
FORFAIT MOBILITES DURABLES			13 737	17 700	50 000,00	182,49%	32 300
PRIME INFLATION			60 100				
Dettes fiscales et sociales	2 791 272	2 811 608	2 723 439	2 511 555	2 707 553	8%	195 998
PRESTATIONS DIVERSES=647*	2 189		2 963	235,70	751,88	219%	516
Dettes fournisseurs	2 189	0	2 963	236	752	219%	516
TOTAL	2 793 461	2 811 608	2 726 402	2 511 791	2 708 305	8%	196 514

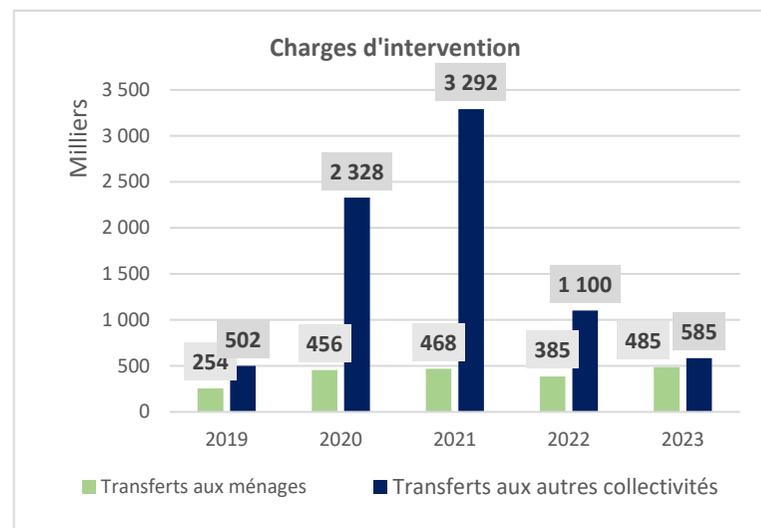
Tableau 23 - Les passifs sociaux

La hausse s'explique par les éléments suivants :

- **Les heures de cours complémentaires** : + 38 K€ se justifiant par la hausse du point d'indice ayant un impact sur le taux horaire HTD brut (de 41.41 à 43.50€) ;
- **L'indemnitaire enseignant** : - 16 K€ en raison des modalités de remplacement des enseignants ;
- **Les traitements** : - 174 K€ grâce à une meilleure anticipation lors de la prise en charge en paie ;
- **Les congés non pris par les titulaires et les contractuels** : + 345 K€ cette hausse s'explique par le nombre de jours de congés restant à prendre qui augmente d'environ 60 % passant de 5078 jours en 2023 contre 3184 jours en 2022 ;
- **L'indemnité pour les mobilités durables** : + 32 K€ se justifiant par le changement de modalités d'attribution de l'indemnité générant un nombre de bénéficiaires plus important et avec des tranches monétaires différentes ;
- **La contribution FIPHFP** : - 47 K€ provenant de la hausse du nombre d'agent BOE (Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi) passant de 48 en 2022 à 59 en 2023.

👉 LES CHARGES D'INTERVENTION

- ➔ **Les subventions allouées aux étudiants ou aux personnels** ont augmenté de 100K€ :
 - **Les aides sociales et d'urgences octroyées dans le cadre du FSDIE aux étudiants** s'élèvent à 118 K€, elles continuent donc d'augmenter, + 40 K€ ;
 - **Les aides à la mobilité** : + 6 K€,
 - La prestation versée au centre d'inclusion et de préparation des sourds à l'enseignement supérieur (CESENS) : + 23 K€ ;
 - Le remboursement d'un trop perçu sur un contrat de recherche à l'Agence Erasmus : + 13 K€. A noter une erreur d'imputation.
 - L'aide aux apprentis pour la restauration versée au CROUS : + 20 K€.
- ➔ **Les subventions allouées aux personnes physiques** : - 46 % s'explique par la fin du versement de la subvention d'intervention à la **Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement (SRIA)** au titre du projet de requalification du patrimoine immobilier de l'Université en 2022.



👉 LES AUTRES CHARGES DE GESTION

- ➔ **Les admissions en non-valeur sur les créances devenues irrécouvrables** : une baisse relative est à noter en raison de la mise en place d'un recouvrement plus efficient.
- ➔ **Le compte valeur nette comptable** : ce compte retrace les cessions non totalement amorties réalisées par l'Université. Cette année, le montant des sorties non entièrement amorties est de 11 K€ (divers matériels informatiques).
- ➔ **L'exonération des droits d'inscription des étudiants internationaux** : elle concerne les étudiants extra-communautaires dans le cadre du déploiement de la stratégie « Bienvenue en France » et elle s'élève à 938 600 € en 2023 contre 818 827 € en 2022 soit une augmentation de + 14 %.
- ➔ **Les pénalités, amendes fiscales ou pénales** : + de 4 K€ dont notamment + 3 K€ pour un jugement en défaveur d'UBM contre X qui avait fait l'objet d'une provision pour risques en 2022.
- ➔ **Les annulations de titres de recettes des exercices antérieurs** : + 171.5 K€. Cette forte augmentation s'explique par les remboursements suivants :
 - **Des droits d'inscription du DEFLE** : + 60 %, en effet en 2023, ils s'élèvent à 213 K€ contre 85 K€ en 2022. Cette forte augmentation s'explique par le fait que l'agence comptable effectue les rapprochements entre l'encaissement et l'inscription beaucoup plus tôt dans l'année et par conséquent le titre de recette est déjà émis lorsque la demande de rembourse arrive au pôle comptable ;
 - **Des droits de scolarités** : + 7 K€ ;
 - **Du DU Coréen 2022/2023**, décision exceptionnelle de l'université de rembourser les étudiant à hauteur de 75 % du montant payé : + 16 K€ ;
 - **D'un trop perçu sur un contrat de recherche** dont le partenaire est la Région Nouvelle-Aquitaine : + 13 K€ ;
 - Réduction d'un titre de recette concernant des pénalités sur un marché de travaux : 8 K€.

LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Le montant total des dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions varie légèrement +3.85 %.

Dotations aux amortissements & aux provisions	2019	2020	2021	2022	2023	Var. 22/23
Dotations aux amortissements	4 061 376	3 695 799	3 652 632	3 751 059	3 986 248	6,27%
Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants	80 478	531 849	2 559 967	1 691 478	1 635 386	-3,32%
Dotations pour risques et charges	155 575	48 040	72 800	892 943	957 725	7,25%
TOTAUX	4 297 429	4 275 689	6 285 399	6 335 480	6 579 359	3,85%

Tableau 24 - Les dotations aux amortissements et aux provisions

- ➔ **Les amortissements** : + 6.27 % par rapport à l'année dernière, cohérent avec les entrées à l'actif.
Le montant des amortissements représente **3.73 %** des charges de l'exercice ; ils sont financés à hauteur **de 57 %** par les reprises de financement des subventions (2.2 M€).
- ➔ **Les provisions sur créances douteuses** : - **39 %**, les créances non recouvrées continuent de diminuer grâce aux opérations de recouvrement mises en œuvre par le pôle comptable. La provision sur **les créances non recouvrées** est calculée selon la date d'émission du titre de recette.
- ➔ **La provision pour gros travaux** : le plan prévisionnel des gros travaux et/ou réparations arrive à son terme en 2023. Un plan est en cours d'élaboration avec la Direction du Patrimoine pour les exercices à venir.

Modalité de calcul des provisions	
25%	Titre émis en 2022
50%	Titre émis en 2021
75%	Titre émis en 2020
100%	Titre émis avant 2019

Provisions	2021	2022	2023	Var. 22/23
Sur les créances	489 305	472 404	289 502	-38,72%
Sur les stocks - AUSONIUS	415 290	413 162	458 264	10,92%
Sur les stocks - PUB	872 236	805 912	887 620	10,14%
Sur les comptes Epargne Temps	772 352	814 788	921 724	13,12%
Pour accidents du travail	10 784	11 755	9 601	-18,32%
Pour risques et litiges	0	16 000	4 000	-75,00%
Pour gros travaux - Décision CA du 18/09/20	72 800	50 400	22 400	-55,56%
Totaux	2 632 767	2 584 421	2 593 111	0,34%

Taux provision / Millésime titre de recette	2023	
	Montant à recouvrer HT	Montant Provisionné
25%	212 174	53 043
2022	212 174	53 043
50%	43 184	21 592
2021	43 184	21 592
75%	33 734	25 300
2020	33 734	25 300
100%	189 566	189 566
2019	46 200	46 200
2018	104 738	104 738
2017	38 628	38 628
Totaux	478 658	289 502

3.1.2. Les produits

Ils augmentent de + 5.67 % au niveau de l'Université, toutes entités confondues par rapport à l'année dernière et se décomposent ainsi :

PRODUITS	2019	2020	2021	2022	2023	Var. 23/22
Produits sans contrepartie directe	85 197 824	87 920 214	90 062 607	88 885 404	93 145 888	4,79%
Produits avec contrepartie directe	7 588 191	7 489 839	8 179 650	8 666 516	10 127 048	16,85%
Autres produits	3 149 298	2 218 817	6 161 428	4 839 864	4 927 478	1,81%
Total	95 935 313	97 628 870	104 403 685	102 391 784	108 200 415	5,67%

Tableau 25 - Les produits

LES PRODUITS PAR ENTITES

PRODUITS	2023				2022			
	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM
Produits sans contrepartie directe	92 428 569	707 819	9 500	93 145 888	88 225 945	654 220	5 238	88 885 404
Produits avec contrepartie directe	5 245 797	1 721 288	3 159 963	10 127 048	5 227 491	1 719 351	1 719 674	8 666 516
Autres produits	4 902 767	16 659	8 052	4 927 478	4 814 700	13 174	11 990	4 839 864
Total	102 577 133	2 445 766	3 177 515	108 200 415	98 268 136	2 386 745	1 736 902	102 391 784

Tableau 26 - Les produits par entités

Nous allons procéder à l'étude de chaque catégorie de produit afin d'analyser chaque variation ci-après :

PRODUITS	Var. 2023/2022			
	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM
Produits sans contrepartie directe	4,76%	8,19%	81,37%	4,79%
Produits avec contrepartie directe	0,35%	0,11%	83,75%	16,85%
Autres produits	1,83%	26,46%	-32,85%	1,81%
Total	4,38%	2,47%	82,94%	5,67%

Tableau 27 - Les variations par catégorie de produits

☞ LES PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE

Sont comptabilisés dans cette catégorie la subvention pour charge de service public, les autres subventions publiques, les dons et legs et la fiscalité affectée.

- ➔ **La subvention pour charge de service public (SCSP) :** Le montant définitif, **notifié le 14/12/2023** par le Ministère, s'élève à **87 973 322 €** soit **+ 3.2 M€** par rapport à 2022 soit + 4%.

	2023	2022	2021
SCSP	87 973 322	84 794 892	83 269 344
<i>Dont - Masse salariale</i>	<i>81 084 374</i>	<i>78 102 851</i>	<i>77 311 123</i>
<i>Dont - Fonctionnement</i>	<i>6 888 948</i>	<i>6 692 041</i>	<i>6 139 780</i>

Tableau 28 - Evolution de la SCSP

Cette augmentation est liée aux dotations :

☞ **De la masse salariale pour + 3.5 M€** qui se décompose notamment par :

- + 80 K€ au titre du financement en année pleine des places en FSS ou PAREO, correspondant au versement de la dernière tranche des crédits ouverts sur la mission « Plan de relance » ;
- + 2.2 M€ pour le financement de l'augmentation de la valeur du point d'indice. Ce financement couvre l'ensemble des personnels titulaires et contractuels émergeant sur les crédits de masse salariale du plafond Etat. Il concerne ainsi les contrats doctoraux dont la rémunération est indexée sur la valeur du point.
- + 403 K€ pour la revalorisation indemnitaire des enseignants chercheurs ;
- + 344 K€ visant à soutenir notre université dans la préparation de notre Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP). Ces moyens doivent permettre de mener des actions de renforcement de la capacité de pilotage, en particulier dans le champ des politiques prioritaires du gouvernement.
- + 386 K€ pour financer à hauteur de 75 % les mesures indiciaires du Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 (mesures bas salaires pour les grilles des catégories C et B...).
- + 86 K€ pour la création de nouveaux contrats doctoraux à la rentrée 2023 et pour la revalorisation des contrats doctoraux ;
- - 159 K€ au titre de la Loi ORE - dispositifs Oui si ;
- - 290 K€ au titre du financement DSG volet 2 - projets stratégiques ;
- - 90 K€ crédits accordés pour financer la prolongation des contrats doctoraux, ATER et post-doctoraux (crise sanitaire 2020).

☞ **Du fonctionnement pour + 587 K€** qui se répartit notamment par :

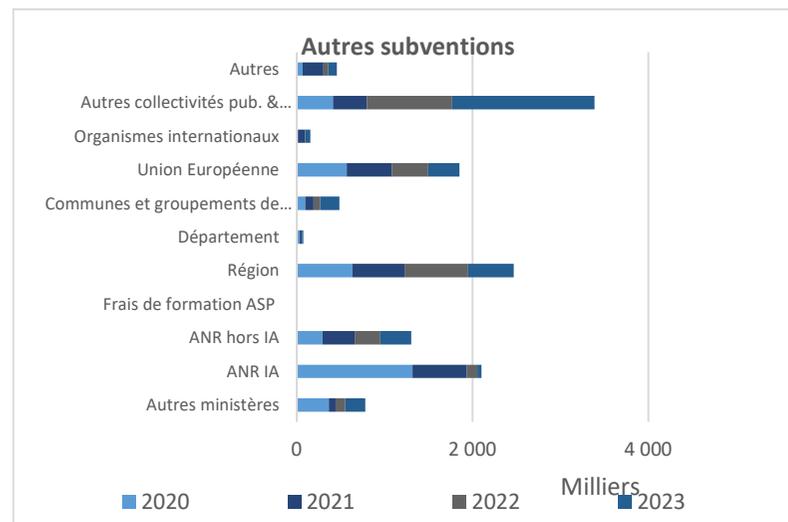
- + 112 K€ au titre du contrat vie étudiante (culture, santé et sport) ;
- + 474 K€ pour le soutien au surcoût énergétique ;
- - 20 K€ pour la dotation de mise en sécurité ;
- - 90 K€ pour les aides spécifiques pour les étudiants en situation de handicap ;
- - 94 K€ au titre de la certification en langue anglaise ;

- - 66 K€ concernant la compensation de l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants boursiers ;
- - 90 K€ pour la dotation de fonctionnement.

➔ **Les autres subventions** : Elles représentent 3.25 % des recettes de fonctionnement et elles augmentent de + 0.7M€ par rapport à 2022.

Subventions de fonctionnement Etat et autres entités publiques	2020	2021	2022	2023	Variation 23/22
Autres ministères	363 501	78 446	107 853	228 326	112%
ANR IA	1 318 266	616 121	119 717	47 562	-60%
ANR hors IA	294 052	366 451	289 471	352 463	22%
Frais de formation ASP	3 000	2 500	4 500	0	-100%
Région	633 819	593 412	720 575	521 032	-28%
Département	33 976	22 759	4 500	12 600	180%
Communes et groupements de communes	97 585	93 570	76 315	218 755	187%
Union Européenne	567 371	512 730	416 062	355 670	-15%
Organismes internationaux	13 934	83 321	1 784	56 812	3085%
Autres collectivités pub. & organismes inter.	412 087	384 551	968 862	1 621 016	67%
Autres	68 662	235 722	52 942	97 178	84%
Totaux	3 806 254	2 989 583	2 762 581	3 511 416	27,11%

Tableau 29 - Les subventions



Il est à noter que les subventions accordées pour les projets pluriannuels de recherche ou de pédagogie sont **comptabilisées à l'avancement** en comptabilité générale, c'est-à-dire que **la recette est constatée à hauteur du montant des dépenses effectuées sur l'exercice**. Par conséquent, les montants constatés dans le compte financier ne correspondent pas forcément aux montants alloués par les partenaires.

Cette année, **56.70 %** de ces subventions sont comptabilisées pour le **secteur de la recherche** contre 74.55 % en 2022. En 2023, le nombre de projets liés à la recherche déposés et obtenus auprès des financeurs a diminué, les enseignants chercheurs étant extrêmement sollicités en formation.

En 2023 pour **l'immobilier**, l'université a été éligible à **l'amortisseur** : c'est une aide financière de l'Etat qui permet de compenser sur 50 % des volumes d'électricité consommés, l'écart entre le prix de l'électricité (hors acheminement et hors taxes) et 180 €/MWh. L'aide perçue au titre de l'amortisseur électricité au titre de l'année 2023 s'élève à **196.5 K€**.

Domaine financé	2020	2021	2022	2023	Variation 23/22
CFA	11 457	3 250	5 238	9 500	81,37%
Hors recherches *	767 761	367 168	472 422	1 298 327	174,82%
Recherches	3 027 036	2 534 846	2 059 548	1 991 033	-3,33%
Immobilier		84 319	225 374	212 555	-5,69%
Totaux	3 806 254	2 989 583	2 762 581	3 511 416	27,11%
Part recherche	79,53%	84,79%	74,55%	56,70%	

* Y compris frais de gestion sur contrats & bourses mobilités

Tableau 30 - Domaine financé

Pour le secteur **hors recherche**, la hausse est liée notamment à l'augmentation des bourses de mobilité (+ 55K€), des frais de gestion sur les contrats de recherche (+ 244 K€) essentiellement au titre du projet avec l'Union Européen « PATRIMONIUM », le projet REACT UE (+ 55 K€), la subvention du FIPHP (+ 64 K€) et divers projets pédagogiques (+ 201 K€).

	2022	2023
Frais de gestion sur contrats	58 124	302 857
<i>Dont ANR</i>		62 307
<i>Dont UE</i>		275 122
<i>Dont Autres</i>	58 124	

Tableau 31 - L'évolution des frais de gestion

CFA	2022	2023
Aide au permis	4 500	9 500
Projet Région	738	
	5 238	9 500

Tableau 32 - Les subventions du CFA

Pour le **CFA** les subventions sont des aides aux permis allouées aux apprentis et versées par l'Agence de Services et de Paiement (ASP).



➔ **Les dons & legs** : Ils ne se comptabilisent plus dans la catégorie des subventions mais dans celle des produits de gestion.

➔ **La taxe d'apprentissage** a été redéfinie depuis la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5/09/2018. En effet, une nouvelle répartition de la taxe d'apprentissage est opérée : **87 % de la taxe d'apprentissage** est collectée par les Opérateurs de compétences (OPCO) puis elle est reversée aux CFA pour financer les contrats d'apprentissage et le **solde de 13 %**, qui remplace le hors-quota, est versé directement par les entreprises.



En 2023, le circuit de la collecte du solde de la taxe d'apprentissage a été modifié. En effet, c'est via la **plateforme SOLTEA**, mise à disposition par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), que les entreprises ont versé ce solde et l'ont affecté, selon leurs choix, aux établissements habilités, composantes ou formations. Ces fonds sont versés aux bénéficiaires en trois paiements uniques (juillet, septembre et octobre). Désormais, le reçu libératoire est produit directement par la CDC. La recette perçue en 2023 **accuse une baisse de 5.92 %** par rapport à 2022.

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 23/22
Taxe apprentissage	239 511	58 883	67 779	61 693	58 042	-5,92%
<i>Dont UFR</i>		14 929	16 082	15 943	16 275	2,08%
<i>Dont IJBA</i>		39 591	48 273	40 389	36 811	-8,86%
<i>Dont IUT</i>		4 341	3 424	5 361	4 956	-7,56%
<i>Dont CFA</i>		22				

Tableau 33 - La taxe d'apprentissage

➔ **Les produits de la fiscalité : La contribution vie étudiante et de campus** affiche une importante augmentation+ 45.98 % qui s'explique par la **parution du nouveau décret n°2022-1509 du 1^{er} décembre 2022** portant modification des dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus.

En effet, cette mise en place a induit un décalage dans les versements puisqu'en 2022 l'université a reçu uniquement le versement du solde en juillet 2022 de l'année universitaire 2020/2021. En 2023, le CROUS a donc versé :



- Un 1^{er} versement le 24 janvier pour l'année universitaire 2022/2023 qui correspondra à 100 % des droits prévus à l'article D841-5 du code de l'éducation soit 41 € par étudiant inscrit en formation initiale : 655 K€ ;
- Le 2^{ème} versement le 19 juillet correspondant à la notification définitive : 445 K€.

	2020	2021	2022	2023	Variation 23/22
Contribution vie étudiante et de Campus	1 053 879	1 045 546	754 085	1 100 793	45,98%

Tableau 34 - La CVEC

	2023
Nombre d'étudiant ayant acquitté la CVEC	15 639
Montant final par étudiant	70,38767

Tableau 35 - Détail de la CVEC

👉 LES PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE

Sont comptabilisés dans cette catégorie les ressources propres de l'établissement, elles sont en hausse de + 14.22 % essentiellement liée aux recettes de l'apprentissage.

Libellé	2020	2021	2022	2023	Ecart	Var. 23/22
Droits de scolarité diplômés nationaux étudiants nationaux ou assimilés	2 046 863	2 054 768	1 848 302	1 800 520	-47 782	
Droits de scolarité diplômés nationaux étudiants internationaux hors pays membres de l'UE ou assimilés	654 104	723 985	818 827	938 600	119 773	-2,65%
<i>Pour mémoire : Exonération des droits différenciés</i>	-591 062	-723 985	-818 827	-938 600	-119 773	
Droits des diplômés propres à chaque établissement	590 114	886 675	841 728	1 006 188	164 460	16,34%
Redevances - Frais de concours & Stage intensif IJBA	49 250	90 666	63 100	57 925	-5 175	-8,93%
Prestations de formation continue	845 932	761 355	672 166	630 258	-41 908	-6,65%
Validation des acquis de l'expérience	60 139	52 913	59 610	24 576	-35 034	-142,56%
Formation en apprentissage	620 133	768 079	1 719 674	3 122 206	1 402 532	44,92%
Premier équipement pédagogique				17 600	17 600	100,00%
Autres (aides aux permis, frais de repas et d'hébergements)				46 227	46 227	100,00%
Colloques	42	4 792	60 214	12 341	-47 873	-387,92%
Prestations de recherche	144 786	77 625	46 533	3 600	-42 933	-1192,57%
Mesures et expertises	16 988	34 475	44 244	16 754	-27 490	-164,07%
Vente de publications	275 079	303 875	273 121	271 193	-1 928	-0,71%
Autres prestations de services (dont cours de langue depuis 2022)	89 033	87 113	93 070	55 945	-37 125	-66,36%
Locations diverses	27 177	21 532	24 904	28 056	3 153	11,24%
Mise à disposition de personnel facturée	424 730	678 524	286 182	228 250	-57 933	-25,38%
Ports et frais accessoires facturés aux clients	312	275	112	816	704	86,27%
Autres produits d'activités annexes	1 584 749	1 658 293	1 815 329	1 827 182	11 853	0,65%
Total	6 838 369	7 480 960	7 848 288	9 149 638	1 301 349	14,22%

Tableau 36 - Les ressources propres

➔ **Les colloques**

Bien que 164 manifestations scientifiques aient été organisées par la Direction de la Recherche dont 62 colloques (18 colloques internationaux), les recettes ont diminué sur ce poste. En effet, la plupart des manifestations ne sont pas assorties de droits d'inscription.

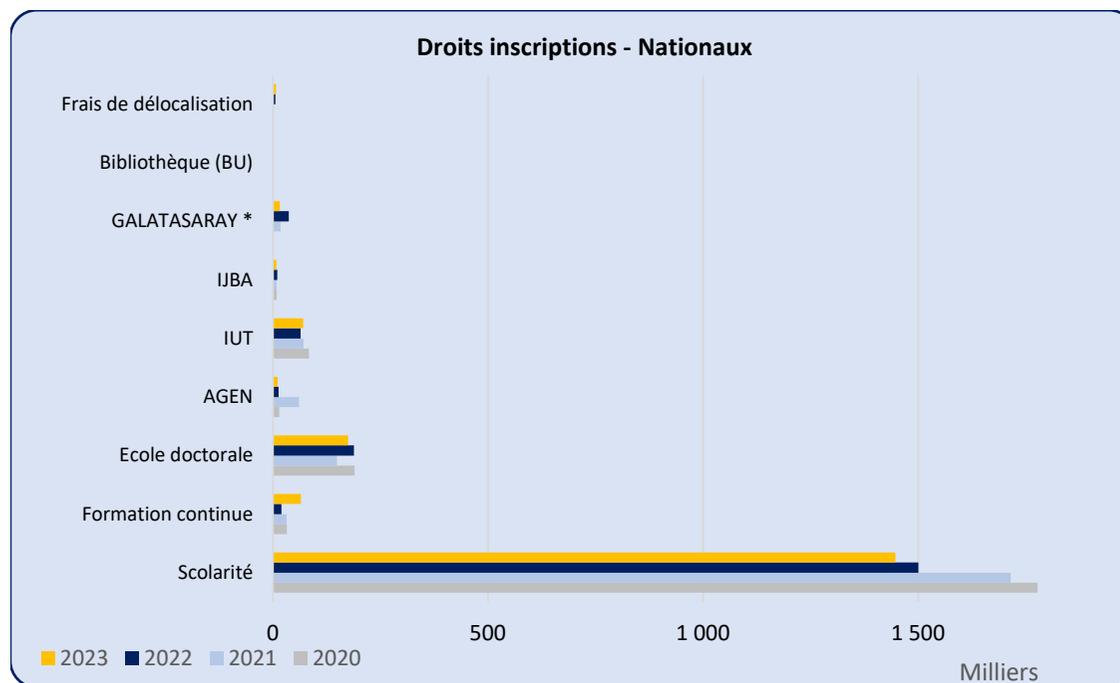
➔ **Les droits de scolarité – Diplômes nationaux**

L'université Bordeaux Montaigne par délibération du 17/05/2019 a validé **le principe d'exonération partielle des droits d'inscription différenciés** et ainsi acté le paiement de droits identiques à ceux des étudiants français. Cette décision se traduit par la comptabilisation d'un produit de **938 600 €** sur le compte des droits de scolarité des diplômes nationaux des étudiants internationaux hors pays membres de l'UE et il est atténué par une charge du même montant. Ce montant est de nouveau à la hausse cette année **(+ 15 %)** car sont pris en compte les primo-entrants plus les étudiants N+1 et les étudiants N+2, qu'ils aient progressé ou redoublé.

Ainsi, l'évolution des droits de scolarité applicables aux diplômes nationaux est en diminution de **- 2% par rapport à 2022**. **Ce qui est cohérent avec le nombre d'étudiants qui a également baissé.**

	2023		
	Droits inscriptions Nationaux	Droits inscriptions Internationaux	Total
Scolarité	1 447 457	936 000	2 383 457
Formation continue	64 915		64 915
Ecole doctorale	175 142		175 142
AGEN	10 811	2 600	13 411
IUT	70 524		70 524
IJBA	8 421		8 421
GALATASARAY	16 050,00		16 050
Bibliothèque (BU)			0
Frais de délocalisation	7 200		7 200
Totaux	1 800 520	938 600	2 739 120

Tableau 37 - Les droits de scolarité par entité



Ces droits d'inscription font l'objet de modes d'encaissement variés, mais un travail est engagé par l'agence comptable et les différents services de la scolarité pour développer au maximum **les moyens d'encaissement dématérialisés** :

Modes encaissements	2021	2022	2023
Espèces	23 328	19 111	20 170
PAYBOX	1 401 090	1 267 256	1 223 484
<i>Dont Rejet</i>	<i>11 285</i>	<i>33 723</i>	<i>27 983</i>
Régies *	523 088	215 176	129 869
Virements	89 482	309 419	102 886
ESUP PAY	17 780	37 340	324 111
Totaux	2 054 768	1 848 302	1 800 520

Tableau 38 - Les modes d'encaissements

L'effectif des étudiants a légèrement diminué par rapport à l'année dernière : - 0.93 % et la **proportion d'étudiants boursiers est constante par rapport à 2022**.

	2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Boursiers	6956	39%	7022	40%	6450	40%	6398	40%
Non boursiers	10761	61%	10599	60%	9706	60%	9608	60%
Effectif total*	17717	100%	17621	100%	16156	100%	16006	100%
Variation	0,35%		-0,54%		-8,31%		-0,93%	

Source : Apogée, extraction au dernier jour de l'année universitaire et au 15/01/2024 pour l'année 2023-24 - Observatoire des Étudiants

Périmètre : Nombre d'inscriptions premières, hors DEFLE et auditeurs libres

Tableau 39 - Nombre d'étudiants

Ces étudiants sont inscrits dans les 140 diplômes nationaux et formations complémentaires proposés par l'Université Bordeaux Montaigne. La répartition des étudiants par typologie de régime est la suivante :

	2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Formation initiale	16655	94,0%	16651	94,5%	15228	94,3%	14851	92,8%
Adultes en reprise d'études	120	0,7%	83	0,5%	38	0,2%	21	0,1%
Apprentis	155	0,9%	220	1,2%	244	1,5%	442	2,8%
Formation continue	784	4,4%	663	3,8%	642	4,0%	683	4,3%
Contrat de professionnalisation	3	0,0%	4	0,0%	4	0,0%	9	0,1%
Nb d'étudiants	17717	100%	17621	100%	16156	100%	16006	100%

Tableau 40 - Etudiant par typologie de régime

FOCUS sur les Unités de Formation et de Recherche (UFR) :

☛ **Sciences des Territoires et de la Communication (STC) :** L'UFR regroupe les départements de géographie, d'aménagement et des sciences de l'information et de la communication accueillant environ 1 700 étudiants, elle compte 59 enseignants titulaires renforcés par 18 personnels contractuels et l'équipe administrative est composée de deux responsables administratifs et de 16 personnels BIATSS. L'UFR se donne pour mission de rendre les étudiants acteurs de leur formation en développant, au-delà des enseignements, de multiples modalités d'implication pédagogique et de contact avec les acteurs professionnels.

Aux 40 projets pédagogiques financés par le budget de l'UFR et en partie par celui du CFA, s'ajoutent 8 projets dans le cadre du Fonds de soutien à la pédagogie de l'établissement. L'UFR STC est bien engagée dans la voie de l'internationalisation par ses doubles diplômes européens, stages obligatoires en Afrique, mobilités entrantes et sortantes ainsi que ses licences délocalisées.

Depuis septembre 2012, une convention de partenariat permet à l'Université Bordeaux Montaigne de délocaliser sa licence en Information et communication à l'Université Galatasaray (Turquie). L'objectif principal de cette licence du département ISIC est de donner l'opportunité, en distanciel, à des étudiants inscrits à la faculté de communication de l'Université de Galatasaray de bénéficier d'un double cursus leur permettant d'obtenir, en plus de la licence de leur université d'origine celle de l'Université Bordeaux Montaigne. Une dérogation a été obtenue pour que les étudiants de Galatasaray inscrits dans la licence délocalisée puissent venir en Erasmus à Bordeaux Montaigne.

☛ **Langues et civilisations :** L'UFR Langues et civilisations de l'Université Bordeaux Montaigne a pour mission l'accueil et la formation des étudiants, ainsi que la transmission des connaissances assurée par les enseignants et les enseignants-chercheurs de l'UFR à travers l'étude du langage, des langues et des cultures qu'elles véhiculent. L'UFR compte environ 6 000 étudiants, 230 enseignants titulaires et contractuels, 230 vacataires (chargés de cours), ainsi que 29 personnels BIATSS. Elle est composée de 13 départements de formation et de 6 bureaux administratifs.

Toutes les sommes dévolues aux projets pédagogiques n'ont pas pu être dépensées en raison du blocage de l'université pendant plusieurs semaines au printemps. Pour les activités du CLBM, l'accent a été porté sur des dépenses de communication et sur celles de la valorisation des formations au sein de l'UFR : campagne de communication dans les trams bordelais, ainsi que l'achat de manuels de formation. Parallèlement, le nombre de sessions de tests internationaux a diminué, permettant un redéploiement de ces crédits pour financer les actions précédemment citées.

☛ **Humanités :** L'UFR Humanités, composée de 5 départements (Arts, Histoire, Histoire de l'Art, Lettres et Philosophie) accueille 6 300 étudiants et regroupe 26 licences, 35 masters et 6 DU autour de formations préparant aux métiers de l'enseignement, de la documentation et du journalisme, des domaines artistiques et culturels, du design, de la médiation et de l'ingénierie culturelles entre autres. 180 enseignants et enseignants-chercheurs, 400 vacataires et 36 agents administratifs encadrent les formations. 87 % du budget de l'UFR est consacré aux financements des heures complémentaires des enseignants titulaires et aux paiements des professionnels intervenants dans les formations et 13 % au fonctionnement de la composante.

Malgré le blocage de l'Université et l'interruption de cours durant plusieurs semaines lors du premier semestre, les équipes pédagogiques et administratives se sont investies pour pouvoir reprogrammer les projets et les enseignements professionnels lorsque cela était possible. L'UFR a réussi dans ce contexte à exécuter 93 % de son fonctionnement.

➔ Les droits de scolarité – Diplômes UBM

Pour information : Ce poste a fait l'objet d'un changement de compte, en 2022 ces droits étaient comptabilisés sur le compte 70622 et en 2023 le nouveau plan de compte les impute au 706213.

Les droits de scolarité des diplômés propres à l'Université Bordeaux Montaigne augmentent de + 19.54 % par rapport à l'année 2022.

	2019	2020	2021	2022	2023	Var. 23/22
CLES & CLUB	69 411	28 916	95 409	148 095	136 880	-7,57%
DEFLE *	933 634	521 641	639 266	597 633	783 808	31,15%
CIEPT			152 000	96 000	85 500	-10,94%
FTLV	-39 558	39 558				
Total	963 487	590 114	886 675	841 728	1 006 188	19,54%
* Remboursement du DEFLE sur inscriptions			152 047	160 622	270 034	

Tableau 41 - Diplômes UBM

La Cité des langues Etrangères du Français et des Francophonies a ouvert ses portes au public en novembre 2023 et accueille le **Département d'études de français langue étrangère (DEFLE)** et le **Département de langues du monde (DLM - ex CLBM)**. Une augmentation de + 31 % des recettes du DEFLE est constatée mais en parallèle les remboursements sont en hausse de +68 %, en réalité les droits d'inscription sont en légère baisse - 15 K€.

Le DEFLE - Département d'études de français langue étrangère : Après plus d'un an d'installation et d'accueil des étudiants dans des modulaires, l'équipe du DEFLE a rejoint la Cité des Langues Etrangères du Français et des Francophonies (CLEFF) fin 2023.

Depuis 2022, L'Université applique des frais de gestion sur les demandes de remboursement des frais d'inscription du DEFLE. (Délibération du Conseil d'Administration du 23/09/2022) :

- ☞ Frais d'inscription ≤ à 70 € ➔ 0 € ;
- ☞ Frais d'inscription de 70 € à 950 € inclus ➔ 60 € ;
- ☞ Frais d'inscription > à 950 € ➔ 80 €.



Le DLM – Département de langues du monde : anciennement CLBM, le DLM a mis en place en 2023 les inscriptions en ligne avec paiement par « guichet » de ses formations.

➔ **La formation continue**

Les prestations de formation continue sont de nouveau en baisse cette année de - **7.43%**.

	2020	2021	2022	2023	Var. 23/22
900	22 029	16 143	40 846	13 513	-66,92%
Formation continue des personnels	22 029	16 143	40 846	13 513	
904	217 411	207 894	160 448	161 277	0,52%
Formation continue IUT	217 411	207 894	160 448	161 277	
906	40 020	72 500	70 820	88 045	24,32%
Formation continue IJBA	40 020	72 500	70 820	88 045	
913	488 499	502 947	408 723	367 423	-10,10%
CLES & CLUB	143 793	2 840	3 056	Changement de compte	
Cours de langues	14 508	31 957	Changement de compte		
DEFLE - Cours du soir	5 970	13 640	4 050	3 985	-1,60%
DAEU	172 545	185 651	146 981	92 901	-36,79%
FTLV	151 683	266 859	233 156	257 665	10,51%
DAEFLE		2 000	9 000	6 570	-27,00%
DU Didactique du Coréen			12 480	6 302	
921	77 973	-38 128			
Formation continue CFA	77 973	-38 128	Changement de compte		
Total général	845 932	761 355	680 836	630 258	-7,43%

Tableau 42 - La formation continue

👁 **Le pôle Formation Tout au long de la Vie** dont ses missions principales sont :

- L'accueil, le conseil et l'accompagnement des adultes en reprise d'études et la gestion des dossiers de financement ;
- L'appui aux enseignants et enseignants chercheurs pour le développement de la formation Tout au Long de la Vie ;
- L'inscription et le suivi des stagiaires, l'accompagnement administratif et logistique, le centre d'examens de la formation DAEU A ;
- L'organisation des Validations d'acquis (VAE/VAP) et Centre de Bilan de compétences.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
1 - Heures stagiaires	176 402	152 086	38 795	88 463
2 - Nombre d'inscrits en formation continue (Pôle FTLV)	410*	588**	335***	345****
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	<i>38 dont 14 diplômés par un jury VAE</i>	<i>57 dont 25 diplômés par un jury VAE</i>	<i>28 dont 19 diplômés par un jury VAE</i>	<i>33 dont 10 diplômés par un jury VAE</i>
<i>Dont bilans de compétences</i>	19	20	17	19
3 - Chiffre d'affaires de la formation continue	479 877	354 038	250 832	303 998

* Stagiaires 2018-2019 financés + stagiaires 2019-2020 auto financés, ** Stagiaires 2019-2020 financés + stagiaires 2020-2021 auto financés, *** Stagiaires 2020-2021 financés + stagiaires 2021-2022 auto financés, **** Stagiaires 2021-2022 financés + stagiaires 2022-2023 auto financés

Tableau 43 - Nombre d'inscrits - FTLV

Bilan 2022-2023 : Le nombre d'heures en **Formation Continue est stable** voire en légère hausse du fait de l'ouverture d'un nouveau DU didactique du Coréen ayant attiré **24** apprenants en formation à distance. Le nombre d'inscrits sur les diplômes nationaux et diplômes d'université est de **116** auxquels il faut ajouter **177** stagiaires en DAEU **soit un total de 293** stagiaires. Il faut y ajouter les VAE et les bilans de compétences, ce qui fait un total de **345** inscrits.

Le nombre de VAE a diminué du fait de l'absence de VAE organisées pour l'IUT, suite à la réforme des DUT, devenus des BUT. Durant l'année 2022-2023, aucune nouvelle VAE pour les BUT n'a été possible, le temps qu'une première promotion sorte diplômée du BUT. Soit 33 parcours VAE dont 10 jurys VAE.

Le nombre de bilan de compétences se maintient avec 19 bilans en 2023.

Nombre d'inscrits en 2023 : Le nombre d'inscrits sur les diplômes nationaux et diplômes d'universités est de **102**, auxquels il faut ajouter **140 stagiaires** en DAEU, ce qui permet de comptabiliser **242** inscrits à la rentrée 2023. Il faudra ajouter les bilans de compétences et inscriptions VAE qui entrent sur les dispositifs tout au long de l'année et qui diminuent par rapport à l'année précédente (soit à peu près 50 stagiaires à comptabiliser en plus, pour le seul Pôle FTLV en formation continue) pour un total prévu à **292 stagiaires**.

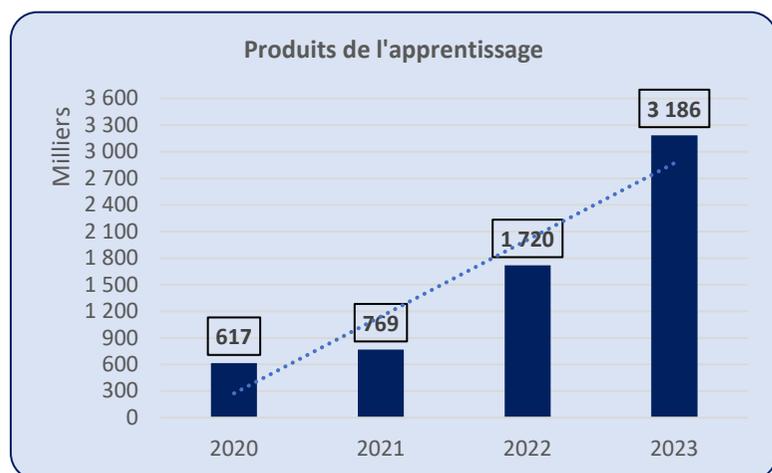
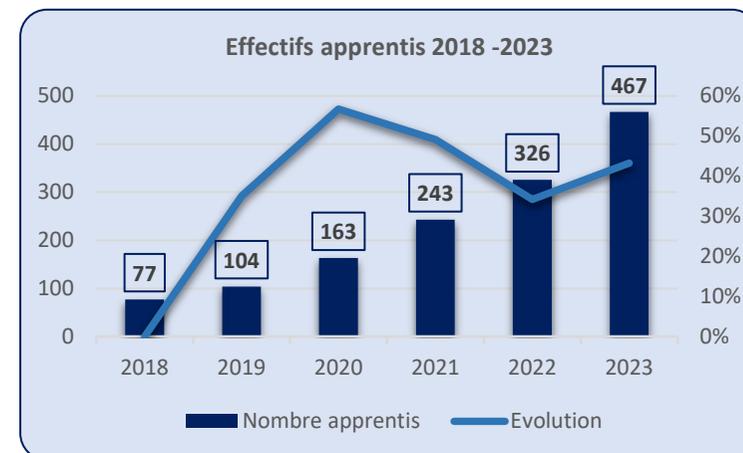


Le pôle a accompagné des porteurs de projet pour l'ouverture de nouveaux diplômes d'Université : le DU didactique du Coréen langue étrangère dont la 2^{ème} promotion a ouvert à la rentrée 2023 avec 15 inscrits (1^{ère} promotion ouverte en octobre 2022 avec 25 inscrits) et le DU Cybersécurité porté par l'IUT Bordeaux Montaigne (Département métiers du multimédia et d'internet) qui ouvrira à la rentrée 2024 (validée en CFVU du 30/11/2023).

➔ La formation en apprentissage - CFA

Rappel : Depuis la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5/09/2018, les opérateurs de compétences (OPCO) sont chargés d'accompagner la formation professionnelle. Au 1^{er} avril 2019, 11 OPCO ont été agréés par arrêté du ministère du Travail. Ils remplacent les anciens organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Ces opérateurs de compétences ont pour mission de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.

Pour le Centre de Formation des Apprentis de l'Université Bordeaux Montaigne, cela se concrétise par le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation que le CFA signe avec les employeurs.



Les effectifs sont en augmentation de **+ 43%** par rapport à l'année dernière et le montant des contrats facturés ou à facturer au titre de 2023 s'élève à **3 122 205.83 €** soit **+ 44.92 %** par rapport à 2022.

L'activité du CFA se répartit sur deux sites de formations : le site de l'IUT Bordeaux Montaigne à Bordeaux et celui du Campus de Pessac. Les formations ouvertes à l'apprentissage à la rentrée 2023 se composent de **31 mentions et 57 parcours**. Le nombre de dossiers traité par les gestionnaires du CFA est en hausse constante : **+ 467 dossiers d'apprentis** traités lors de la campagne d'inscriptions 2023 (+ 141 par rapport à 2022).

L'ouverture à l'apprentissage **des 7 parcours de Bachelor Universitaires de Technologie** en 3^{ème} année à la rentrée 2023 a eu pour conséquence une augmentation très importante des effectifs des apprentis à l'IUT, **+ 103 % par rapport à 2022**. Alors qu'une certaine **stabilité** voire un léger recul du nombre d'apprentis a été observé pour l'autre institut ou les UFR.

➔ **Les autres prestations de services (Compte 70682)**

Pour information : le plan de compte ayant changé, en 2023, ce compte enregistre les préparations et les frais de concours de l'IJBA, auparavant comptabilisé sur le compte 70622.

	2020	2021	2022	2023	Var. 23/22
Préparation - Concours école de journalisme	7 550	10 500	14 800	11 050	-25,34%
Frais de concours - IJBA	39 750	53 325	48 300	46 875	-2,95%
Test de langue	143 793	2 840	3 056	41 967	1273,34%
Prestation du Pôle Production Imprimés - DSIN	20 738	24 001	13 689	13 978	2,12%
Total général	211 831	90 666	79 845	113 870	42,61%

Tableau 44 - Les autres prestations de services

➔ **Les autres produits (Compte 7088)**

Les autres produits de l'Université hors SIGDU augmentent de + **60.47 %** soit + **39 K€** : Cette hausse s'explique par la refacturation auprès de nos titulaires de marchés de travaux des consommations d'électricité dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération Campus et par la vente de « Goodies » au sein de l'université. Ils se répartissent ainsi :

Établissement	2020	2021	2022	2023	Var. 23/22
Cartes AQUIPASS	1 977	2 385	2 850	3 330	16,84%
Cotisation sport & culture	705	2 780	3 110	4 480	44,05%
Droits copies	3 325		1 840	72	-96,09%
Reversement Photocopieurs - IZLY	7 610	9 573	13 898	13 302	-4,29%
Indemnisation assurance	17 961	9 357			
Intérêts moratoire					
Redevances distributeurs	29 425	25 636	33 326	9 910	-70,26%
Ristournes	786				
Participation - Réparation et/ou rachat ordinateurs		535	1 450	368	-74,61%
Ventes Goodies		6 580		9 199	
Conventions d'occupation	1 140	0	600	0	-100,00%
Remboursement de frais			5 877	61 125	940,00%
Divers - Frais de gestion	4 219	3 156	1 826	2 160	18,32%
Totaux	67 149	60 001	64 778	103 946	60,47%

Tableau 45 - Les autres produits

Le Service Inter-établissements de Gestion du Domaine Universitaire est en charge de la gestion des espaces publics communs (voiries, pistes cyclables, parkings, éclairage et espaces verts) et de l'eau (production et distribution d'eau potable, réseau d'assainissement et rejets) sur le campus Pessac-Talence-Gradignan. Il a la particularité d'intervenir sur du patrimoine appartenant à plusieurs établissements et il gère notamment les installations de production, de traitement et de stockage d'eau (forages et château d'eau) qui alimentent la totalité du campus. Sa gouvernance est composée de 7 établissements (UBM, UB, CROUS, INP, IEP, CNRS, BSA) et son financement se fait selon un modèle économique validé dans la convention de fonctionnement.

Une augmentation des tarifs de l'eau potable en 2023 a été effectuée afin de répondre aux besoins d'investissement sur le patrimoine correspondant.

Les produits comptabilisés pour le **SIGDU** sont relativement stables en 2023 + **0.18 %** par rapport à 2022.

Alors que la facturation de la consommation d'eau diminue de presque - **3 %**, la refacturation des charges communes ainsi que du compteur de géothermie augmente de + **15 %** pour le premier poste et de + 36% pour le second.

Tarif HT du m ³	2021	2022	2023	Var. 23/22
Groupe 1	2,68	2,69	3,12	16,0%
Groupe 2	3,71	3,71	3,81	2,7%
Groupe 3	2,1	3,95	3,97	0,5%
Géothermie	1,4	1,4	1,4	0,0%
Eau chantier	3,86	3,95	3,97	0,5%
Eau industrielle d'arrosage	2,1	2,1	2,67	27,1%

Tableau 46 - Les tarifs de l'eau

SIGDU	2020	2021	2022	2023	Var. 23/22
Charges communes	333 594	320 750	306 810	354 382	15,51%
Compteur Géothermique	8 197	38 726	19 193	26 184	36,42%
Consommation eau potable	1 173 324	1 236 149	1 380 045	1 339 498	-2,94%
Redevances distributeurs	1 344				
Prime CEE - Travaux efficacité énergétique			10 864		-100,00%
Divers	1 141	2 667	1 270	1 225	-3,55%
Totaux	1 517 601	1 598 293	1 718 183	1 721 288	0,18%

Tableau 47 - Les ressources propres du SIGDU

➔ **Les autres produits de gestion** correspondent :

- **Aux dons et aux mécénats** qui sont comptabilisés en produits de gestion depuis cet exercice. - 73 K€ en 2023. Cette année, le montant des dons, qui s'élève à 66 K€, a été attribué dans le cadre de projets de recherche et pour la publication d'ouvrages ;
- **Aux pénalités de retards** appliquées sur le marché de nettoyage pour un montant total de 9.95K€ ;
- **Au versement d'une indemnité** liée à notre contrat d'assurance avec MAIF qui couvre les risques : 15 K€ ;
- **Au versement de droits d'auteurs et de reproduction** (PROTISVALOR, Centre français d'exploitation du droit de copie et SOFIA) : 11 K€ ;
- **A l'apurement des retenues de garantie sur les marchés de travaux** dont les sociétés ont disparu ont dont les sommes sont prescrites : 23 K€.

➔ **La production stockée et immobilisée** : Cette opération permet de constater l'évolution du stock d'ouvrages au 31/12/2023 et de valoriser la participation du personnel technique. Elle est en augmentation de 89 K€ car le stock final au 31/12/2023 a augmenté par rapport à l'année dernière.

👉 **LES AUTRES PRODUITS**

Sont essentiellement composés de produits calculés, c'est-à-dire qui ne génèrent aucun flux de trésorerie.

➔ **Les produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs** : 22.6 K€

➔ **Les reprises sur les dotations aux amortissements et aux provisions**

- Les reprises sur les provisions pour risques : il s'agit d'une provision pour accident du travail reprise entièrement pour être comptabilisée à nouveau sur 2023, d'une autre provision de 22 105 € liée aux travaux ayant été réalisés sur 2023 et une reprise sur un litige dénoué en 2023.
- Les reprises sur les provisions sur actif circulant concernent les provisions de 2022 liées aux clients et la reprise pour dépréciation du stock.

➔ **Les quotes-parts de financement reprises au résultat** : le montant s'élève à 2 270 188.47 € et concerne les reprises de financement liées aux biens financés avec une subvention d'investissement.

3.2. Le bilan

Actif	2023			PASSIF	2023
	Montant brut	Amortissements & Provisions	Montant Net		
ACTIF IMMOBILISE				CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations incorporelles	1 432 180	929 489	502 691	Financements reçus	56 861 920
Immobilisations corporelles	115 836 132	44 968 644	70 867 488	Financement de l'actif par l'Etat	43 804 217
Terrains	14 353 194	202 667	14 150 527	Financement de l'actif par des tiers	13 057 704
Constructions	62 765 770	25 225 177	37 540 593	Fonds propres des fondations	
Installations techniques, matériels, et outillages	8 166 179	6 046 581	2 119 598	Ecarts de réévaluation	
Collections	5 497	0	5 497	Réserves	24 968 418
Biens historiques et culturels	450	0	450	Report à nouveau	5 244 066
Autres immobilisations corporelles	18 031 229	13 494 218	4 537 011	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 413 574
Immobilisations corporelles en cours	11 928 774	0	11 928 774	Provisions réglementées	0
Avances et acomptes sur commandes	585 038	0	585 038	TOTAL FONDS PROPRES	88 487 979
Immobilisations financières	255 262	0	255 262	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	117 523 574	45 898 133	71 625 441	Provisions pour risques	27 101
ACTIF CIRCULANT				Provisions pour charges	1 141 906
Stocks	1 693 883	1 345 884	347 999	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 169 007
Créances	24 491 538	289 502	24 202 036	DETTES NON FINANCIERES	
Créances sur des entités publiques	21 448 280	186 789	21 261 491	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 268 419
Créances clients et comptes rattachés	2 731 199	102 713	2 628 485	Dettes fiscales et sociales	2 732 682
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	Avances et acomptes reçus	17 983 031
Créances sur opérations pour comptes de tiers	247 776	0	247 776	Dettes sur des opérations pour comptes de tiers	1 404 476
Créances sur les autres débiteurs	64 284	0	64 284	Autres dettes non financières	1 233 503
Charges constatées d'avance	122 490	0	122 490	Produits constatés d'avance	619 436
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	26 307 911	1 635 386	24 672 526	TOTAL DETTES NON FINANCIERES	26 241 548
TRESORERIE				TRESORERIE	
Disponibilités	19 596 072		19 596 072	Autres éléments de trésorerie passive	
Autres - Régies d'avances	4 495		4 495		
TOTAL TRESORERIE	19 600 567	0	19 600 567	TOTAL TRESORERIE	0
TOTAUX	163 432 052	47 533 518	115 898 534	TOTAUX	115 898 534

Tableau 48 - Le bilan

3.2.1. L'actif

3.2.1.1. L'actif immobilisé

Tableau des immobilisations						
Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Par virement de poste à poste Changt enveloppe	Acquisitions Mises à disposition Versement d'avces Changt enveloppe	Par virement de poste à poste	Cessions/Mises au rebut/Récupération avces/	
Immobilisations incorporelles	1 181 457	11 336	239 387	0	0	1 432 180,00
Frais d'établissement	349 928					349 928,34
Frais de recherche et développement	9 605					9 605,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	821 924	11 336	239 387			1 072 646,66
Autres immobilisations incorporelles	0					0
Immobilisations corporelles	99 697 500	1 315 365	2 929 027	0	619 572	103 322 320
Terrains	14 213 646	139 548				14 353 194
Constructions	61 555 675	1 170 555	39 540			62 765 770
Installations techniques, matériels, et outillage	7 387 887		778 293			8 166 179
Collections	5 497					5 497
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)	450					450
Autres immobilisations corporelles	16 534 345	5 262	2 111 194		619 572	18 031 229
Immobilisations corporelles en cours	7 076 316,67		6 179 711	1 303 387	23 866	11 928 774
Avances versées sur commandes d'immobilisations	783 920				198 881	585 038
Participations et créances rattachées à participations	253 894					253 894
Titres de participation	253 894					253 894
Autres immobilisations financières	3 035	0	3 817	0	5 484	1 368
Prêts	2 958	0	3 817	0	5 484	1 291
Dépôts et cautionnements versés	77	0	0	0	0	77
TOTAUX	108 996 122	1 326 701	9 351 941	1 303 387	847 803	117 523 574

Tableau 49 - Le tableau des immobilisations

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à **9 351 941 € pour l'exercice 2023**, ce qui fait une **augmentation de + 1.6 M€** soit + 20.86 % par rapport à 2022.

👉 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les acquisitions effectuées sur l'exercice 2023 sur ce poste concernent uniquement des logiciels et le montant s'élève à 239 387 €. Le principal achat est un logiciel de gestion de maintenance et de gestion des équipements pour un montant de 113 K€. Le montant brut atteint 1 432 180 € au 31/12/2023.

👉 LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le patrimoine immobilier mis à disposition de l'établissement par l'Etat a été intégré pour l'essentiel en 2010, et mis à jour les années suivantes. Il est décrit dans la convention d'utilisation signée en début d'année avec France DOMAINE conformément à la réglementation.



A noter que l'université est en attente de l'évaluation par le pôle d'évaluation domaniale de la DGFIP du Bâtiment de la Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux mis à disposition par le Rectorat au cours de l'année 2022. D'après les derniers échanges, celle-ci devrait bientôt être produite.

Par ailleurs, afin d'effectuer les différentes opérations concernant l'opération Campus (entrée de la valeur des travaux et sortie des composants modifiés) l'université est en attente d'un document officiel de la SRIA pour le montant des travaux par bâtiment et par composant. Là aussi nous devrions obtenir cet état dans le premier trimestre 2024.

- ➔ **Les terrains** ont été évalués initialement en 2010. Ils sont inscrits au bilan d'entrée pour un montant de 14 213 646 € auquel vient s'ajouter une ré imputation concernant des travaux effectués sur la parcelle EZ41 qui concerne le parking pour 7 480 € et divers aménagements de terrains (achats d'arbres, création d'une fosse pour un compteur, travaux de mise en sécurité du parvis de l'IUT...) pour un montant total de 132 068.40 €.

Ce qui porte le montant de ce poste à 14 353 194 € au 31/12/2023.

- ➔ **Les constructions** figurent au bilan d'entrée pour un montant brut de 61 555 675 € auquel vient s'ajouter la remise en état du passage piéton rue Jean Babin (6 K€), la sécurisation et la protection des espaces vert du site Jean Babin, le long du tram (12 K€), la rénovation des voiries (17 K€), l'installation et la fourniture d'un portique pour le parking de la bibliothèque rue Diderot (4 K€), les **misés en service réalisées au cours de l'exercice pour un montant total de 1 170 555 €**. Ces travaux concernent notamment : la **réalisation d'un plancher au niveau du château d'eau** (26.5 K€), la rénovation du **réseau chaleur au niveau de l'IUT** (249 K€), l'augmentation de la puissance de la **chaufferie** située dans le bâtiment « Lettre 2 » (139 K€), la **rénovation des salles serveurs** (574 K€) ainsi que du réseau eau glacée de Archéosciences (46 K€) ...
- ➔ **Les installations techniques, matériels et outillages** sont inscrites pour un montant brut de 7 387 887 € auquel s'ajoutent l'acquisition de divers matériels pour un montant total de 588 K€, l'achat d'un système intégré pour un drone et pour ses périphériques (111 K€) dans le cadre d'un projet d'ARCHEOSCIENCES, l'acquisition de 5 robots de télé présence au titre du projet REACT UE (39 K€), l'installation d'un transformateur au Château d'Eau (40 K€). Le montant au 31/12/2023 s'élève à 8 166 179€.
- ➔ **Les collections** figurent au bilan d'entrée pour un montant de 5 497 €. Aucune opération en 2023.
- ➔ **Les biens historiques** s'élèvent toujours à 450 € au 31/12/2023. Aucune opération en 2023.

➔ **Les autres immobilisations corporelles** : ce sont les mobiliers et matériels divers, les matériels informatiques, les matériels de transport pour lesquels le montant brut s'élevait à 16 534 345 € au 31/12/2022. Le montant des acquisitions s'élève à 2 111 194 €. Parmi ces nouvelles entrées à l'actif, il y a l'acquisition d'un équipement audiovisuel et de captation de salles de cours pour les UFR Humanités, Langues et STC (97.4 K€), un autre pour la CLEFF (100 K€), l'achat de copieurs (210 K€) l'établissement ayant fait le choix de ne plus louer ses copieurs et plusieurs acquisitions informatiques et aménagements audiovisuels des salles de cours (585 K€) financé grâce à une **aide FEDER pour le projet REACT UE** « Nouveaux équipements et espaces physiques à l'Université Bordeaux Montaigne pour rendre possible et développer l'apprentissage en ligne et à distance » d'un montant de 1 420 165 € pour la période du 01/01/2021 au 30/06/2023.

Le montant total des cessions ayant fait l'objet soit d'une délibération du Conseil d'Administration soit d'une décision du Président s'élève à **619 572 €** (des matériels informatiques, du mobilier...).

Ces opérations portent le montant de ce poste à 18 031 229 €.

➔ **Les immobilisations en cours** : ce poste comptabilise les immobilisations en cours (travaux) et les avances versées aux fournisseurs.

- **Les avances** : Elles s'élèvent à 585 038 € au 31/12/2023, elles concernent les avances versées aux titulaires des travaux liés à **la requalification de la maison de l'archéologie et Archéopôle** (54 K€) et celles pour le projet de restructuration et d'extension du département du français langue étrangère baptisé le projet de la CLEFF – Cité des Langues Etrangères, du Français et des Francophonies (531 K€).
- **Les immobilisations en cours** : comme nous l'avons vu plus haut, certains travaux ont fait l'objet d'une mise en service pour un montant total de 1 303 387 € et le montant des nouvelles opérations de travaux s'élève à 6 179 711 € (dont 5 M€ pour la CLEFF, 0.7 M€ pour le pôle archéologie et divers travaux de forage pour le SIGDU (89 K€).

Au 31/12/2023, les opérations sont toujours en cours et font l'objet d'un suivi particulier, elles s'élèvent à 11 928 774 € ; la plupart se terminant l'année prochaine.

👉 LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles s'élèvent à un montant total de 255 262 € et se décomposent ainsi :

- ➔ Les actions prises de la SRIA : 253 894 € ;
- ➔ Des dépôts et consignations : 77 € ;
- ➔ Les prêts au personnel : la somme de 1 291 € correspond au montant en cours de remboursement par le personnel au 31/12/2023.

Situation des prêts	Montant au 01/01	Nouveau prêts accordés	Remboursements	Transformation des prêts en aides	Montant au 31/12
Prêts au 31/12/2020	3 750	8 530	3 914	6 860	1 506
Prêts au 31/12/2021	1 506	5 400	4 906	50	1 950
Prêts au 31/12/2022	1 950	4 350	3 342	0	2 958
Prêts au 31/12/2023	2 958	3 150	4 467	350	1 291

Tableau 50 - Suivi des prêts

3.2.1.2. Les amortissements & les dépréciations des immobilisations

Les amortissements sont détaillés dans le tableau ci-dessous. Leur montant cumulé passe de 42 515 736 € à **45 898 133 €**.

Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	795 824	133 665	0	929 489
Frais d'établissement	308 805	41 123	0	349 928
Frais de recherche et développement	5 763	1 921	0	7 684
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels ...	481 255	90 621	0	571 876
Droit au bail	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	41 719 912	3 857 115	608 383	44 968 644
Terrains	173 762	28 905	0	202 667
Constructions	22 932 810	2 292 367	0	25 225 177
Installations techniques, matériels, et outillage	5 636 806	409 775	0	6 046 581
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	12 976 534	1 126 067	608 383	13 494 218
TOTAUX	42 515 736	3 990 780	608 383	45 898 133

Tableau 51 - Le tableau des amortissements

3.2.1.3. Les stocks

L'Université possède deux maisons d'édition pour lesquelles nous devons recenser les stocks finaux des ouvrages au 31/12/2023. Pour ce faire plusieurs étapes sont nécessaires :

1. Les équipes des Presses Universitaires de Bordeaux et AUSONIUS ont effectué l'inventaire physique du 11 au 15 décembre 2023, en recensant tous les ouvrages présents dans les stocks ;
2. Il faut analyser et expliquer les écarts entre le stock comptabilisé dans le logiciel EDIT LIV et leur recensement, seulement ceux supérieurs à 5 ouvrages ;
3. Les équipes effectuent un deuxième comptage pour tous les ouvrages dont l'écart est supérieur à 5 livres ;
4. L'administratrice des Presses Universitaire de Bordeaux finalise le calcul du nombre de pages produites ;



5. La Cellule d'Aide au Pilotage, à l'aide du nombre de pages produites, calcule le coût de revient unitaire à la page (CRU) ;
6. L'administratrice des Presses Universitaire de Bordeaux, dès la réception du CRU calcule le coût de revient ou prix d'achat par ouvrage.

Pour information le recensement de ces ouvrages concerne :

- **Pour AUSONIUS : 14 729 exemplaires pour 405 titres** stockés dans la salle « réserve » ;
- **Pour les PUB : 52 898 exemplaires pour 1088 titres** stockés dans les salles G01 et G02.

Il faudra également ajouter les stocks détenus chez nos différents partenaires (DILISCO, PORTICO, ARLES, BLAYES, le Musée d'Aquitaine, FMSH, BH).

Il est à noter que le taux de correspondance entre l'extraction EDIT LIV et l'inventaire physique **n'a jamais été aussi haut depuis la mise en place du logiciel en 2017**. En effet, ce taux est de **99.67 % pour AUSONIUS** et pour **les PUB de 99.57%**. Ce résultat s'explique par :

- La qualité de suivi au quotidien des stocks assurée par les équipes et aussi plus largement les bonnes pratiques ;
- La fluidification de la procédure engagée l'année dernière à la demande de l'agent comptable est désormais pleinement intégrée ;
- Les deux mises à jour du logiciel Edit Liv' effectuées avec 2DCOM au cours de l'année 2023.

Voici les éléments de calcul :

➡ **Pour AUSONIUS :**

- Le nombre de pages éditées produites est de **3 087 503 pages** (35 titres, dont 25 nouveaux titres et 10 réimpressions) contre **3 785 804** l'année dernière ;
- Le coût de revient par page est de **0,1015 €** contre 0.0765 € en 2022.
- Le nombre d'ouvrages en stock au 31/12 : **24 857** contre 24 788 en 2022.

Suite à l'inventaire physique réalisé, la valorisation du stock est donc de 614 330 €, soit **une variation de + 10 655 €**.

➡ **Pour les PUB :**

- Le nombre de pages produites est de **3 571 868 pages** (36 titres dont 29 édités et 7 diffusés) contre 4 157 072 l'année dernière ;
- Le coût de revient par page est de **0.0941 €** contre 0.0726 € en 2022.
- Le nombre d'ouvrages en stock au 31/12 : **81 316** contre 77 724 en 2022.

L'augmentation des coûts de revient unitaire s'explique par la hausse des frais de fabrication (pénurie de pâte à papier, hausse des coûts de l'énergie...) et par la légère diminution du nombre de titres parus dans l'année, du fait de contraintes exceptionnelles ayant pesé sur le fonctionnement du service des PUB (départ de deux assistantes d'édition et déménagement dans des locaux sans connexion filaire ni WIFI rendant impossible le travail éditorial, blocage de l'UBM).

Suite à l'inventaire physique réalisé, la valorisation du stock est donc de **1 693 883,04 €** soit une **variation de + 89 086,80 €**.

Tableau des variations de stocks				
Nature des stocks et des en-cours	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations des stocks en augmentation (entrées)	Variations des stocks en diminution (sorties)	Solde à la clôture de l'exercice
Stocks de produits	1 604 796,24	1 693 883,04	1 604 796,24	1 693 883,04
Total des stocks	1 604 796,24	1 693 883,04	1 604 796,24	1 693 883,04

Tableau 52 - La variation des stocks

LES EDITIONS AUSONIUS : Fondées en 1995 et riches d'un catalogue de plus de 400 titres, les Éditions Ausonius jouissent d'une large reconnaissance de la part de la communauté scientifique française et internationale et d'un public plus vaste de lecteurs curieux du passé. Elles sont spécialisées dans les domaines de recherche du laboratoire Ausonius : histoire, littérature, archéologie et histoire de l'art de l'Antiquité et du Moyen-Âge, mais aussi réception de l'Antiquité.

L'Unité mixte de recherche Ausonius (UMR 5607) est placée sous la tutelle du CNRS, de l'Université Bordeaux Montaigne et du Ministère de la Culture. Elle est installée sur le campus de Pessac, dans les locaux de la Maison de l'Archéologie et de l'Archéopôle. Dévolue à l'étude des espaces, des sociétés et des cultures depuis la Protohistoire européenne jusqu'à la fin du Moyen Âge, elle a très tôt associé des archéologues, des historiens, des historiens de l'art et des philologues hellénistes et latinistes. Elle est considérée aujourd'hui comme un laboratoire de référence dans ces disciplines, tant en France qu'à l'étranger. Elle s'est pleinement investie dans la structuration de l'ensemble des sciences archéologiques sur le site bordelais, en tissant des liens étroits avec deux autres unités de recherche, Archéosciences Bordeaux (UMR 6034) et Pacea (UMR 5199), dans le cadre de la Fédération des Sciences archéologiques de Bordeaux puis du Labex Sciences archéologiques de Bordeaux (LaScArBx) intégré au programme Initiative d'excellence (IdEx Université de Bordeaux).

L'année 2023 a été riche en obtention de projets (5 projets) et organisation de colloques (17 colloques).

Des ventes promotionnelles de livres ont été faites à l'occasion de la journée d'étude « Par ici la monnaie » (février 2023), de l'Escale du livre (mars 2023), de la journée d'études « Caves et celliers dans les trois Gaules » (avril 2023), du Colloque d'Aquitania à Santander et du salon du livre d'histoire à Blois (octobre 2023).

LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX : Maison d'édition publique créée en février 1983, les Presses Universitaires de Bordeaux sont installées dans les locaux de l'Université Bordeaux Montaigne. Première structure éditoriale au sein de cette université, elles perpétuent une tradition centenaire d'édition universitaire bordelaise connue internationalement pour des revues comme le Bulletin Hispanique ou les Cahiers d'Outre-mer.

La **politique éditoriale des PUB** est initiée par sa direction et par le comité éditorial dont les membres sont issus de différentes universités françaises. Cette politique s'articule autour de collections. Actuellement, le catalogue des Presses Universitaires de Bordeaux comprend 1122 titres répartis en une quarantaine de collections dédiées essentiellement aux arts, lettres, langues et sciences humaines. La science politique, l'économie et le droit y figurent également, attestant de l'importance des liens développés depuis des décennies avec les autres universités et établissements de Nouvelle-Aquitaine.

Les PUB privilégient la diffusion en librairie en s'appuyant sur l'Association Française des Presses d'Université Diffusion — 5 représentants commerciaux sur toute la France — **et sur leur distributeur DILISCO, du groupe Albin Michel**, depuis le 1er janvier 2022. **Depuis plus de dix ans, une politique de publication et de diffusion en ligne a été**

mise en place. Les versions .pdf des ouvrages et des revues des PUB sont disponibles sur le **site des PUB** et sur **Immateriel.fr**. Des revues sont hébergées en version numérique sur les portails **Cairn** et **Open Edition Journals**. Des ouvrages sont accessibles quant à eux sur **Persée** et sur **Open Edition Books**. Les PUB disposent également de plusieurs collections en accès ouvert sur **UN@**, la plateforme d'ouvrages numériques natifs augmentés au service des presses universitaires sur le périmètre de Bordeaux (PUB, Ausonius Éditions), Pau (PUPPA) et Limoges (Pulim).

À l'échelle du site bordelais, **les PUB ont développé des collections en partenariat** avec **Ausonius Éditions** ("THEA"), avec **Bordeaux Sciences Agro** ("Esprit des Bois"), l'**École Nationale d'Architecture et du Paysage de Bordeaux** ("Architectures et Paysages"), le **musée des Arts décoratifs et du Design** (« Le design mot pour mot »). La coédition de la collection "Leçons de sciences en Aquitaine" entre les PUB et les **PUPPA** (Presses universitaires de Pau et des Pays de l'Adour) est issue du partenariat entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Au cours des dernières années, des **coéditions internationales** ont vu le jour avec notamment **les Presses de l'Université Laval au Québec, les Presses de l'Université d'Exeter au Royaume-Uni, celles de l'Université de La Plata en Argentine, Sud-Éditions en Tunisie, et les Presses Chinoises des Sciences Sociales.**

L'année 2023 : Les PUB ont eu 40 ans cette année et ont choisi de les célébrer à travers deux temps forts : **l'Escale du livre** en avril, puis un **jeu-concours** organisé en décembre à l'issue duquel une demi-douzaine d'ouvrages a été choisie par les gagnants dans le catalogue des PUB, mettant ainsi en lumière la diversité de ce dernier. **Des collections ont vu le jour ou ont été remaniées**, avec une ouverture notamment sur la médiation scientifique, le design, la bande dessinée et la figuration narrative et l'accent a été mis sur l'amélioration de la communication, avec une **nouvelle formule de newsletter mensuelle** et un **site internet en cours de refonte** pour une mise en ligne en 2024. Enfin, les PUB sont installées dans leurs nouveaux **locaux des bâtiments F et G.**

3.2.1.4. Les créances

Rubriques et postes	Montants	Degré de liquidité de l'actif	
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	1 367,99	1 291,00	76,99
- Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
- Prêts	1 291,00	1 291,00	0,00
- Autres créances immobilisées	76,99	0,00	76,99
Créances de l'actif circulant	24 614 028,39	22 726 140,03	1 887 888,36
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	21 448 279,93	19 725 295,57	1 722 984,36
- Créances clients et comptes rattachés	2 731 198,50	2 731 198,50	0,00
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00
- Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00	0,00
- Créances sur des opérations pour comptes de tiers	247 776,00	82 872,00	164 904,00
- Créances sur les autres débiteurs	64 283,83	64 283,83	0,00
- Charges constatées d'avance	122 490,13	122 490,13	0,00
TOTAUX	24 615 396,38	22 727 431,03	1 887 965,35

Tableau 53 - Le tableau des créances

Nous pouvons noter dans l'ensemble une augmentation des créances à recouvrer, qui s'explique notamment par l'émission des titres de recette liée à la consommation de l'eau le 20/12 (262 K€) et un titre de mécénat (75 K€) non encaissé à l'arrêté des comptes. Il est constaté que le travail mené par l'agence comptable sur les opérations de recouvrement commence à porter ses fruits car l'ancienneté des échéances diminue. En revanche, comme l'année dernière, le montant des produits à recevoir est toujours très élevé. Deux explications : la première réside dans les travaux liés au pôle archéologie (3.4 M€), à la CLEFF (5.7 M€) et à la requalification du bâtiment H (4.6 M€) et la seconde dans le retard pris dans l'émission des titres de recette sur les opérations pluriannuelles.

Les créances de l'Université se décomposent comme suit :

- ➔ **Les créances de l'actif** d'un montant de 1 367.99 € : ce sont les prêts en cours pour 1 291 € accordés aux personnels, et un dépôt et consignation pour 76.99 € ;
- ➔ **Les créances sur les entités publiques et autres** pour un montant de **21 448 279.93 €** se décomposent ainsi :
 - Les titres de recettes définitifs émis pour les opérations pluriannuelles et annuelles : 3 018 126.46 € ;
 - Les produits à recevoir comptabilisés essentiellement sur les opérations pluriannuelles : 17 695 667.08 € ;
 - Les autres créances liées aux opérations de la TVA (dont une demande de remboursement de crédit de TVA de 654 010 €) : 734 486.39 €.
- ➔ **Les créances clients et comptes rattachés** s'élèvent à **2 731 198.50 €** :
 - Les prestations de formations, des indus liés à la paye ou des droits d'inscriptions des étudiants impayés : 968 916.57 € ;

- Les factures à établir, produits à recevoir sur les recettes de formation, les consommations d'eau, les mises à disposition de personnel... : 1 762 281.93 € ;
- ➔ **Les avances et acomptes versés** sont liés à des marchés publics et à des avances sur des frais de déplacement : **Aucune au 31/12/23** ;
- ➔ **Les créances sur des opérations pour comptes de tiers**, ce sont les bourses de mobilité internationale qui restent à encaisser : **247 776 €** ;
- ➔ **Les créances sur les autres débiteurs** concernent les créances liées aux indus sur la paye et les dépenses avant ordonnancement : **64 283.83 €** ;
- ➔ **Les charges constatées d'avance**, ce sont des charges qui ont été payées et qui concernent l'exercice 2023 : **122 490.13 €**.

3.2.2. Le passif

3.2.2.1. Les capitaux propres

Les mouvements impactant les financements de l'actif sont retracés dans ce tableau :

Rubriques et postes	Montant cumulé au début d'exercice C/104 ou 134	Reprise cumulée au début d'exercice C/1049 ou 1349	Augmentations		Diminutions		Montant cumulé à la fin de l'exercice
			Financements reçus C/104 ou 134	Quote-part reprise de financement C/1049 ou 1349	Cession d'actif Régularisations C/104 ou 134	Cession, mise au rebut de l'actif C/1049 ou 1349	
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ETAT	66 836 237,11	21 802 144,57	2 231 784,65	1 661 660,60	1 843 582,57	43 582,57	43 804 216,59
Financements rattachés à un actif	66 836 237,11	21 802 144,57	2 231 784,65	1 661 660,60	1 843 582,57	43 582,57	43 804 216,59
- Contrepartie et financement actifs mis à disposition	60 686 404,42	18 580 805,04	2 152 954,05	1 538 006,81	0,00	0,00	42 720 546,62
- Financement des autres actifs :							
État *	4 080 826,28	2 216 162,35	10 953,85	0,00	1 836 058,58	36 058,58	75 617,78
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA	1 734 678,81	967 153,93	0,00	109 093,98	7 523,99	7 523,99	658 430,90
Autres	334 327,60	38 023,25	67 876,75	14 559,81	0,00	0,00	349 621,29
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	12 656 629,94	4 645 315,85	5 668 105,27	608 527,87	34 596,48	21 408,69	13 057 703,70
Financements rattachés à un actif	12 656 629,94	4 645 315,85	5 668 105,27	608 527,87	34 596,48	21 408,69	13 057 703,70
- Régions	4 747 563,30	2 267 240,71	4 452 619,00	182 212,38	16 807,78	16 807,78	6 750 729,21
- Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Communes et groupements de communes	14 351,28	8 029,25	0,00	1 845,61	0,00	0,00	4 476,42
- Autres collectivités et établissement publics	5 855 869,18	1 468 711,01	559 947,58	164 162,69	0,00	0,00	4 782 943,06
- Union Européenne	747 721,13	140 364,07	655 538,69	213 329,69	3 658,93	3 658,93	1 049 566,06
- Autres organismes	726 229,01	285 560,91	0,00	28 132,83	0,00	0,00	412 535,27
- Autres	564 896,04	475 409,90	0,00	18 844,67	14 129,77	941,98	57 453,68
TOTAUX	79 492 867,05	26 447 460,42	7 899 889,92	2 270 188,47	1 878 179,05	64 991,26	56 861 920,29
* En 2023 Changement de compte de subventions du Rectorat titré au 10411 pour 1 800 000 €			1 800 000,00				
			Annulation d'un PAR 2022	14 129,77			
			Augmentation réelle de 2023	6 085 760,15			

Tableau 54 - Tableau des financements

Les capitaux propres de l'Université Bordeaux Montaigne sont constitués :

- Des financements de l'actif (subventions reçues pour financer un actif) pour un montant de **56 861 920.29 €** ;
- Des réserves de l'établissement qui sont le cumul des résultats d'exploitation des exercices antérieurs pour **24 968 417.83 €** ;
- Du report à nouveau (prélèvement du fonds de roulement prévu au dernier budget corrigé des régularisations vues plus haut) pour **5 244 066.16 €** ;
- Du résultat de l'exercice bénéficiaire qui s'élève à **1 413 574.22 €**.

➔ **Les financements de l'actif**, comme nous l'avons déjà vu, sont des subventions d'équipement comptabilisées à l'avancement, c'est-à-dire au fur et à mesure des dépenses constatées dans l'exercice.

Cette année, elles s'élèvent à **6 085 760.15 €** et ont permis de financer les opérations suivantes :

Nature des opérations	2020	2021	2022	2023
Contrat de recherche	28 988,18	66 481,34	31 400,56	84 770,68
Réhabilitation pôle archéologie	26 438,96	924 701,32	1 792 363,69	869 370,86
Construction abris à vélos		12 914,04	12 864,23	
Rénovation éclairage public		100 000,00	14 129,77	-14 129,77
Création de la CLEFF		503 968,35	2 567 755,60	4 437 359,88
Création pôle d'attractivité			13 948,40	
Modernisation GTC IUT			60 201,02	52 849,81
Projet - REACT-EU			667 078,94	655 538,69
Total général	55 427,14	1 608 065,05	5 159 742,21	6 085 760,15

Tableau 55 - Opérations financées

3.2.2.2. Les provisions pour risques et charges

Ce sont les provisions destinées à enregistrer des dettes probables dont **le montant ou l'échéance ne sont pas connus de façon précise**. Elles sont de deux types :

➔ **Les provisions pour risques 27 101.43 €** se répartissant ainsi :

- **Les provisions pour litiges : 17 500 €** concernent deux contentieux ressources humaines en cours ;
- **Les Provisions pour risques : 9 601.43 €**, cette somme est comptabilisée au cas où l'Université aurait des frais à prendre en charge dans le cadre d'accidents du travail ;

➔ **Les provisions pour charges : 1 141 905.53 €**, se décomposent ainsi :

- **220 181.57 €** : Provisions pour des travaux d'entretien ou/et de réparation qui n'ont pas encore été réalisés au 31/12, délibération du CA du 18/09/20 ;
- **921 723.96 €** : Ce montant est lié aux passifs sociaux et notamment les comptes épargne-temps qui continuent d'augmenter en 2023 ;

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	27 755,04	13 601,43	14 255,04	27 101,43
Provisions pour litiges	16 000,00	4 000,00	2 500,00	17 500,00
Provisions pour pertes de change	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes sur contrat	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	11 755,04	9 601,43	11 755,04	9 601,43
Provisions pour charges	1 034 675,34	944 123,96	836 893,77	1 141 905,53
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	219 887,00	22 400,00	22 105,43	220 181,57
Provisions pour remises en état	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour CET	469 659,23	539 458,14	469 659,23	539 458,14
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	345 129,11	382 265,82	345 129,11	382 265,82
Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions	1 062 430,38	957 725,39	851 148,81	1 169 006,96

Tableau 56- Tableau des provisions

3.2.2.3. Les dettes

Rubriques et postes	Montants	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance - 1 an	Echéance + 1 an et 5 ans au plus	Echéance + 5 ans
Dettes non financières	26 241 548,23	23 132 696,50	2 849 994,14	258 857,59
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 268 419,13	2 268 419,13	0,00	0,00
- Dettes fiscales et sociales	2 732 682,47	2 732 682,47	0,00	0,00
- Avances et acomptes reçus	17 983 031,06	15 087 765,32	2 636 408,15	258 857,59
- Dettes sur des opérations pour comptes de tiers	1 404 475,99	1 190 890,00	213 585,99	0,00
- Autres dettes non financières	1 233 503,25	1 233 503,25	0,00	0,00
- Produits constatés d'avance	619 436,33	619 436,33	0,00	0,00
TOTAUX	26 241 548,23	23 132 696,50	2 849 994,14	258 857,59

Tableau 57 - Tableau des dettes

Nous pouvons noter dans l'ensemble une diminution des dettes qui est essentiellement due à un meilleur suivi du poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » notamment par la mise en place d'un suivi rigoureux des services faits non liquidés, à l'apurement des retenues de garantie et à la fin de certains projets (REACT UE, projet européen PATRIMONIUM...) qui ont abouti à l'émission du titre de recette en produits et à la récupération des avances reçues. En revanche, les comptes de recettes à classer augmentent car les titres de recettes n'étaient pas émis au 31/12.

Les dettes se décomposent ainsi :

- ➔ **Les dettes fournisseurs** d'un montant de **2 268 419.13 €** comprennent :
 - Les retenues de garanties qui seront versées à la fin de la garantie (1 an après la réception des travaux) : 37 960.03 € ;
 - Les charges à payer en fonctionnement : 2 093 222.44 € ;
 - Les charges à payer en investissement : 137 236.66 €.

- ➔ **Les dettes fiscales et sociales** d'un montant de **2 732 682.47 €** correspondent :
 - Aux charges à payer relevant :
 - De l'établissement pour la contribution FIPHFP : 55 296 € ;
 - Des passifs sociaux : 2 653 008.55 € ;
 - A la TVA sur les produits à recevoir : 24 377.92 €.

- ➔ **Les avances et acomptes reçus** sont liés principalement aux opérations pluriannuelles comptabilisées à l'avancement : **17 983 031.36 €** ;

- ➔ **Les dettes sur opérations pour comptes de tiers** sont les bourses de mobilités internationales qui restent à verser : **1 404 475.99 €** ;

- ➔ **Les autres dettes non financières** d'un montant de **1 233 503.25 €**, correspondent à des encaissements :
 - Reçus non encore titrés : 1 181 939.76 € ;
 - De trop perçus : 50 302.58 € ;
 - Des virements rejetés fin décembre par notre teneur de compte bancaire : 1 260.91 €.

- ➔ **Les produits constatés d'avance** proviennent essentiellement des prestations de formation et du CFA : **619 436.33 €**.

4. LES AGREGATS FINANCIERS

	<table border="1"><tr><td>AE</td></tr><tr><td>103 106 342</td></tr></table>	AE	103 106 342		<table border="1"><tr><td>Charges</td></tr><tr><td>106 786 840</td></tr></table>	Charges	106 786 840		<table border="1"><tr><td>Produits</td></tr><tr><td>108 200 415</td></tr></table>	Produits	108 200 415
AE											
103 106 342											
Charges											
106 786 840											
Produits											
108 200 415											
<table border="1"><tr><td>CP</td></tr><tr><td>108 558 241</td></tr></table>	CP	108 558 241		<table border="1"><tr><td>Recettes</td></tr><tr><td>104 666 649</td></tr></table>	Recettes	104 666 649		<table border="1"><tr><td>Résultat</td></tr><tr><td>1 413 574</td></tr></table>	Résultat	1 413 574	
CP											
108 558 241											
Recettes											
104 666 649											
Résultat											
1 413 574											
	<table border="1"><tr><td>Solde budgétaire</td></tr><tr><td>-3 891 592</td></tr></table>	Solde budgétaire	-3 891 592			<table border="1"><tr><td>CAF</td></tr><tr><td>3 191 307</td></tr></table>	CAF	3 191 307			
Solde budgétaire											
-3 891 592											
CAF											
3 191 307											
	<table border="1"><tr><td>Variation Trésorerie</td></tr><tr><td>-3 886 427</td></tr></table>	Variation Trésorerie	-3 886 427		<table border="1"><tr><td>Emplois</td></tr><tr><td>9 153 059</td></tr></table>	Emplois	9 153 059		<table border="1"><tr><td>Ressources</td></tr><tr><td>9 399 748</td></tr></table>	Ressources	9 399 748
Variation Trésorerie											
-3 886 427											
Emplois											
9 153 059											
Ressources											
9 399 748											
	<table border="1"><tr><td>Trésorerie</td></tr><tr><td>19 600 567</td></tr></table>	Trésorerie	19 600 567			<table border="1"><tr><td>Variation FDR</td></tr><tr><td>246 689</td></tr></table>	Variation FDR	246 689			
Trésorerie											
19 600 567											
Variation FDR											
246 689											
				<table border="1"><tr><td>Fonds de roulement</td></tr><tr><td>19 666 930</td></tr></table>	Fonds de roulement	19 666 930					
Fonds de roulement											
19 666 930											

4.1. Le compte de résultat

Le compte de résultat intègre les charges et produits calculés rattachés à l'exercice qui sont, par définition, sans impact sur le solde budgétaire de l'exercice. En effet, ces opérations peuvent avoir une conséquence sur les soldes budgétaires ultérieurs, notamment lors du renouvellement des investissements, lors du paiement du risque provisionné ou encore lors du décaissement des charges à payer.

Le montant du **résultat comptable est bénéficiaire** et il s'élève à **1 413 574,22 €** au 31/12/23. Il se décompose ainsi à partir du solde budgétaire :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Solde budgétaire	-4 456 973,62	603 645,42	-38 264,00	-3 891 592,20
Neutralisation opérations hors C/6 et 7	-3 386 620,79	-218 903,94	-457 644,92	-4 063 169,65
Neutralisation Investissement et compte 1	1 154 042,86	0,00	0,00	1 154 042,86
Neutralisation Investissement et compte 2	-8 437 593,87	-218 903,94	-457 644,92	-9 114 142,73
Neutralisation Investissement et compte 4	3 896 930,22	0,00	0,00	3 896 930,22
Opérations comptables - Dépenses	7 166 931,58	88 414,61	157 283,82	7 412 630,01
CAP (N et N-1)	-28 015,07	-3 459,27	-26 433,49	-57 907,83
CCA (N et N-1)	-44 780,13	-4 388,84	0,00	-49 168,97
DC - Droits différenciés & autres	1 049 696,19	27,00	0,02	1 049 723,21
Amortissements et provisions	6 307 943,17	96 235,72	175 180,06	6 579 358,95
Régul. Coefficient de TVA	84 462,39	0,00	8 537,23	92 999,62
Demande de reversement (DRv) sur indu émis	-202 374,97	0,00	0,00	-202 374,97
Opérations comptables -Recettes	7 690 021,99	820 620,17	143 984,62	8 654 626,78
PAR (N et N-1)	-2 005 714,83	648 228,72	-62 413,08	-1 419 899,19
PCA (N et N-1)	251 458,31	2 901,22	0,00	254 359,53
Emission Ex. courant - TIT non encaissés	992 081,09	313 444,22	255 657,72	1 561 183,03
Emission Ex. antérieur - TIT encaissés	-714 138,63	-152 033,01	-59 794,00	-925 965,64
Récupération d'avce sur titre définitif	3 807 305,80	0,00	0,00	3 807 305,80
DRv sur indu encaissés	-161 603,82	0,00	0,00	-161 603,82
DC - Stock + Droits différenciés	725 869,61	28,15	533,97	726 431,73
Reprises Amortissements et provisions	4 794 764,46	8 050,87	10 000,01	4 812 815,34
Résultat comptable 2023	-547 262,42	1 554 754,92	406 081,72	1 413 574,22

Tableau 58 - Compte de résultat par entité

4.2. La trésorerie

A la clôture de l'exercice, la trésorerie s'élève à **19 600 566,88 €** et se décompose ainsi :

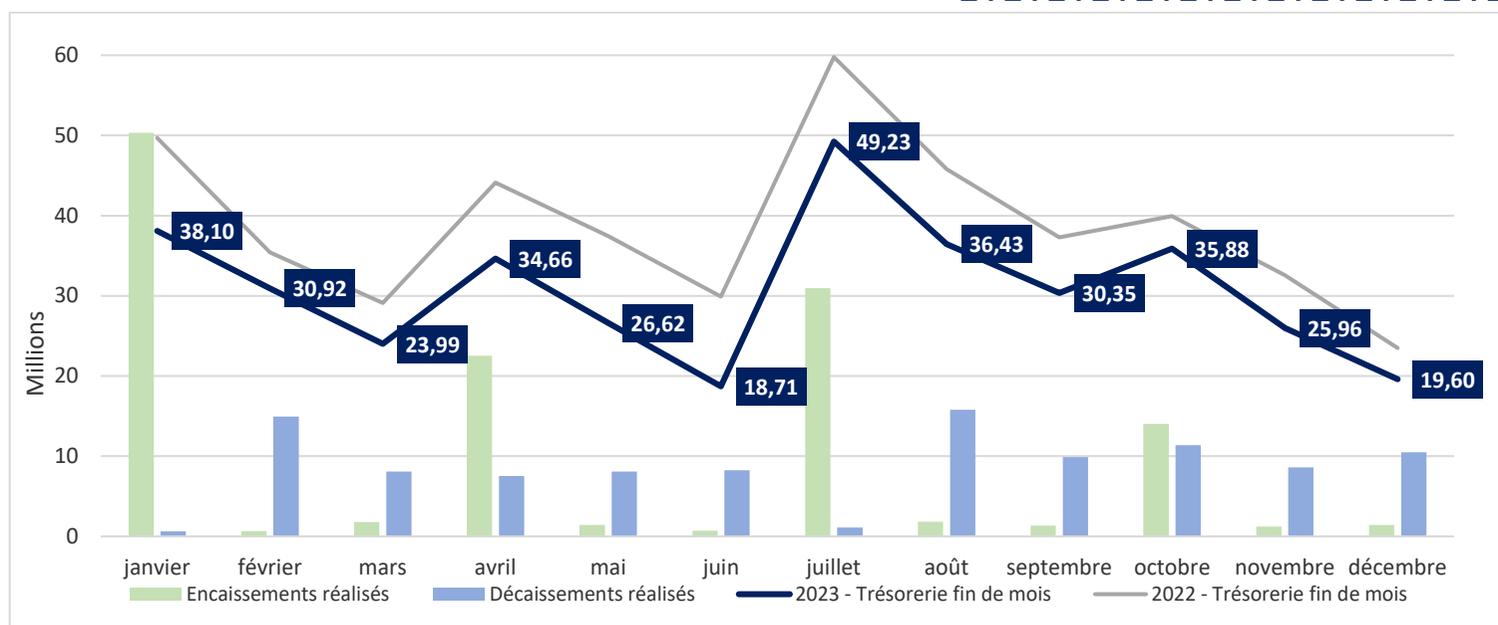
Compte	Libellé	Montant
5112	Chèques à encaisser	450,00
5117	Chèques impayés	0,00
5151	Compte au Trésor	19 591 832,41
531	Caisse	3 789,47
543, 545 et 548	Régie d'avances & de recettes & avances menues dépenses	4 495,00
Total		19 600 566,88

Tableau 59 - Détail de la trésorerie

Le solde de la trésorerie se répartit entre l'établissement et les deux services à comptabilité distincte, le CFA et le SIGDU :

Compte	Libellé	2022
1853	Trésorerie du SIGDU	1 522 965,84
1856	Trésorerie du CFA	753 339,85
5XXX	Trésorerie établissement	17 324 261,19
Total		19 600 566,88

Tableau 60 - La trésorerie par entité



Cette année, l'atterrissage de la trésorerie au 31/12/2023 s'élève à **19 600 567 €** contre **16 270 138 €** prévu au budget rectificatif n°2 soit un écart de **+ 3 330 429 €**. Il faut continuer à sensibiliser les services de l'ordonnateur sur la déprogrammation des crédits de paiement pour essayer de s'approcher de la réalité.

La variation de la trésorerie est **négative** et elle s'élève à **- 3 886 426,97 €**. Elle est conforme à l'abondement indiqué dans le **tableau 4 – Equilibre financier**. Cette variation se décompose en :

- D'une part **la trésorerie fléchée** (sommes allouées par un partenaire pour un projet défini) : **- 3 362 023.10 €** ;
- D'autre part **la trésorerie non fléchée** : **- 524 403.87 €**.

Ce tableau des flux de trésorerie selon la méthode indirecte permet de retracer les opérations de trésorerie à partir du bilan.

(En k€)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	1 414	143	4 174	3 230
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :				
Amortissements, provisions et quote-part de subventions	1 767	1 395	754	1 756
Plus-values de cession	11	14	739	5
Autres (impact des changements de méthodes)	117	9	-78	2
Variation du BFR	-4 209	-3 406	603	-157
Variations des créances clients	-3 332	-6 237	-2 774	-2 819
Variation des stocks	-89	131	-142	402
Variations des dettes fournisseurs	-205	490	1 302	-39
Variation des autres comptes	-583	2 210	2 217	2 298
<i>CCA, PCA, autres débiteurs et créditeurs</i>	230	199	12	-290
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	95	-251	-905	921
<i>Avances et acomptes reçus sur opérations de fonctionnement</i>	-907	2 262	3 110	1 668
Flux net de trésorerie généré par l'activité A	-900	-1 845	6 192	4 836
Acquisitions immobilisations incorporelles & corporelles	-9 348	-7 733	-3 145	-2 846
Variation immobilisations financières brutes	2	-1	0	2
Nouveaux financements d'actifs de la période	6 086	5 160	1 523	404
Variation des avances et acomptes sur projets immobiliers	199	240		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement B	-3 062	-2 335	-1 622	-2 439
Emission d'emprunts				
Remboursements d'emprunts				
Variation fonds dédiés Fondation				
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement C	0	0	0	0
Encaissements	44	-64	-228	105
Décaissements	32	145	223	389
Flux net de trésorerie lié aux opérations gérées pour le compte de tiers D	76	81	-5	493
Variation de trésorerie A + B + C + D	-3 886	-4 099	4 565	2 890
Trésorerie à l'ouverture	23 487	27 586	23 021	20 131
Trésorerie à la clôture	19 601	23 487	27 586	23 021
Contrôle variation de trésorerie	-3 886	-4 099	4 565	2 890

Tableau 61 - Flux de trésorerie avec la méthode indirecte

Le tableau 7 - Plan de trésorerie est alimenté par deux types d'opérations :

➔ **Les opérations budgétaires** : encaissements des titres de recettes et décaissements des demandes de paiement

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	2023	2022
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
ENCAISSEMENTS	104 666 649	98 415 668
Produits sans contrepartie directe : subventions et produits assimilés	94 856 548	89 789 072
Produits avec contrepartie directe : produits directs d'activité	9 810 101	8 626 596
DECAISSEMENTS	99 428 008	94 895 289
Charges de fonctionnement	99 428 008	93 409 034
Charges de personnel	85 400 362	82 076 164
Charges de fonctionnement (hors charges de personnel)	14 027 645	11 332 871
Charges d'intervention : dispositifs pour compte propre	0	1 486 254
TOTAL (I)	5 238 641	3 520 379
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS	0	0
Cessions d'immobilisations incorporelles	0	0
Cessions d'immobilisations corporelles	0	0
Cessions d'immobilisations financières	0	0
Autres opérations	0	0
DECAISSEMENTS	9 130 233	7 482 998
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	232 138	184 772
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8 898 095	7 298 226
Acquisitions d'immobilisations financières	0	0
Autres opérations	0	0
TOTAL (II)	-9 130 233	-7 482 998
Solde budgétaire	-3 891 592	-3 962 619

Tableau 62 - Les flux de trésorerie

Nous retrouvons le solde budgétaire de **3 891 592.20 €** calculé dans **le tableau 2 – Autorisation budgétaire.**

➔ **Les opérations non budgétaires** : comprennent :

- **Les prêts** attribués par la Commission d'Action Sociale (3 150 €) diminués des remboursements (4 817 €), soit une variation de + 1 667€ ;
- **Les opérations comptabilisées sur les comptes de tiers** : les opérations non titrées ou non liquidées au 31/12, soit une variation de + 158 256.46 € ;

- **Les opérations pour compte de tiers** : les bourses ERASMUS, Université Franco-Allemande, AMI et toutes les opérations de TVA pour une variation négative de - 154 758.23 €. Nous retrouvons le détail de ces opérations dans **le tableau 5 – Opérations pour compte de tiers** comme suit :

Nature de l'opération	Exécution 2023	
	Décaissements	Encaissements
Aides à la mobilité internationale - AMI	299 080,00	345 600,00
ERASMUS - 2019/2020	3 087,00	43 937,16
ERASMUS - 2020-1-FR01-KA107-079322	39 986,00	0,00
Bourse Université Franco-Allemande - KONSTANZ	7 500,00	0,00
Bourse Université Franco-Allemande - HAMBOURG	6 000,00	21 000,00
ERASMUS + - 2019-1-FR01-KA107-061333	6 800,00	0,00
ERASMUS + 2021-1-FR01-KA131-HED-000003599	177 465,60	0,00
ERASMUS + 2022-1-FR01-KA171-HED-000078307	39 178,40	52 280,00
ERASMUS 2023-1-FR01-KA131-HED-000133099	203 414,01	333 600,00
ERASMUS 2023-1-FR01-KA171-HED-0 00142238	0,00	100 248,00
Reversement de la RAFP (part salariale) par le personnel	7 951,92	9 020,35
S/Total bourses de mobilité	790 462,93	905 685,51
TVA	944 510,23	674 529,42
TOTAL	1 734 973,16	1 580 214,93

Tableau 63 - Tableau des opérations pour compte de tiers

Nous retrouvons ces éléments dans **le tableau 4 – Tableau de financement.**

La trésorerie représente au 31/12/2023 **71 jours** de crédits de paiement en dépenses de fonctionnement et de personnel contre **89 jours** en 2022. Sachant que la moyenne des dépenses décaissées par jour est de **276 189 €** contre 263 598 € en 2022. **Le nombre de jours continue à diminuer cette année - 19 jours** par rapport à l'année 2022.

	2020	2021	2022	2023
Nombre de jours de crédits de paiement	92	108	89	71

Tableau 64 - Evolution du nombre de jours de trésorerie

4.3. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement représente le résultat de l'exercice des seules opérations susceptibles d'avoir un impact sur la trésorerie. Elle mesure les ressources financières internes générées par l'Université. Elle traduit la capacité de l'Université à financer les besoins pérennes liés à son existence et constitue une ressource stable.

La CAF est de **3 191 307 €** au 31 décembre et elle se décompose ainsi :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Résultat Net	-547 262,42	1 554 754,92	406 081,72	1 413 574,22
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 307 943,17	96 235,72	175 180,06	6 579 358,95
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 542 626,87			2 542 626,87
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	11 189,49	0,00	0,00	11 189,49
- produits de cession d'éléments d'actifs	0,00			0,00
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	2 252 137,59	8 050,87	10 000,01	2 270 188,47
CAF	977 105,78	1 642 939,77	571 261,77	3 191 307,32

Tableau 65 - La capacité d'autofinancement

4.4. Le fonds de roulement

Le tableau de financement recense :

- Les emplois c'est-à-dire les investissements prévus dans l'enveloppe d'investissement ainsi que ceux qui ne correspondent pas à des dépenses budgétaires ;
- Les ressources qui sont principalement des opérations liées aux augmentations des capitaux propres.

Il permet de calculer la variation du fonds de roulement au 31/12/2023 qui s'élève à **+ 246 688.57 €**.

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Emploi	8 436 363,37	253 924,43	462 771,54	9 153 059,34
Investissements	8 432 546,81	253 924,43	462 771,54	9 149 242,78
Prêts	3 816,56			3 816,56
Régularisations				
Ressources	7 181 947,90	1 642 939,77	574 860,24	9 399 747,91
CAF	977 105,78	1 642 939,77	571 261,77	3 191 307,32
Financement de l'actif par l'État	363 907,90			363 907,90
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	5 735 982,02		-14 129,77	5 721 852,25
Autres ressources				0,00
Régularisations	99 468,64	0,00	17 728,24	117 196,88
Augmentation des dettes financières	5 483,56			5 483,56
Apport au Fonds de roulement	-1 254 415,47	1 389 015,34	112 088,70	246 688,57

Tableau 66 - le tableau des emplois et des ressources

Le fonds de roulement net global s'élève à **19 666 930.08 €** au 31/12/2023 et il se répartit ainsi :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
FRNG au 31/12/2022	17 609 116,70	917 450,62	893 674,19	19 420 241,51
Apport ou prélèvement sur le FRNG	-1 254 415,47	1 389 015,34	112 088,70	246 688,57
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	16 354 701,23	2 306 465,96	1 005 762,89	19 666 930,08
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT EXPLOITATION	-839 616,49	1 590 350,99	-509 174,61	241 559,89
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT HORS EXPLOIT.	-129 943,47	-37 224,88	-8 028,34	-175 196,69
TRESORERIE NETTE	17 324 261,19	753 339,85	1 522 965,84	19 600 566,88

Tableau 67 - Répartition du FRNG

Ces éléments se retrouvent dans **le tableau 6 – Situation patrimoniale** mais ils sont globalisés au niveau de l'Université Bordeaux Montaigne.

Attention : ce fonds de roulement n'est pas totalement disponible. En effet, des engagements sont déjà pris par l'Université Bordeaux Montaigne. Nous allons donc analyser les restes à payer ainsi que leurs financements au 31/12/2023.

4.5. Le montant des restes à payer au 31/12/2022

Le montant des restes à payer sur autorisations d'engagement au 31/12/2023 s'élève à 3 210 627,36 €. C'est la différence entre le montant des engagements juridiques et les crédits de paiement. Il se décompose ainsi :

	CP non consommés
Reste à payer au 31/12	2023
Hors opérations pluriannuelles	2 274 093,43
Opérations pluriannuelles	936 533,93
Total	3 210 627,36

Tableau 68 - Reste à payer sur AE

Le montant des restes à payer hors opérations pluriannuelles est lié d'une part aux marchés pluriannuels 288 264 € et d'autre part à des commandes hors marché pour un montant de 1 985 829 €.

Reste à payer au 31/12	2023
2016	104 090,96
Attribution de marché	104 090,96
2017	30 385,96
Attribution de marché	30 385,91
Commande	0,05
2018	60 577,08
Attribution de marché	58 623,43
Commande	1 953,65
2019	81 389,99
Attribution de marché	80 689,73
Commande	700,26
2020	26 637,09
Attribution de marché	
Commande	26 637,09
2021	100 074,02
Attribution de marché	
Commande	100 074,02
2022	392 107,15
Attribution de marché	
Commande	392 107,15
2023	1 478 831,18
Attribution de marché	14 474,21
Commande	1 464 356,97
Total	2 274 093,43

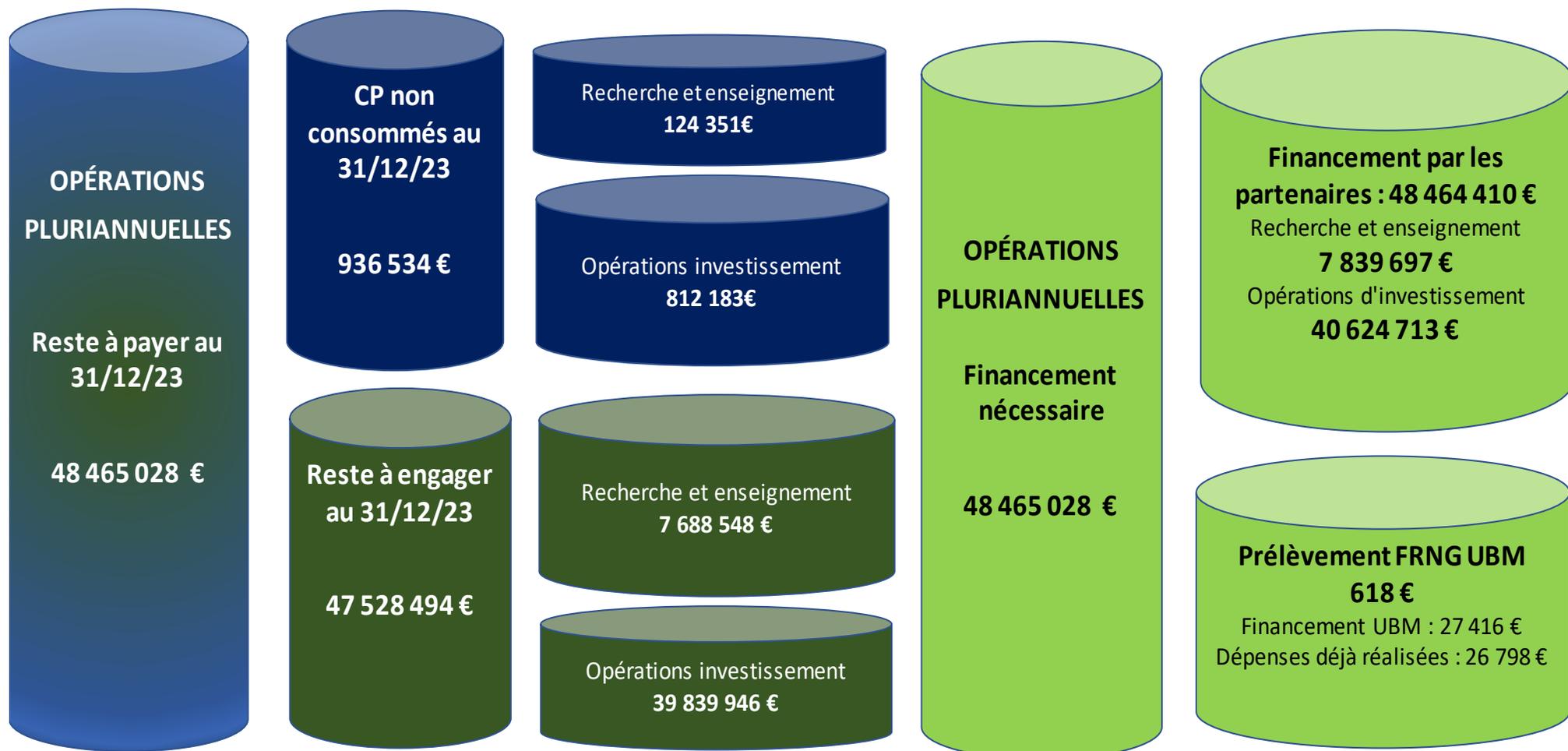
Tableau 69 - Reste à payer hors opérations

Il n'y a pas de reprise sur le fonds de roulement pour financer ces CP, ces restes à payer sont financés par des CP ouverts en 2023.

Le total des restes à payer sur les opérations pluriannuelles au 31/12/2023, y compris les restes à engager s'élève à **48 465 028 €**.

Sur ces opérations pluriannuelles des restes à encaisser sont attendus sur l'exercice 2024 et suivants à hauteur de **48 464 410 €** pour les contrats de recherche ou d'enseignement et de **7 839 697 €** pour les opérations d'investissement (dont les opérations immobilières) soit un total de **40 624 713 €**.

Il faudra donc que l'Université Bordeaux Montaigne effectue un prélèvement sur son fonds de roulement à hauteur de 618 €.



Ce qui nous permet d'en déduire le **fonds de roulement mobilisable** :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	16 354 701,23	2 306 465,96	1 005 762,89	19 666 930,08
<i>Neutralisation des stocks - Compris dans le FRNG mais pas disponible</i>	<i>-1 693 883,04</i>			<i>-1 693 883</i>
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (Hors stocks)	14 660 818,19	2 306 465,96	1 005 762,89	17 973 047,04
Reste à décaisser sur les programmes immobiliers et autres investissements - Fonds propres	-12 508		-14 908	-27 416
A encaisser sur les contrats de recherche et d'enseignement	26 798			26 798
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL MOBILISABLE	14 675 108	2 306 466	990 854,73	17 972 429
	Nombre de jours			65
	<i>* Pour info le coût journalier des dépenses de fonctionnement et de personnel est de :</i>			<i>276 189</i>
Pour information : Restes à payer hors opérations pluriannuelles - CP non reportés	2 143 046	96 807	34 240	2 274 093

A partir de la trésorerie, il est également possible de déterminer la trésorerie non gagée :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Niveau de trésorerie final au 31/12/2023	17 324 261	753 340	1 522 966	19 600 567
Restes à encaisser en 2024 et sur exercices suivants - (tableau 9)	48 464 410	0	0	48 464 410
Restes à engager au 31/12/2023 - (tableau 9)	-47 527 883	0	-611	-47 528 494
Restes à payer sur CP en 2024 et sur ex. suivants - Opérations pluriannuelles - (tableau 9)	-922 237	0	-14 297	-936 534
<i>S/Total sur OP</i>	<i>14 290,04</i>	<i>0</i>	<i>-14 908</i>	<i>-618</i>
Mobilités internationales encaissées à reverser	-1 156 700	0	0	-1 156 700
Retenues de garanties sur travaux à payer	-37 960	0	0	-37 960
TRESORERIE DISPONIBLE	16 143 891	753 340	1 508 058	18 405 289
	En nombre de jours			67

Ce fonds de roulement net global mobilisable n'est pas totalement disponible du fait du vote d'un plan pluriannuel d'investissement immobilier 2023-2028, au Conseil d'Administration début 2024. A titre d'information, le montant prévu serait de 7 423 926.08 €.

4.6. Les différents ratios

- ➔ **Les dépenses de masse salariale** représentent en 2023, **82.80 %** de nos recettes encaissables de fonctionnement contre, 83.90 % l'année dernière. Ce ratio se détériore légèrement cette année. Rappelons que le seuil d'alerte de cet indicateur est fixé à 83 % par le MESR.

Ratio dépenses de personnel/produits encaissables	2019	2020	2021	2022	2023
Montant des dépenses de personnel majorées des impôts et taxes	78 491 135	78 525 551	78 923 565	81 874 520	85 529 361
Montant des produits encaissables (chapitres 71/72/78 exclus)	93 074 057	95 511 047	98 730 236	97 582 364	103 298 512
Taux	84,33%	82,22%	79,94%	83,90%	82,80%

- ➔ Le MESR utilise le ratio d'alerte : **ressources propres/recettes encaissables** afin de mesurer le degré de dépendance des établissements vis-à-vis de la SCSP. Cette année l'Université devient un peu plus dépendante de sa subvention pour charge de service public. Au-dessus de 13%, le MESR, considère que l'établissement doit poursuivre sa recherche de ressources propres.

Dépendance financière vis-à-vis de la SCSP	2019	2020	2021	2022	2023
Ressources propres (hors SCSP)	13 275 922	12 586 000	12 855 906	12 812 572	15 325 190
Produits donnant lieu à un encaissement et à une variation de trésorerie	93 066 323	95 511 047	98 730 236	97 582 364	103 298 512
Taux	14,27%	13,18%	13,02%	13,13%	14,84%

- ➔ Cette année, la Capacité d'Autofinancement couvre nos acquisitions comptabilisées à hauteur de presque 35 % et le reste est pratiquement financé par des subventions versées par l'Etat, la Région ou par des contrats FEDER (Fonds européen de développement régional). Le seuil de vigilance est fixé à 30 % par la DGESIP et le seuil d'alerte à 20 %.

Part d'AUTOFINANCEMENT dans l'investissement	2019	2020	2021	2022	2023
CAF	2 983 831	4 990 662	5 666 920	1 552 340	3 191 307
Acquisitions d'actifs non financiers	3 190 640	2 845 631	3 144 583	7 493 302	9 149 243
Taux	93,52%	175,38%	180,21%	20,72%	34,88%

5. LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

6. LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'ordonnateur émettant un engagement juridique annuel dans les outils financiers concernant le loyer maintenance dû à la SRIA (3 362 236 € depuis décembre 2019) dans le cadre du plan Campus, mention est faite dans ce paragraphe de la somme à verser jusqu'en décembre 2046 qui **s'élève à 2 702 544 €**, selon l'avenant n°2 signé le 24/02/2022 de la convention de financement entre la SRIA et l'Université du 25 septembre 2019

7. LES EFFECTIFS

Le tableau ci-après indique au 31 décembre 2022 les effectifs de l'université, décomptés en ETPT, c'est-à-dire proportionnellement à leur activité, mesurée par leur quotient de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

Rappel : le processus de paie est organisé par une convention de prestation de service « paye à façon » signée avec la Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine, renouvelée au 01/01/2018.

L'arrêté du 05/2018 publié en 09/2018 pris en application du décret n° 2017-1896 du 29 décembre 2017 fixe le cadre d'intervention de la DRFIP : réalisation des travaux mensuels et annuels afférents aux agents rémunérés sur le budget de l'université ; transmission à l'établissement des informations produites en retour du système d'exploitation afin d'assurer le suivi de la masse salariale et de consommation des emplois.

Tableau 1
Autorisation d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte financier 2023

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)	
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global 2023	
			En ETPT	En ETPT		
Catégories d'emplois	Nature des emplois					
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	427,4 (1)		427,4
			CDI	11,4	-	11,4
		Non permanents	CDD	159,9	27,5	187,4
S/total EC			598,7	27,5	626,2	
Elèves fonctionnaires stagiaires des					-	
BIAT OSS	Permanents	Titulaires	308,6 (2)		308,6	
		CDI	37,9	12,6	50,5	
	Non permanents	CDD	1,9	160,1	162,0	
		S/total Biatoss		348,4	172,7	521,1
Totaux			947,1 (3)	200,2	1 147,3	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			996,0 (5)		Plafond global des emplois voté par le CA	

8. VISA DU COMPTE FINANCIER 2023

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable public, notamment les articles 24, 32 et 212, Le compte financier, établi par l'agent comptable, soumis au visa de l'ordonnateur, comprend :

- Les états retraçant les autorisations budgétaires prévues au 1° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé et leur exécution ;
- Le tableau présentant l'équilibre financier prévu au 2° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, tel qu'exécuté ;
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;
- La balance des valeurs inactives.

Je certifie que ce compte financier retrace les comptabilités dont j'ai la charge et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

Fait à Pessac, le 18/02/2024

Lionel LARRÉ

